



Société anonyme au capital de 2.808.920,40 €
Siège social : River Seine
25 Quai Gallieni
92150 Suresnes

Document de base



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 30 août 2006 sous le numéro I 06-136. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) et sur celui de la Société (www.xiring.fr).

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de base	5
1.2	Attestation du responsable du document de base	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaire aux comptes titulaire.....	6
2.2	Commissaires aux Comptes suppléant.....	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	LES FACTEURS DE RISQUES	8
4.1	Risques relatifs à l'activité et la stratégie de la Société.....	8
4.1.1	Risques liés à l'environnement concurrentiel	8
4.1.2	Risques liés à la R&D	8
4.1.3	Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à des changements technologiques	8
4.1.4	Risque lié aux homologations produits	8
4.1.5	Risques liés au cycle de vente des produits de la Société	9
4.1.6	Risques liés aux stocks	9
4.1.7	Risques liés aux clients	9
4.1.8	Risques liés au caractère international de son activité	10
4.1.9	Risque liés à la politique de partenariats de la Société	10
4.1.10	Risque liés aux canaux de distribution	10
4.1.11	Risques fournisseurs	10
4.1.12	Risques liés à la stratégie de croissance interne et externe de la Société et à la mobilisation de ressources essentielles de la Société	11
4.1.13	Risques liés à l'environnement législatif et réglementaire	12
4.2	Risques liés à l'organisation de la société.....	12
4.2.1	Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés	12
4.2.2	Dépendance à l'égard des principaux actionnaires	12
4.3	Risques juridiques	13
4.3.1	Droits de propriété intellectuelle	13
4.3.2	Actifs nécessaires à l'exploitation	13
4.3.3	Risque lié à la mise en responsabilité du fait de l'utilisation des produits	14
4.3.4	Assurances	14
4.3.5	Faits exceptionnels, procédures et arbitrages	16
4.4	Risques financiers	16
4.4.1	Risque de change	16
4.4.2	Risque de taux	16
4.4.3	Risque de liquidité	17
4.4.4	Risque actions	17
4.4.5	Risque environnemental	17
4.4.6	Absence de versement de dividendes au cours des trois derniers exercices	17
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	18
5.1	Histoire et évolution de la Société	18
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	18
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	18
5.1.3	Date de constitution et durée	18
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	18
5.1.5	Évènements marquants dans le développement de la société	18
5.2	Investissements.....	20
5.2.1	Principaux investissements réalisés	20
5.2.2	Investissements en cours	20
5.2.3	Investissements à venir	20
6	APERCU DES ACTIVITES	21
6.1	Principales activités	21
6.1.1	Présentation générale	21
6.1.2	Stratégie	23
6.1.3	L'offre de XIRING	24
	Le Xi-Studio 33	
6.2	Les marchés de XIRING.....	33
6.2.1	Le marché de la sécurité	33
6.2.2	Le marché de l'authentification forte	34
6.2.3	Le marché « banque » pour XIRING	35
6.2.4	Le marché de la sécurité dans le secteur Santé	41
6.2.5	Les autres marchés de la sécurité pour XIRING	44
6.3	L'organisation fonctionnelle.....	46
6.3.1	Les ventes	46
6.3.2	Le Marketing et Communication	47
6.3.3	La recherche et développement	47
6.3.4	La production	48
6.4	Les personnes clés.....	48
6.5	Évènements exceptionnels ayant influencé le descriptif des principales activités et des principaux marchés	49
6.6	Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication ayant sensiblement influencé les affaires ou la rentabilité de l'émetteur.....	49
6.7	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration relative à la position concurrentielle de l'émetteur	49
7	ORGANIGRAMME	50

8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT.....	51
8.1	Descriptif.....	51
8.2	Question environnementale.....	51
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	52
9.1	Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2003, 2004 et 2005 et du 1er semestre 2006.....	52
9.1.1	Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2005 avec le 31 décembre 2004	52
9.1.2	Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2004 avec le 31 décembre 2003	53
9.1.3	Comparaison des chiffres semestriels entre le 30 juin 2006 et le 30 juin 2005.....	53
9.2	Résultat d'exploitation	54
9.2.1	Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	54
9.2.2	Changement important dans les états financiers.....	54
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement , de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur.	54
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	55
10.1	Capitaux de l'émetteur.....	55
10.2	Commentaires sur les flux de trésorerie.....	55
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement.....	55
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	56
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	56
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	57
12	TENDANCES.....	58
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice.....	58
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	58
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	59
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	60
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	60
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	63
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	65
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	65
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.....	66
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	67
16.1	Conseil d'administration et direction de la Société.....	67
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société.....	67
16.3	Comités d'audit et de rémunération.....	67
16.4	Gouvernement d'entreprise.....	67
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2005	68
17	SALARIES.....	70
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction.....	70
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants au 24 août 2006.....	70
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	70
17.4	Contrats d'intéressement et de participation	70
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	71
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 24 août 2006	71
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires.....	71
18.3	Contrôle de la Société.....	72
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	72
18.5	État des nantissements d'actions et d'actifs.....	72
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	73
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	74
20.1	Informations financières historiques.....	74
20.1.1	Bilans aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003.....	74
20.1.2	Comptes de résultat aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003	76
20.1.3	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2005.....	78
20.1.4	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2004.....	93
20.1.5	Annexe des comptes clos le 31 décembre 2003.....	107
20.2	États financiers consolidés.....	119
20.3	Vérification des informations financières historiques annuelles.....	120
20.3.1	Exercice 2005	120
20.3.2	Exercice 2004.....	122
20.3.3	Exercice 2003	123
20.4	Date des dernières informations financières	125
20.5	Informations financières intermédiaires.....	126
20.5.1	Comptes au 30 juin 2006.....	126
PRINCIPES GENERAUX	130	
20.5.2	Attestation du commissaire aux comptes relative au 30 juin 2006	145
20.6	Politique de distribution de dividendes	145
20.6.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices.....	145
20.6.2	Politique de distribution de dividendes.....	145
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	145
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	146
20.9	Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau.....	146
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	147
21.1	CAPITAL SOCIAL	147
21.1.1	Montant du capital social.....	147

21.1.2	Titres non représentatifs du capital.....	147
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions.....	147
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital.....	147
21.1.5	Capital autorisé.....	148
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	150
21.1.7	Historique du capital social.....	150
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	154
21.2.1	Objet social (art 3 des statuts).....	154
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	154
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	157
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires.....	158
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires.....	158
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	159
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires.....	159
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	159
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	160
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS.....	161
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	162
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	163
26	AUTRES INFORMATIONS.....	164

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Georges LIBERMAN, Président-Directeur Général de XIRING (ci-après «XIRING» ou « la Société »).

1.2 Attestation du responsable du document de base

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport général par le contrôleur légal, figurant au paragraphe 20.3.1 A, qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10. ».

Fait à Suresnes, le 30 août 2006
Georges LIBERMAN
Président Directeur Général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- DELOITTE & Associés représenté par Monsieur Albert AIDAN
185 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'Assemblée Générale du 15 juillet 1998.

Renouvelé par l'AGM du 13 juin 2005 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 Commissaires aux Comptes suppléant

BEAS
7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'AGM du 13 juin 2005 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission du contrôleur légal, ni mise à l'écart. En revanche, Monsieur Claude KARLI, second commissaire aux comptes titulaire n'a pas été renouvelé par l'AGM du 13 juin 2005, la Société n'étant pas tenue légalement à nommer deux auditeurs. Pour les mêmes raisons, son suppléant, le cabinet Gross HUGEL n'a pas non plus été renouvelé par la même assemblée générale.

Le cabinet Deloitte ayant présenté lors de son renouvellement le cabinet BEAS comme nouveau suppléant, le cabinet Deloitte Touche Tohmatsu-Audit, commissaire aux comptes suppléant, n'a donc pas été renouvelé par l'AGM du 13 juin 2005.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principaux chiffres clés, extraits des comptes sociaux, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en €)	2005	2004	2003	1er sem 06	1er sem 05
Chiffre d'affaires	9 027 316	5 143 584	7 301 972	5 911 305	3 946 646
Résultat d'exploitation (*)	494 535	-1 373 714	363 571	902 300	(257 312)
Résultat courant (*)	489 890	-1 306 402	386 063	949 480	(252 292)
Résultat net (*)	448 732	-1 302 595	389 647	1 087 747	(254 732)
Actif immobilisé net	1 841 167	1 508 893	1 173 588	2 036 248	(**)
Capitaux propres	4 102 852	4 742 317	2 483 905	5 197 993	(**)
Dettes financières LT	1 593 280	908 000	N/A	1 752 000	(**)
Total bilan	10 381 230	10 456 293	6 131 586	12 958 726	(**)

(*) Le changement de réglementation comptable intervenu en 2005 relatif au traitement des charges à répartir a eu un impact positif sur les comptes 2005 de +477,6 K€.

(**) La Société a établi pour la 1^{ère} fois des comptes semestriels pour les besoins de l'introduction en bourse. Ainsi, les données bilanciellenes comparables au 30 juin 2005 ne sont pas disponibles, la recommandation N° 99-R-01 du CNC paragraphe 3 limitant la présentation des données semestrielles N-1 aux seuls éléments du compte de résultat.

4 LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques relatifs à l'activité et la stratégie de la Société

4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le marché des produits sécuritaires pour le réseau Internet et d'authentification forte est un marché relativement concurrentiel. Il en est de même pour les marchés de la sécurité et de la signature électronique dans tous les secteurs, y compris celui de la santé. Les concurrents de XIRING offrent des produits et des solutions basés sur des approches similaires tels que RSA Security, ActivIdentity, Vasco Data Security ou Gemalto et Safran. Certains concurrents disposent de ressources financières significatives leur permettant d'acquérir une avance technologique et d'employer des politiques marketing agressives pour conquérir des parts de marché. En conséquence, ces concurrents pourraient s'adapter plus rapidement à de nouvelles technologies et modifier la demande des clients ou consacrer de plus grandes ressources à la promotion et la vente de leurs produits.

La Société pourrait ainsi perdre des parts de marché et sa situation financière ou ses résultats pourraient s'en trouver altérés.

4.1.2 Risques liés à la R&D

Tandis que le management de la Société s'efforce de mener une stratégie pour améliorer et élargir son offre de produits et solutions et présenter de nouveaux produits, il ne peut être garanti que la recherche et les activités de développement menées par XIRING déboucheront sur la commercialisation de nouveaux produits innovants. En outre, la Société pourrait ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour identifier et développer de nouvelles technologies et des nouveaux produits d'une façon opportune et rentable.

4.1.3 Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à des changements technologiques

L'apparition de nouveaux produits comportant de nouvelles technologies et l'émergence de nouvelles normes dans le secteur des cartes à puces, de l'authentification forte et de la signature électronique pourraient rendre obsolètes les produits existants de XIRING. La croissance de l'activité et la situation financière de la société pourraient être affectées si celle-ci était dans l'incapacité de modifier et améliorer ses produits et solutions ou de développer des produits innovants et de répondre au changement des besoins des clients dans le secteur de la sécurité.

Il ne peut être garanti que le développement de nouveaux produits et les innovations technologiques venant de la concurrence n'affecterait pas de façon significative l'activité de la Société, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs

Cependant la Société considère que la multiplicité des supports est un facteur de garantie de la consistance du marché autant qu'un facteur de risques. Les solutions de XIRING sont totalement dédiées par applications, simple d'usage et d'un coût très bas. Il n'y a pas de concurrence frontale avec les objets "multifonctions" de type GSM, décodeur, PC ou organiser.

En conséquence, la Société estime que l'apparition de technologies de substitution serait un facteur d'animation du marché et pourrait créer des opportunités de développement nouvelles.

4.1.4 Risque lié aux homologations produits

Les produits et solutions sont développés en concertation avec - et homologués par- les émetteurs de cartes et/ou opérateurs de services internationaux ou nationaux comme MasterCard, Visa, APACS (UK), le GIE Cartes

Bancaires, le GIE SESAM-Vitale, le GIP CPS etc.... Ces homologations constituent de facto une barrière d'entrée significative et leur perte pourrait avoir un impact significatif sur l'activité et les résultats de la Société.

Un changement significatif de la politique des institutions s'accompagnant d'une redéfinition des architectures ou des principes des solutions techniques pourrait affecter de façon significative l'activité de la société, sa situation financière ou ses résultats ainsi que sa capacité à réaliser ses objectifs.

C'est pourquoi XIRING s'attache à développer une relation de proximité avec ces différents acteurs pour être au cœur de leurs préoccupations. Cette proximité conjuguée à une politique active de R&D, devrait permettre à la Société de répondre aux niveaux d'exigence imposés en vue d'obtenir de futures homologations.

4.1.5 Risques liés au cycle de vente des produits de la Société

Les cycles de ventes des produits de la société qui correspondent à la période entre le moment de l'identification d'un client potentiel et l'exécution de la vente, est traditionnellement longue et sujette à un nombre d'aléas externes sur lesquels la Société n'a aucun contrôle.

Un cycle de vente traditionnel dans le secteur bancaire est souvent supérieur à six mois pouvant s'étendre à plus d'un an. Des décisions d'achat pour les produits et solutions de la Société pourraient être retardées du fait de la survenance de nombreux facteurs exogènes à XIRING tels que :

- le temps requis pour un client prospecté de reconnaître son propre besoin pour les produits de la Société,
- les montants de dépenses significatifs que le client devrait engager pour de tels produits et solutions,
- les processus internes de décisions et de budget
- Les aléas du déroulement du projet interne chez le client aussi bien sur les aspects techniques que les aspects organisationnels et marketing.

4.1.6 Risques liés aux stocks

Les stocks de Xiring sont essentiellement composés de matières premières (composants électroniques) et de produits finis. Compte tenu de la rapidité du processus de fabrication, il n'y a pas d'en cours.

La Société est peu confrontée à des risques d'obsolescence de produits dans la mesure où l'essentiel de la production est lancé une fois la commande clients signée. En revanche, des évolutions réglementaires peuvent conduire à devoir déprécier des produits. Ainsi, suite à la nouvelle réglementation concernant l'ensemble de l'industrie de l'électronique -ROHS (Risks Of Hazardous Substances)-, Xiring a été amenée à déprécier certains stocks recelant des substances dorénavant interdites.

Un inventaire physique est réalisé une fois par an et fait l'objet de rapprochement avec les états d'inventaire permanent tenus par les prestataires de XIRING (transitaire et fabricants).

Au 30 juin 2006, le montant brut des stocks au bilan représentait environ 57 jours de CA HT.

4.1.7 Risques liés aux clients

Compte tenu de la diversité des marchés adressés et de la nature des clients, qui sont pour l'essentiel des grands comptes tels que des banques ou des opérateurs de la carte à puce, la dépendance de XIRING à l'égard de ses clients est faible ainsi que le risque de non paiement. Au cours des trois derniers exercices, XIRING n'a jamais constaté de provision pour créances douteuses.

Le plus gros client de XIRING représente 23,8 % du CA en 2005 et 28,1% au 30 juin 2006.

Les cinq plus gros clients de XIRING représentent 44,6 % du CA en 2005 et 50,5% au 30 juin 2006.

Les dix plus gros clients de XIRING représentent 54,0% du CA en 2005 et 59,2% au 30 juin 2006.

Les vingt plus gros clients de XIRING représentent 63,3% du CA en 2005 et 67,3% au 30 juin 2006.

Le 1^{er} client est un grossiste, AVT, avec lequel XIRING a choisi de travailler pour le marché de la Santé afin d'y concentrer la logistique de distribution. Toutefois, les ventes réalisées à travers ce grossiste représentent le cumul de plusieurs milliers de décisions d'achat unitaires appartenant aux seuls clients finaux tels que les médecins, éditeurs de logiciels ...etc. Aussi, XIRING estime ne pas être confronté à une véritable dépendance vis-à-vis de ce grossiste.

Le portefeuille clients de XIRING, hors le service «Le Point XIRING » compte un total d'environ 150 références dont 50 clients actifs. Le service « Le Point XIRING » compte environ douze mille clients sous contrats, dont environ onze mille cinq cent pharmaciens.

A l'exception de l'offre « Point Xiring- cf 6.1.3.2.1», le paiement s'effectue en général, entre 10 et 30 % au moment de la commande, et pour le reste à soixante jours après livraison.

Pour l'offre « le Point XIRING », les contrats de prestations de services sont de 36 mois fermes, renouvelables ensuite par annuité, payables semestriellement à terme échu. La facturation a lieu en juin et décembre et le règlement intervient en moyenne 45 jours après.

4.1.8 Risques liés au caractère international de son activité

La Société estime que ses activités à l'étranger devraient croître et pourraient potentiellement représenter une part croissante de son chiffre d'affaires. Ces activités sont soumises à la plupart des risques inhérents aux activités à l'international, parmi lesquels :

- une situation économique qui pourrait être plus ou moins favorable,
- des difficultés à attirer et conserver une équipe dirigeante et des collaborateurs qualifiés,
- la conformité à de nombreuses obligations réglementaires, parfois changeantes,
- la nécessité de s'implanter sur de nouveaux marchés,
- des difficultés d'ordre général liées à la conduite d'activités à l'international, dues à la distance, aux barrières linguistiques et culturelles.

Si la Société n'était pas en mesure de conclure des partenariats ou procéder à des implantations à l'étranger, cela la priverait des débouchés qu'elle en attend, et donc du chiffre d'affaires qui en découlerait. Ainsi, au-delà de la perte directe du chiffre d'affaires qui pourrait être réalisé dans le pays concerné, l'impossibilité d'établir une présence significative à l'étranger pourrait également entraîner un affaiblissement de la position concurrentielle de la Société sur les marchés sur lesquels elle est déjà présente.

4.1.9 Risque liés à la politique de partenariats de la Société

Une partie de l'activité de la Société repose sur des alliances stratégiques et des accords de partenariats avec d'autres entreprises du secteur des cartes à puces. La Société s'efforce actuellement de promouvoir ses produits et ses services afin que ceux-ci soient intégrés dans les offres de ses partenaires. Elle a conclu un certain nombre d'accord de partenariats dans le cadre d'une démarche commune commerciale ou dans des travaux de recherche et développement. Aucun de ces partenariats n'est exclusif et certains des partenaires de la Société sont également en relation ou ont conclu des accords avec des concurrents de cette dernière. Si la Société est dans l'incapacité de conclure de nouveaux partenariats dans le futur ou si celle-ci voit certains de ses accords de partenariat résiliés ou non renouvelés, l'activité de la Société pourrait en être affectée de façon significative.

4.1.10 Risque liés aux canaux de distribution

La société a mis en place au cours des dernières années en particulier dans le domaine de la santé des canaux de distribution permettant de servir les clients finaux. Une restructuration ou un changement (disparition, cession, prise de contrôle...) dans les profils des intervenants dans la chaîne de distribution pourrait affecter l'activité de la société, au moins pendant le temps nécessaire à la réorganisation de canaux opérationnels.

4.1.11 Risques fournisseurs

4.1.11.1 Tensions et délais sur la disponibilité des composants électroniques

Les marchés sur lesquels intervient XIRING étant en phase de développement, il est difficile de prévoir précisément leurs taux de croissance longtemps à l'avance.

La Société pourrait connaître des difficultés d'approvisionnement sur certains composants électroniques, en particulier sur les microprocesseurs dont les fournisseurs principaux sont SAMSUNG, EPSON et MOTOROLA, mais également sur les mémoires. Ce marché connaît en effet des périodes cycliques de pénurie avec un délai avant livraison de l'ordre de 2 à 6 mois, pouvant atteindre pendant les périodes de crise jusqu'à 10 ou 12 mois.

De plus, de nombreux éléments entrant dans la fabrication des produits XIRING ne sont actuellement disponibles qu'auprès d'un nombre réduit de fournisseurs ou dans des conditions d'approvisionnement pouvant être rendues difficiles par les conditions de marché. Ces différents facteurs peuvent entraîner une volatilité des coûts de production de XIRING et limiter la capacité de XIRING à faire face à un accroissement significatif de la demande.

Toute incapacité ou difficulté à obtenir les composants ou les éléments requis dans les délais imposés et à un prix raisonnable, ou toute interruption de leur fabrication, pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la production, l'activité, les résultats et la situation financière de XIRING.

Pour prévenir ce risque, XIRING entend diversifier ses sources d'approvisionnement et de fabrication, formaliser les relations existantes avec ses fournisseurs, conclure des accords de partenariats avec ses partenaires industriels et, chaque fois que cela sera possible, trouver des composants de substitution.

XIRING a prévu de renforcer la fonction « achat » et de mettre en place pour ses principaux composants (le permettant techniquement) au moins deux sources d'approvisionnement.

Le règlement fournisseurs s'effectue en moyenne à 45 jours après livraison.

4.1.11.2 Dépendance vis-à-vis des usines d'assemblage

Dans le cadre de sa stratégie, XIRING entend continuer à sous-traiter la totalité du processus de production et d'assemblage de ses produits.

La production est réalisée dans deux usines en Chine, dont la capacité est aujourd'hui suffisante pour couvrir les besoins de l'entreprise même en cas de demande ponctuelle très forte de la part d'un gros client.

XIRING estime qu'en cas de défaillance de l'un de ses prestataires actuels, retrouver un niveau équivalent en terme de flexibilité de production pourrait prendre de 6 à 9 mois, le temps d'identifier une solution alternative, de l'équiper des outillages nécessaires, de mettre en place le « manufacturing process » et d'organiser le contrôle qualité.

En 2005, sur le total des achats :

- le premier fournisseur représentait un poids relatif de 16,7%,
- les cinq premiers, un total de 50,2% et
- les dix premiers, 64,2%.

4.1.12 Risques liés à la stratégie de croissance interne et externe de la Société et à la mobilisation de ressources essentielles de la Société

La Société pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités. La Société ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles elle procédera se révéleront rentables. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait le cas échéant être rémunérée en titres et/ou titres donnant accès au capital de la Société, ce qui pourrait entraîner une dilution immédiate ou différée de la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau d'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux.

A ce jour, aucun projet d'acquisition à court terme n'est à l'ordre du jour et aucune lettre d'intention n'a été signée en ce sens. Il est par ailleurs rappelé que depuis sa création en 1998, XIRING n'a réalisé aucune opération de croissance externe.

La Société a aussi pour objectif de croître de façon organique.

Dans tous les cas (croissance externe comme croissance organique), une telle stratégie nécessitera un effort particulier de la Société pour :

- accroître sa notoriété et la fidélisation de ses clients
- recruter, former et retenir un personnel qualifié,
- maintenir le niveau de qualité actuel de ses prestations,
- développer les procédures de contrôle opérationnelles, financières et de gestion actuelles.

Ces efforts de la Société pour gérer sa croissance pourraient engendrer des dépenses financières importantes et requérir des ressources significatives notamment quant à la gestion de la Société. Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à maintenir l'efficacité de son organisation au fur et à mesure de sa croissance, ses marges de profit pourraient s'en trouver altérées.

4.1.13 Risques liés à l'environnement législatif et réglementaire

Le monde de l'Internet est à ce jour peu réglementé. Toutefois, avec le développement croissant de l'Internet, un certain nombre de lois et de réglementations pourraient être adoptés par des États ou des groupes d'États, notamment sur la protection de la vie privée, la liberté d'expression, le commerce électronique, les caractéristiques et la qualité des produits et services d'accès, la fiscalité, la publicité, les droits de propriété intellectuelle, le traitement de la sécurité de l'information et la convergence des services de télécommunication traditionnels avec l'Internet.

XIRING estime que, sous réserve d'obtenir les homologations requises, l'adoption de ces lois ou réglementations ne pourrait qu'aller dans le sens d'une meilleure sécurisation des données circulant sur Internet et donc avoir un effet positif sur les ventes de ses produits sécurisés.

Par ailleurs, sur le marché de « la Santé », le cadre réglementaire actuel pourrait également être amené à évoluer mais là encore, il est vraisemblable que ces évolutions aillent dans un sens d'une sécurisation accrue. Aussi, à l'instar de la situation actuelle, la Société veillera particulièrement à l'évolution du cadre réglementaire afin d'adapter le cas échéant son offre et de conserver ainsi l'homologation de ses produits.

4.2 Risques liés à l'organisation de la société

4.2.1 Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés

Le succès de la Société dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés et avec son actionnaire fondateur, Monsieur Georges LIBERMAN. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter la Société.

Le succès futur de la Société dépendra également de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques. La Société a mis en place des options de souscription ou d'achat d'actions afin d'associer pleinement ses collaborateurs à ses résultats.

La concurrence pour attirer de tels profils de collaborateurs expérimentés étant intense, la Société entend continuer à l'avenir à avoir recours à certains outils de fidélisation sans que cela ne puisse constituer une garantie totale de non départ d'un collaborateur-clé.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sur sa situation financière.

4.2.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires

Les fondateurs et managers clés de la Société, la Société Axalto ainsi que Chequers, SPEF Venture, Pechel Industries détiennent une participation significative dans le capital et les droits de vote de XIRING. Leur participation cumulée s'élève avant introduction en bourse à 79,44% du capital et des droits de vote, le pourcentage de chacun de ces actionnaires figurant de manière détaillée au tableau du paragraphe 21.1.7 C., Dans l'hypothèse d'une admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ces actionnaires devraient à court terme continuer à détenir une participation significative dans le capital car même si à jour, aucun n'est lié par un engagement de conservation de titres, il est vraisemblable que de tels engagements soient souscrits envers le prestataire de services d'investissements préalablement à la cotation sur Alternext. Si tel était le cas, ces engagements seraient décrits dans la future note d'opération qui sera soumise au visa de l'AMF.

De plus, Georges Liberman et Eric Planchard devraient conserver leurs fonctions actuelles de dirigeants. Ces actionnaires principaux seraient ainsi susceptibles d'avoir à l'avenir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (la distribution des dividendes, la modification des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour la Société). Tout désaccord important entre Georges Liberman, Eric Planchard et les autres actionnaires principaux sur la stratégie de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, dans l'hypothèse où, postérieurement à l'introduction en bourse de la Société, l'un de ces actionnaires venait à vendre sur le marché un nombre important d'actions de la Société, le cours de l'action pourrait être affecté selon les conditions du marché au moment de la vente, les modalités et le volume de celle-ci, ses motivations et la perception qu'en aurait le public.

Enfin, il est à noter que deux des six administrateurs actuels, à savoir AXALTO SA et Pechel Industries SAS, renonceront à leur mandat respectif préalablement à la cotation effective de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Droits de propriété intellectuelle

La Société est propriétaire ou dispose valablement d'une quantité significative de droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle, des marques, logos qu'elle utilise dans le cadre de ses activités.

Toutefois, la Société ne peut être certaine que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

La société XIRING est titulaire des marques suivantes, qui ont été déposées dans quatre-vingt huit pays, pour désigner différents produits et/ou services:

- XIRING ;
- XIRING + logo ;
- Baladeur Santé ;
-
- Chip To Speech ;
- Cyberpad ;
- Le Point Vital ;
- Value Checker ;
- Vital'Act ;
- Xi.

Le dépôt des marques Génération Trifente et Prium est en cours.

La Société est également propriétaire des noms de domaines suivants : www.XIRING.com, www.XIRING.fr, www.XIRING.biz, www.XIRING.info, www.pointxiring.info, www.pointvital.info.

En outre, le fondement de la Société étant basé sur la création et l'innovation, certains produits ou procédés développés par la Société font l'objet de dépôt de brevets et modèles en France et dans d'autres pays (principalement Europe, États-Unis, Japon).

A la date du présent document, le portefeuille de brevets de la Société se compose de :

- 12 brevets XIRING ayant donné lieu à 57 dépôts régions/pays
- 1 licence non-exclusive Ericsson ayant donné lieu à 1 dépôt région
- 3 licences non-exclusives Bull CP8 ayant donné lieu à 10 dépôts régions/pays, 7 autres licences étant tombées dans le domaine public.

Étant donné l'importance des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle de la Société, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.2 Actifs nécessaires à l'exploitation

A ce jour, XIRING est propriétaire de l'ensemble des actifs significatifs nécessaires à son exploitation.

Sur le plan de la fabrication, XIRING est propriétaire de la conception et des designs électroniques et mécaniques de ses produits ainsi que de l'ensemble des outils de productions tels que les moules de plasturgie, les programmes et outillages de test de production.

Sur le plan des logiciels, XIRING est propriétaire des logiciels applicatifs des certifications et des homologations de ses produits.

Concernant l'utilisation de logiciels « standards » du marché, comme par exemple certaines couches basses de communications de type USB ou modem ou les drivers d'interfaces standardisés, XIRING est détenteur de licences lui permettant d'intégrer ces couches logicielles dans ses produits et solutions logicielles.

XIRING n'a pas connaissance de l'existence d'une quelconque revendication de propriété intellectuelle pouvant remettre en cause son droit d'exploitation.

4.3.3 Risque lié à la mise en responsabilité du fait de l'utilisation des produits

Un défaut de fonctionnement ou un défaut de conception des produits de XIRING pourrait entraîner une infraction des règles de sécurité des données d'un client et pourrait avoir comme conséquence pour la Société d'être impliquée dans des réclamations ou des procédures juridictionnelles. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être demandés dans le cadre de ses procédures. La Société n'a pas connaissance de telles procédures à son encontre à ce jour. La Société fait les efforts nécessaires pour couvrir au mieux ce type de risques et a par exemple souscrit une assurance spécifique « responsabilité civile produits ».

4.3.4 Assurances

XIRING estime que les différentes polices d'assurance souscrites par la Société et décrites dans le tableau ci-dessous couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risque significatif lié à l'activité non assuré.

Aucune assurance perte d'exploitation n'étant souscrite à ce jour, la direction de XIRING entend prochainement engager une étude d'opportunité sur ce sujet.

Polices	Assureur	Risques couverts	Expiration	Franchise	Plafonds couverts
Responsabilité des dirigeants	CHUBB Insurance Company of Europe	Responsabilité des dirigeants (hors Etats-Unis)	31/12/2006	Néant	4 M€ annuel dans la
		Pollution			limite de 400 K€ par litige
		Acte frauduleux		15 K€	100 K€
		Hommes clés		Néant	160 K€
Missions	Europe Assistance Entreprises	Assistance aux personnes en cas de maladie ou accident ou accident en mission		Néant	152,5 K€
		Assistance voyage (avance caution pénale)			30 K€
		Avance frais avocat			7 K€
		Décès/invalidité			150 K€
		Responsabilité civile dommages corporels et matériels confondus (dont les seuls dommages matériels)			4 500 K€ par évènement (75 K€ par évènement)
		Responsabilité civile produit	AGF	1- Dommages survenus AVANT livraison de produits et/ou réception de travaux	
• Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)					
Dommages corporels.....					6 100 000 € (par sinistre)
Dommages matériels et immatériels consécutifs.....				750 €	763 000 € (par sinistre)
> Dommages aux biens confiés par les clients.....					7 650 € (par sinistre)
> Vols.....					15 300 € (par sinistre)
Dommages immatériels non consécutifs.....					305 000 € (par sinistre)
• Dommages résultant pas d'une atteinte à l'environnement accidentelle					
> Tous dommages confondus.....				1 524 €	305 000 € (par année d'assurance)
2- Dommages survenus APRES livraison de produits et/ou réception de travaux					3 050 000 €
•Tous dommages confondus sans pouvoir dépasser:					
> Dommages matériels et immatériels consécutifs, sauf frais de dépose-repose.....				minimum: 760 € maximum: 3 048 €	1 525 000€ (par sinistre)
> Dommages immatériels non consécutifs et frais de dépose repose.....				4 573 €	381 122 € (par sinistre)
Protection pénale et recours	AGF			Seuil spécial d'intervention	Plafonds couverts
		Frais et honoraires assurés, quel que soit le nombre de victimes..... sans pouvoir dépasser.....			30 500 € HT (par année d'assurance) 15 244 € HT (par dossier)
				Franchise	Plafonds couverts
Assurances dommages	GAN	1- Incendie et risques annexes - Dégats des Eaux -Gel			
		• Dommage Batiment • Dommage Matériel et mob. Professionnels, marchandises			valeur de reconstruction à neuf
		> incendies et risques annexes > dégats des eaux- gel • Responsabilité d'occupant		minimum : 200 € maximum : 460 €	120 000 € 81 599 €
		> Riques locatifs > trouble de jouissance > perte de loyers > recours des voisins et des tiers			conséquence pécuniaire de la responsabilité encourue 763 000 € 2 années de loyers HC 815 597 €
		2- Accidents aux appareils électriques			4 077 €
		3- Vol			
		> matériels et mob. Professionnels, marchandises			20 389 €
		4- Bris des glaces et des enseignes		203 €	3 109 €
		5 - Défense			
		> Défense devant les juridictions civile, commerciales ou administratives > Frais de prévention des sinistres			Frais à la charge de l'Assureur 75 000 € / an

Polices	Assureur	Risques couverts	Expiration	Franchise	Plafonds couverts
Assurances véhicules	AXA	Assurances parc véhicules < 3,5 T flotte commerciale utilisés dans le cadre de l'activité de la Société > Responsabilité civile, protection juridique > Vol, incendie, catastrophe naturelle > Effets et objets personnels > Bris de glaces, tous accidents, vandalisme	31/12/2006	Variable en fonction du véhicule	Sans limitation A dire d'expert
Assurances véhicules mission	La Lilloise d'Assurance	Assurance des membres du personnel effectuant avec leur propre véhicule ou un véhicule confié, prêté ou loué des déplacements professionnels > Responsabilité civile, protection juridique > Vol, incendie, catastrophe naturelle > Effets et objets personnels > Bris de glaces, tous accidents, vandalisme		230 € 230 €	Sans limitation 8 350 € 24 150 €
Assurance transport et exposition marchandises	AGF	> Capitaux garantis max par moyen de transport, par expédition, par lieu de séjour et par sinistre		150 €	800 000 €
		> Capitaux garantis max par exposition		150 €	15 000 €

4.3.5 Faits exceptionnels, procédures et arbitrages

Se reporter au 20.7.

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de change

Au 31 décembre 2005, la Société a réalisé, près de 13 % de son chiffre d'affaires en dollar américain et le solde en euro. A ce jour, la Société n'a pas mis en place de politique de couverture de change mais détient un compte bancaire en USD. Réalisant une partie de ses achats également en dollar (environ 35%), le recours au compte bancaire en dollar permet à la Société de couvrir mécaniquement une partie de son risque de change.

Eu égard au taux moyen de conversion retenu en 2005 pour constater le chiffre d'affaires réalisé en US\$, une variation de +/- 1 % de ce taux aurait généré un impact de l'ordre de +/- 13 K€ sur le chiffre d'affaires.

Le tableau suivant doit permettre de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un centime d'euro par rapport à la devise concernée.

En K€	USD
Actifs	301
Passifs	97
Position nette avant gestion	204
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	204
<i>Évolution de 1 centime d' €/USD</i>	-

Ainsi, la Société estime ne pas être confrontée à un risque de change significatif.

4.4.2 Risque de taux

Au 30 juin 2006, l'endettement bancaire de XIRING est nul. Les 1.752.000 € figurant au passif, sont exclusivement composé des dépôts de garantie (cautions) versés par les pharmacies ayant souscrit le service « Le Point XIRING » (cf. paragraphe 6.5.2.1) et qui, à ce titre, bénéficient de la mise à disposition d'un terminal XIRING. Ces dépôts, non rémunérés, resteront bloqués pendant toute la durée des contrats de location de ces solutions.

A la date du présent document de base, en l'absence de toute dette financière, XIRING dispose d'une capacité d'endettement intacte.

4.4.3 Risque de liquidité

Au 30 juin 2006, la Société dispose d'une trésorerie nette de 3.212.529 € composés exclusivement de disponibilités et de SICAV monétaires affichant une plus-value latente de 60.558 €.

A ce jour, XIRING dispose des lignes de financement suivantes :

- Facilité de caisse à hauteur de 76.300 €. Au 30 juin 2006, cette autorisation n'était pas utilisée,
- Ligne de crédits documentaires de 3 M€ avec en garantie un nantissement SICAV à hauteur de 25%. Au 30 juin 2006, le montant utilisé s'élève à 1 285 749,90 \$ en contrepartie duquel 457 986 € ont été affectés comme garantie de caution, placés en SICAV.

Les capitaux propres au 30 juin 2006 s'élevaient à 5.197.993 €.

Compte tenu de son absence d'endettement financier et de sa trésorerie disponible au 30 juin 2006, XIRING estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité.

4.4.4 Risque actions

Ne disposant d'aucun placement de cette nature, la Société n'est pas confrontée à un risque actions.

4.4.5 Risque environnemental

Néant eu égard à l'activité de la Société.

4.4.6 Absence de versement de dividendes au cours des trois derniers exercices

Depuis sa création, XIRING n'a jamais versé de dividende.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

XIRING

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

XIRING est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 419 722 665, le 2 décembre 1998.

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée sous la forme de société anonyme, le 2 août 1998.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au : « Immeuble River Seine », 25 quai Gallieni 92150 Suresnes. Le numéro de téléphone de la société est le 01.46.25.80.80 et l'adresse du site web : www.XIRING.com.

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la société

La société XIRING a été fondée par Georges LIBERMAN en 1998. Dès sa création XIRING fait l'acquisition de diverses technologies, titres de propriété intellectuelle et travaux de recherche auprès de Bull-CP8 (lecteurs de cartes et cryptographie) et de Capidea (communications sans fil) ainsi que d'actifs de la société japonaise OKI (lecteurs de cartes aux US). Elle constitue un « socle » technologique lui permettant dès sa création de se positionner au meilleur niveau de l'innovation technologique. L'investissement initial réalisé à la création en 1998 s'élève à plus de 4,5 M€.

La société se positionne au carrefour :

- d'une exigence majeure : la sécurité,
- d'une technologie mature et disponible : la carte à puce,
- du développement de l'Internet et des services en ligne.

XIRING évolue dans le monde de la sécurisation des accès aux services et des transactions à distance qui constitue un enjeu majeur pour le développement de tous les marchés et de tous les services rendus possibles par la généralisation de l'Internet et des réseaux de communication.

► 1998-1999 : le Démarrage

Juillet 1998 : Création de la société avec un centrage initial sur les applications liées aux porte-monnaie électroniques Européens (Chipknip en Hollande, Proton en Belgique, Cash en Suède, Moneo, Modeus et Mondex en France). La Caisse des dépôts au travers de deux filiales (In'Com et Robinvest) finance le démarrage de l'entreprise (760K€)

Octobre 1998 : XIRING livre ses premiers produits de lecture de cartes à puces: Balance Reader, Consultant et Xi-Card, principalement issus des technologies acquises auprès de Bull CP8 et de OKI.

Avril 1999 : XIRING annonce son premier produit d'Authentification forte au salon Cardtech/Securetech aux États-Unis. La même année, le Xi-Sign reçoit le prix Sésame de l'innovation dans la catégorie Sécurité au salon Cartes de Paris (Octobre 1999). XIRING se positionne alors comme la première société au monde réalisant des outils de sécurisation de la banque à distance mettant en œuvre les cartes bancaires de paiement Visa et MasterCard.

► 2000-2002 : la Croissance

Le chiffre d'affaires double tous les ans, porté principalement par le déploiement des porte-monnaie électroniques en Europe et les expérimentations régionales de Monéo en France.

Juillet 2000 : Charterhouse HSBC (devenu Chequers) entre au capital de XIRING par un investissement de 3M€.

Nov. 2000 : Compte tenu des conditions défavorables des marchés, XIRING décide de renoncer à son introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Mars 2001 : Premier succès dans le domaine de l'authentification sur le secteur bancaire: la banque suisse UBS signe un contrat de 500.000 produits d'authentification forte Xi-Sign permettant à ses clients de sécuriser leurs transactions bancaires à distance. Leader mondial de la banque privée et extrêmement soucieuse de la sécurité de ses transactions en ligne, UBS passe d'une technologie de « tokens » (littéralement « jeton » c'est-à-dire un dispositif de la taille d'un porte-clés délivrant un code à usage unique) fournie par une société américaine leader du marché de la sécurité à la technologie à base de carte à puce promue par XIRING.

Février 2002 : L'architecture de la solution XIRING retient l'attention de MasterCard. C'est en partenariat avec les équipes de MasterCard que XIRING entreprend le développement du lecteur personnel d'authentification Xi-Sign utilisant la carte de paiement conforme à la nouvelle norme mondiale Europay-MasterCard-Visa (EMV)¹ : il s'agit de la norme mondiale permettant l'évolution des cartes de paiement de la piste magnétique vers la puce.

Juin 2002 : Lancement de l'activité Transaction Sécurisée sur le secteur de la santé: le Baladeur Santé, produit nomade dédié au segment des infirmières libérales, est le premier produit permettant la signature des feuilles de soins électronique lors des visites à domicile.

Septembre 2002 : Second succès sur le secteur bancaire : XIRING livre 100.000 Xi-Sign pour sécuriser les opérations de banque à distance de la banque suédoise Nordea.

► 2003-2004 : la Focalisation stratégique

Ralentissement brutal de l'activité porte-monnaie électronique en Europe et en France : le déploiement national du porte monnaie Monéo est ajourné. La conjoncture économique est tendue et les projets d'équipement sont reportés.

L'entreprise s'organise pour gérer la traversée de cette période difficile : elle réduit ses effectifs et concentre ses efforts sur le secteur de la Santé identifié comme porteur de chiffre d'affaires à court terme et sur la Sécurisation des Transactions Bancaires à distance, identifié comme le marché le plus prometteur à moyen terme. La société dégage son premier résultat net positif en 2003. L'ensemble des actionnaires accompagnent l'effort de la Société par un investissement en capital de 1M€ en avril 2003..

Mi 2004 : Levée de fonds de 4M€ avec l'entrée dans le capital de BNP Private Equity, SPEF Venture (Natexis Banques Populaires) et Crédit Mutuel/CIC Capital Privé. Malgré un contexte difficile, les investisseurs financiers décident de rentrer au capital. Ces derniers sont, en effet, confortés par les services internes des groupes bancaires auxquels ils appartiennent qui ont confirmé la validité des produits de XIRING et indiqué leurs intentions d'utiliser à terme ce type de solution de sécurité.

Novembre 2004 : XIRING déploie massivement auprès des pharmaciens français « Le Point XIRING », un service de mise à jour de la carte Vitale s'appuyant sur la mise à disposition d'un terminal Internet transactionnel géré par un serveur XIRING et accompagné d'une offre de services complète (livraison, installation, maintenance, logiciel du terminal, exploitation à distance par le serveur XIRING, téléchargement quotidien de clés sécuritaires, mises à jour logicielles, gestion de parc, hot line utilisateurs). XIRING prouve ainsi sa capacité à maîtriser un système complexe et à mettre en place une offre de services. Parmi cinq compétiteurs ayant développé et homologué une solution de mise à jour de carte Vitale en pharmacie, XIRING prend 60% de part de marché et s'impose comme le leader de ce segment.

► 2005-2006 : Le nouveau positionnement porte ses fruits

Dans le secteur de la Santé en France, avec 7 produits homologués (Source : GIE-SESAME VITALE) sur les différents segments du marché, XIRING est devenu en 3 ans un acteur majeur. .

¹ EMV est la spécification de la carte à puce, spécifiée conjointement par Europay-MasterCard-Visa, destinée à remplacer à terme l'ensemble des cartes de paiement à piste magnétique, au niveau mondial.

Dans le secteur de la Banque, grâce à son expertise technologique reconnue, XIRING participe aux principaux pilotes d'authentification bancaire réalisés en Europe : BarclayCard, Lloyds, PostFinance, SIBS, Crédit Mutuel, Banques Populaires, BNP Paribas, Crédit Agricole. Les établissements financiers européens commencent à s'équiper. Le Crédit Mutuel met en place une solution d'authentification Xi-Sign pour sa clientèle « Entreprise » et Royal Bank of Scotland et Natwest déploient en volume le Xi-Sign pour sécuriser les transactions entreprises-banque. Leader du marché du « corporate banking » en UK (source Site RBS), la clientèle « entreprises » de RBS et Natwest représente un potentiel d'équipement pour XIRING d'environ 25% des entreprises anglaises (estimation XIRING) qui pourraient. utiliser un produit de sécurité portant la marque XIRING pour sécuriser leurs opérations de banque électronique.

Février 2006 : La solution d'authentification Xi-Sign 6000 de XIRING est certifiée conforme aux spécifications « OneSmartWeb » par MasterCard, une première mondiale : cette architecture permet d'allier sur une même plate-forme les avantages d'une authentification « symétrique » (SKI) et d'une authentification « asymétrique » basée sur une architecture à clés publiques (PKI).

Mai 2006 : La solution Xi-Sign 1000 de XIRING est préconisée par MasterCard US sous le sigle « All-in-One » comme solution d'authentification destinée à renforcer la sécurité de la banque en ligne aux États-Unis.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements engagés sur les trois derniers exercices concernaient des investissements incorporels en Recherche & Développement :

En K€	2003	2004	2005
Investissements incorporels	378	426	681
Investissements corporels	77	321	274
Investissements financiers	1	3	-

Les activités de XIRING nécessitent assez peu d'investissements corporels. La nature des investissements courants nécessaires au développement porte principalement sur l'acquisition d'outillages pour la fabrication sous traitée de nouveaux produits, sur l'acquisition d'équipement d'instruments de mesure et d'outillage spécialisés pour le laboratoire de la R&D, sur l'achat des outils logiciels destinés à assurer la performance de la R&D et à assurer la qualité des produits.

Sur chacune des trois années, l'essentiel des immobilisations incorporelles sont relatives aux frais de R&D activés (366,2 K€ en 2003, puis 391,3 K€ en 2004 et 663,8 K€ en 2005) ainsi que de manière plus marginale, à des achats de licences et logiciels.

La progression significative des investissements corporels entre 2003 et 2004 se justifie par l'activation des lecteurs Point XIRING qui sont mis en dépôt chez les pharmaciens mais qui restent la propriété de la société. A ce titre, 225 K€ ont été activés en 2004 et 186,5 K€ en 2005.

A l'avenir, XIRING entend maintenir sa politique d'investissement en matière de Recherche et Développement (environ 700 K€ pour l'exercice en cours).

5.2.2 Investissements en cours

Les seuls investissements en cours sont des investissements courants concernant des montants similaires à ceux mentionnés au paragraphe précédent.

Ils ne concernent que la France et seront autofinancés.

5.2.3 Investissements à venir

XIRING ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Présentation générale

XIRING conçoit, fabrique et commercialise des produits et solutions de sécurité, centrés sur l'Authentification, la Signature Électronique et la Sécurisation des Transactions. A usage personnel ou professionnel, les produits et solutions de XIRING mettent en œuvre les caractéristiques et les mécanismes sécuritaires des cartes à puce pour sécuriser les transactions électroniques.

Les solutions logicielles embarquées, développées par XIRING pour chaque marché ciblé, apportent des **services de sécurité** tels que :

- ▶ **L'Authentification forte** pour l'accès à distance aux réseaux, aux applications et aux données ;
- ▶ La **Signature numérique** pour permettre aux transactions de valeur de s'exécuter en toute confiance à distance ;
- ▶ La **Sécurisation des transactions** lorsque l'authentification forte et la signature numérique sont combinées à des données, pour une application particulière.

En complément de ces services de sécurité, les lecteurs personnels de XIRING offrent à leurs utilisateurs **des services de confort** pour les aider à s'approprier les services de leurs cartes à puce, et à mieux les utiliser au quotidien. Par exemple:

- affichage des dernières transactions réalisées avec une carte de crédit ou de débit,
- montant disponible pour achat avec une carte de débit pré-autorisé,
- valeur du bonus, des points de fidélité, des coupons électroniques d'un programme de fidélité,
- identification des bénéficiaires et période de validité des droits.

Ces services conviviaux sont proposés en complément des fonctionnalités d'authentification et de signature électronique ou comme offre d'entrée pour pénétrer les marchés ciblés.

XIRING concentre aujourd'hui son action dans le domaine de la sécurité sur **2 grands secteurs** :

▶ **La banque.**

Dans un contexte de croissance exponentielle des transactions de valeur effectuées via la banque à distance ainsi que du paiement en ligne pour le e-commerce, la nécessité d'une sécurisation accrue s'impose pour contrer les menaces de fraude et de perte de confiance des utilisateurs. Ces enjeux sont majeurs pour les banques : Les transactions électroniques, par leurs coûts d'opération très bas, par la différentiation compétitive et le revenu additionnel apporté constituent un axe stratégique pour le secteur bancaire.

Après avoir expérimenté pendant de nombreuses années des systèmes de sécurisation divers fondés sur des technologies logicielles ou matérielles pures ou combinant les deux, un standard de sécurisation de la banque en ligne est en cours d'émergence : il repose sur un principe de base simple : l'utilisation dans le monde virtuel du même outil de sécurité que dans le monde réel, à savoir la carte bancaire.

Dans le monde réel, pour les transactions de proximité (en face à face), sous l'impulsion de Visa et MasterCard, les cartes bancaires à piste magnétique migrent progressivement vers la technologie de la puce à la norme EMV (Europay, MasterCard, Visa). C'est le choix de cette carte EMV, mis en œuvre pour contenir une fraude électronique croissante, qui est promu pour sécuriser le monde virtuel de la banque à distance.

Dans ce secteur, les solutions d'authentification et de signature de transactions basées sur la carte de paiement à puce EMV, représentent pour XIRING un potentiel de croissance très important. Ce marché s'inscrit dans le cadre d'une standardisation mondiale et les premiers déploiements de masse ont confirmé la validité de la solution et son acceptation par les utilisateurs.

▶ **La santé**

Les cartes de santé jouent un véritable rôle de « moyen de paiement » pour des prestations dont le domaine s'étend régulièrement avec des régimes spécialisés obligatoires et une montée en charge significative des régimes complémentaires, mutuelles ou assurances privées. Le système français SESAM-Vitale dispose d'une avance significative et constitue une vitrine pour le monde entier. Des systèmes de cartes de santé se mettent progressivement en place dans les autres pays avec des variations nationales importantes.

La sécurité des transactions de santé repose sur le principe de la signature électronique conjointe des actes par les cartes à puce du professionnel de santé et du patient.

La santé représente à la fois un marché immédiat et mûr en France où s'affirme comme un des acteurs de référence, et un potentiel de croissance significatif à plus long terme sur les autres pays.

► **Autres secteurs** : Les solutions XIRING sont également utilisées dans divers secteurs où la sécurité des transactions s'impose : les produits et solutions développés par XIRING sont alors associés aux grands projets de déploiements massifs de cartes à puce tels que cartes d'identité ou les cartes de transport. Ces marchés émergents représentent des opportunités de croissance pour XIRING.

		
<p>Authentification pour l'utilisation De la banque en ligne</p>	<p>Terminal portable de signature électronique par carte « Vitale »</p>	<p>Terminal transactionnel pour les secteurs administration, transports...</p>

Les produits et solutions sont développés en concertation avec - et homologués par- les émetteurs de cartes et/ou opérateurs de services internationaux ou nationaux comme MasterCard, Visa, APACS (Royaume-Uni), le GIE Cartes Bancaires, le GIE SESAM-Vitale, le GIP CPS. Ces homologations constituent de facto une barrière d'entrée significative. Des partenaires complètent l'offre de services en particulier au niveau des services locaux et de l'intégration de systèmes.

XIRING s'appuie sur son expertise pour établir des relations privilégiées avec les prescripteurs et institutions. Cette même expertise, alliée à une grande réactivité, permet de créer une relation de confiance et de proximité avec les grands clients avant même la phase formelle d'avant-vente.

L'activité commerciale est focalisée sur la France et l'Europe considérée comme le marché domestique de XIRING. Un réseau de Revendeurs à Valeur Ajoutée (**VARs**) complète le dispositif et permet d'adresser des applications émergentes sur lesquelles XIRING ne souhaite pas se positionner en direct pour des raisons de focalisation ou des zones géographiques plus éloignées qui ne justifient pas un investissement commercial plus lourd. Ce réseau de 60 VARs, animé dans le cadre du programme «XIRING Business Partners », contribue à la pénétration de XIRING sur ces marchés et à la constitution d'un portefeuille de clients dans le monde entier.

XIRING a fait le choix de concentrer ses efforts sur les étapes à forte valeur ajoutée, à savoir la conception et le développement. C'est pourquoi la Société a fait le choix de sous-traiter la fabrication de ses matériels tout en en assurant un contrôle qualité rigoureux. Forte de nombreux titres de propriété intellectuelle (brevets, licences, marques et modèles), XIRING a régulièrement été récompensé pour sa capacité d'innovation.

Une expertise reconnue

Les solutions développées par XIRING s'appuient sur l'expertise de ses équipes dans les domaines suivants :

- Sécurité, cryptographie et systèmes d'exploitation des cartes à puce. Issues de Bull-CP8, le pionnier de la carte à microprocesseur, les équipes de R&D de XIRING ont une expérience cumulée de plus de quatre vingt hommes ans dans ce domaine.
- Lecteurs de cartes à puce et applications. Les équipes de XIRING ont développé depuis plusieurs années des lecteurs de cartes à puce et leurs applications pour les domaines de la banque, de la sécurité et de la santé. Les équipes ont acquis une expertise toute particulière dans le domaine des terminaux nomades.
- Communication sans fil. XIRING détient plusieurs brevets dans ce domaine et a investi dans la technologie de communication radio à courte distance Bluetooth. En particulier XIRING a fait l'acquisition en 2001 auprès d'ERICSSON des travaux de recherche exécutés dans le cadre du projet « *wireless wallet* » (lecteur de carte à puce Bluetooth).
- « Design to cost ». XIRING a développé un vrai savoir faire permettant d'optimiser le coût de ses produits tout au long de la phase de développement. Cette méthodologie s'appuie sur une collaboration étroite et très en amont avec l'usine sous-traitante qui sera en charge de la production.

- « *Design to volume* ». La méthodologie de développement de XIRING permet une montée en cadence très rapide de la production qui peut atteindre deux millions de pièces par mois sur une période de trois mois pour répondre aux demandes de ses grands clients.

L'expertise de XIRING, associée à son esprit d'entreprise, favorise l'innovation comme le démontrent année après année les résultats des trophées SESAMES, décernés par un jury international d'experts lors du salon Cartes. Depuis sa création, XIRING a ainsi été récompensé chaque année par un Sésame de l'Innovation et ses produits et solutions ont obtenu 20 nominations. XIRING a obtenu en 2002 le label « Société Innovante » délivré par OSEO-ANVAR qui lui a accordé une importante subvention pour le développement de produits d'authentification forte utilisant la technologie de communication sans fil Bluetooth. Ce label est en cours de renouvellement.

6.1.2 Stratégie

La stratégie de XIRING est de délivrer des solutions de sécurité (lecteurs de cartes, logiciels embarqués, services) en accompagnement des grands déploiements ou parcs de cartes à puce. Destinés aux particuliers ou aux professionnels, les produits et solutions de XIRING mettent en œuvre les mécanismes sécuritaires des cartes à puce pour permettre l'Authentification du porteur de carte, la Signature Électronique des transactions qu'il effectue et, de manière plus générale, pour assurer la Sécurisation des Transactions.

XIRING concentre aujourd'hui son action sur 2 grands secteurs :

- La banque ou les solutions d'authentification et de signature de transactions basées sur la carte de paiement à puce EMV, représentent pour XIRING un potentiel de croissance très important. Ce marché s'inscrit dans le cadre d'une standardisation mondiale qui voit les premiers déploiements de masse confirmer la validité de la solution et son acceptation par les utilisateurs.
- La santé ou les cartes de santé se mettent progressivement en place dans les pays européens et jouent un véritable rôle de « moyen de paiement ». La santé représente à la fois un marché immédiat et mûr en France, ou XIRING gagne régulièrement des parts de marché, et un potentiel de croissance significatif à plus long terme sur les autres pays.

XIRING a l'intention d'adresser dans un second temps le segment de la sécurité d'entreprise, avec la mise en place d'une solution complète d'authentification (logiciel serveur, cartes, lecteurs, services, intégration...) afin de sécuriser les accès au système d'information.

D'autres marchés sont également en train d'émerger, sur lesquels XIRING a l'intention de se positionner :

- Le marché de la e-Administration dont la partie la plus visible est liée à l'émission de cartes Nationales d'Identité à puce.
- Le marché du Transport ou la carte à puce est un moyen économique de remplacement des abonnements tout en limitant la fraude associée.

En terme de stratégie produit, deux axes majeurs :

- Maintenir son offre au niveau de technologie le plus performant grâce à une politique de R&D active. Il s'agira notamment de pouvoir intégrer à terme les technologies du « sans contact » et de la biométrie.
- Étendre la gamme de produits et de services. XIRING envisage notamment de pouvoir développer une offre « *entreprise security* ». Il s'agit d'offrir une solution complète d'authentification (logiciel serveur, cartes, lecteurs, services, intégration...) afin de sécuriser les accès à distance au système d'information..

Cette stratégie produit vient en soutien d'une stratégie commerciale volontariste où XIRING souhaite :

- accompagner le développement inéluctable du marché bancaire en s'imposant comme un des acteurs de référence de par la qualité de son offre,
- conforter sa position sur le marché de la Santé en France et pénétrer les marchés internationaux
- pénétrer de nouveaux marchés comme « *l'entreprise security* ».et la « e-administration ».

Ainsi, l'introduction en bourse s'inscrit au cœur de cette stratégie industrielle, la levée de fonds concomitante permettant de financer les moyens à mettre en œuvre pour accélérer sa croissance.

La mise en œuvre effective de la stratégie passera en effet par :

- Une intensification de la présence locale sur certains pays ciblés (Royaume-Uni, suisse, Scandinavie et Europe du Sud) pour engager une relation de proximité avec les grands acteurs du monde bancaire,
- D'éventuelles acquisitions d'acteurs locaux pour accélérer l'accès au marché des banques
- Le financement de l'augmentation attendue du BFR,
- Le maintien, voir le renforcement d'une politique active de R&D afin de maintenir le niveau de l'offre parmi les meilleures du marché.

En outre, l'introduction en bourse permettra à XIRING de bénéficier d'une crédibilité accrue vis-à-vis des acteurs privés ou institutionnels des marchés tant bancaires que de la Santé.

6.1.3 L'offre de XIRING

Afin de répondre aux attentes de ses principaux marchés décrits au paragraphe 6.2, XIRING a mis au point une offre spécifique pour chacun des segments de marché.

6.1.3.1 L'offre de XIRING pour le secteur "Banques"

6.1.3.1.1 Une gamme parmi les plus complètes et performantes du marché

⇒ L'offre solutions

Pour répondre aux besoins des banques XIRING a développé une offre complète dénommée «O2S Banking Authentication» de produits et services, soutenue par des partenariats solides, pour accompagner les établissements bancaires tout au long de leur projet, depuis le choix de la technologie jusqu'au déploiement en passant par l'intégration de systèmes.



La solution présente les caractéristiques suivantes. Elle est

- **Ouverte:** Basée sur les standards mondiaux EMV et CAP, elle respecte pleinement les spécifications développées par Mastercard et Visa. Elle est surtout libre de toute contrainte d'implémentation par les banques grâce au respect des standards ouverts. Le contrôle des clés et des algorithmes reste du ressort de la banque contrairement aux solutions « propriétaires » dont les algorithmes et parfois les clés restent la propriété des fournisseurs et qui ne sont pas soumis aux mêmes parcours d'évaluation sécuritaire que les cartes à puce.
- **Simple :** Le système est simple à mettre en place, ce qui réduit le coût d'installation. L'utilisateur final n'a pas à se familiariser avec de nouveaux processus ou à retenir de mots de passe. « O2S Banking Authentication » tire parti des investissements déjà faits en termes de cartes, d'infrastructure, de processus et de sécurité.
- **Sûre :** cette solution protège contre le *phishing* et la fraude en ligne. La sécurité est renforcée, ce qui incite les utilisateurs à faire plus souvent appel aux services à distance proposés par leur banque dont l'image se trouve renforcée.

Pour répondre aux besoins des banques et de leurs différents profils de clients l'offre O2S est multiple :

- **O2S Multi-Services**

O2S Banking Authentication est une offre globale de déploiement de solution d'authentification. Elle comprend :

- * Des services de conseil quant à la technologie la mieux adaptée aux besoins de la banque.
- * Un guide facilitant le choix de la solution pour chaque catégorie d'utilisateurs
- * La procédure à suivre pas à pas pour mener à bien le projet
- * L'assistance et les partenariats nécessaires afin d'aider la banque à trouver les solutions qui lui conviennent le mieux en matière de réalisation, de support et de déploiement.

- **O2S Multi-serveurs**

Les banques souhaitent généralement choisir leur fournisseur de serveur en fonction de leurs besoins informatiques internes. Selon qu'elles souhaitent externaliser ou non ce service, elles opteront pour l'hébergement auprès d'une société spécialisée dans l'intégration et la location de services applicatifs en ligne (ASP) ou décideront d'acquérir un serveur.

XIRING aide les banques à choisir la solution la mieux adaptée en les accompagnant tout au long du processus. La Société travaille avec les principaux fournisseurs présents sur le marché. Le label « O2S Ready » est un gage de leur certification technique et de leur couverture géographique.

- **O2S Multi-Produits**

Afin d'éviter aux banques de faire appel à de multiples fournisseurs pour servir leur différents segments de clientèle, XIRING leur propose une gamme complète de produits (mini-lecteurs, lecteurs au format calculatrice, communication par SMS, cartes à gratter, produits spécialisés) qui couvrent toute l'étendue de leurs besoins. L'avantage clé de l'offre O2S Multi-produits est que tous ses composants reposent sur le même système de back-office.

La gamme de produits propriétaires proposés répond aux attentes des utilisateurs occasionnels, réguliers ou intensifs ainsi qu'au personnel commercial et administratif des banques. Elle comprend également des produits spécialisés destinés aux malvoyants.

⇒ Les produits

La gamme Xi-Sign

Basé sur la sécurité de la carte à puce, le Xi-Sign sécurise les accès en ligne et les transactions à distance. Simple à utiliser et familier, le Xi-Sign est facile à déployer et permet la mise en place de services sécurisés innovants. La solution développée est conforme aux spécifications internationales 3D-Secure - Chip Authentication Program (CAP) de MasterCard. Associé à la carte de paiement EMV, le Xi-Sign génère un mot de passe dynamique, différent à chaque fois et utilisé pour authentifier le porteur de la carte lors d'un accès à son application de banque à distance par exemple ou lors d'une transaction par téléphone réalisée via le centre d'appel de la banque ou encore pour authentifier un fax. Selon les modèles le Xi-Sign permet également de signer des transactions de valeur telles que virements, paiement de factures, ordres de bourse ou des paiements sur Internet. Le Xi-Sign est le premier produit ayant passé avec succès en 2004 l'ensemble des tests de conformité extrêmement sévères définis par MasterCard et Visa et fonctionne aussi bien avec des cartes EMV conformes aux profils internationaux qu'avec des profils EMV nationaux tels que APACS au Royaume-Uni, GIE CB en France, Banksys en Belgique, ZKA en Allemagne ou encore Interpay en Hollande.

L'ensemble des modèles utilisent la même infrastructure d'authentification ce qui permet une grande flexibilité.



Le Xi Sign 1000 affiche un mot de passe unique généré par une carte privative EMV, au format SIM, interne à l'appareil et non extractible. Le code confidentiel de la carte est saisi à l'aide d'un dispositif simple à 3 boutons. L'appareil très simple, est au format « porte-clé ». Le Xi-Sign 1000 (rebaptisé All-in-One) a été retenu par MasterCard pour son offre d'authentification aux USA.

Le Xi-Sign 2000 : il reprend les fonctionnalités du Xi-Sign 1000 mais supporte une carte externe au format carte de crédit. Au format « porte-clé » il est destiné aux clients occasionnels des services en ligne.

Le Xi-Sign TAN : Variante du Xi-Sign 2000 adapté aux spécificités de la carte de paiement allemande. Ce lecteur permet aussi d'afficher le solde du porte-monnaie électronique GeldKarte.



Le Xi-Sign 4000 : Le Xi-Sign 4000 est un outil portable et personnel d'authentification et de signature reposant sur les spécifications CAP et EMV. Il permet aux détenteurs de carte de s'authentifier et d'utiliser la signature électronique pour confirmer des données ou des montants relatifs à une transaction tels que des virements ou des ordres sur des instruments financiers. Non connecté au PC le lecteur est parfaitement nomade et ne nécessite aucune installation de logiciel. Il peut être utilisé pour toute transaction à distance via un PC ou un MAC, un assistant personnel, un téléphone mobile, une transaction faite avec l'assistance d'un centre d'appel ou via un fax. 1.5 Million de Xi-Sign 4000 ont été livrés et sont en utilisation régulière.

Le Xi-Sign 6000 : il constitue la version connectable du Xi-Sign 4000. Destiné aux usages intensifs le Xi-Sign 6000 simplifie encore l'interface utilisateur dans le cas de transactions plus complexes entre entreprises et banques. Le Xi-Sign 6000 fonctionne également en mode autonome gardant ainsi les avantages de mobilité associés.

Lorsqu'il est connecté au PC par son interface USB, le Xi-Sign 6000 s'intègre simplement dans une infrastructure à clés publiques (ou PKI) en gérant de façon sécurisée la carte PKI et son code confidentiel.

Le Xi-Sign 6000 est le premier produit connectable certifié par MasterCard en mai 2006 et conforme aux spécifications «CAP OneSmartWeb ».



Le Xi-Sign 4500

Le Xi-Sign 4500 a été spécialement défini pour répondre aux exigences de la Directive Européenne concernant les personnes handicapées. Il offre les mêmes fonctionnalités que le Xi-Sign 4000 mais est doté :

- d'un écran graphique permettant un affichage de grande taille pour les mal voyants
- d'un clavier avec des touches importantes pour les handicaps moteurs.
- d'un système Chip-to-Speech™ de restitution vocale des messages utilisateur pour les non-voyants. Les messages et le mot de passe dynamique sont lus à l'utilisateur via des écouteurs pour assurer la confidentialité. Le produit dispose aussi d'un guide

d'utilisation vocal.

Cette gamme est complétée par des spécifications permettant aux banques de mettre en œuvre des listes de numéros à gratter (Scratch2Sign) ou d'utiliser des SMS pour envoyer un authentifiant unique à leurs clients en situation de dépannage (SMSign). Ces spécifications permettent d'utiliser sans changement le serveur d'authentification EMV/CAP.

Sur les trois dernières années, le nombre de lecteurs vendus est le suivant :

	2003	2004	2005
Nombre d'unités	265 435	157 820	293 543

6.1.3.1.2 Les partenaires « banques »

Pour pouvoir proposer aux banques des solutions complètes, XIRING s'est entouré de partenaires de stature internationale ou locale selon les cas. Les relations vont du simple co-marketing où les partenaires se présentent conjointement au client mais assurent leurs prestations de façon indépendante à des relations plus étroites de type cocontractant. On peut citer dans les différents domaines :

- Axalto et Gemplus (devenus Gemalto), Oberthur et Trüb pour les cartes, leur personnalisation et dans certains cas la distribution d'un ensemble complet carte et lecteur au client final
- Thalès, Atos, Setib (filiale de France Télécom), Cryptomathic, Clear2Pay, N'Cryptone pour les serveurs d'authentification et les services d'intégration associés
- Walsh Western, Token Services, Ghirlanda, Publicenter pour les services de distribution (*fulfilment*).

6.1.3.1.3 Les principaux clients du secteur « banques »

Au 30 juin 2006, le portefeuille clients bancaires de XIRING compte une quarantaine de références (hors caisses régionales des banques françaises) dont une quinzaine d'actifs.

UBS (Suisse) : 1er client bancaire historique de la société, UBS avait décidé de sécuriser ses opérations de banque à distance dès 2002 afin de protéger ses clients partout dans le monde. Après un premier déploiement satisfaisant de 500.000 Xi-Sign, UBS a continué à équiper sa population de nouveaux internautes : XIRING a ainsi livré 1.000.000 de Xi-Sign en 3 ans.

Royal Bank of Scotland (RBS) et Natwest (5^e groupe bancaire mondial) ont choisi XIRING en 2005 pour accompagner la division « Entreprises » dans la protection des utilisateurs professionnels du e-banking. 300.000 entreprises en UK seront progressivement équipées représentant 25% des entreprises en Angleterre. Le projet inclus aussi la livraison d'un produit Xi-Sign 4500 pour les mal-voyants. Le déploiement commence en juillet 2006.

Par la suite RBS Group va déployer la même solution auprès de 2 millions de particuliers pour la partie « retail banking ». Un appel d'offre est en cours.

Postgirot, une filiale de la banque suédoise **Nordea**, a choisi XIRING et le Xi-Sign en 2002. Depuis la banque a équipé 300.000 utilisateurs.

Banka Kopper, leader sur le marché Slovène avec 45% du marché des cartes bancaires, a choisi XIRING en 2005, et la solution a été lancée en mai 2005. Commençant avec 20.000 utilisateurs, le plan est de déployer la solution auprès des 100.000 utilisateurs de la banque en ligne dans le Groupe Activa (7 banques). Banka Kopper est exemplaire en ce sens qu'elle a été la première banque au monde à déployer le standard CAP de MasterCard.

Crédit Mutuel de Bretagne (2.000 produits) et **Crédit Mutuel de l'Est** (20.000 produits) ont lancé l'équipement en lecteurs Xi-Sign de leur clientèle « Entreprises » pour protéger les utilisateurs de la banque en ligne.

Plusieurs banques ont décidé de lancer des pilotes avant de démarrer la phase d'équipement, et ce dans plusieurs pays :

- En France : Banques Populaires en 2005 ; BNP Paribas, OBC, ABN Amro France en 2006 ;
- Au Royaume Uni : Lloyds TSB et Barclaycard en 2005 ;
- Au Portugal : CGD, BPI et Millenium Banques ;
- En Slovénie : Dezelna, Celje en 2006.

6.1.3.1.4 Business model

Les clients de XIRING sont de grands établissements bancaires. Ces derniers décident d'équiper leur clientèle (entreprises et/ou particuliers) de façon à protéger la relation à distance avec la banque. Pour la clientèle « entreprises » (*corporate banking*), la banque confie à ses clients un lecteur de carte et une carte à puce privative « dédiée ». Pour la clientèle particuliers (*retail banking*) la banque confie, au client un lecteur destiné à recevoir la carte de paiement Visa ou MasterCard déjà en leur possession.

L'équipement des clients est financé soit par une refacturation du lecteur soit par l'intégration de celle-ci dans la facturation des services en ligne. Certaines banques considèrent que les économies liées à la disparition des inconvénients du mot de passe traditionnel (hot lines, sous-utilisation du canal internet...) couvrent le coût de l'équipement en lecteurs.

Pour le secteur Banque et compte tenu de l'importance des contrats, la vente est faite en direct par la *Business Unit* Banque. La démarche globale est la suivante :

- Positionnement auprès des prescripteurs « institutionnels » que sont Visa et MasterCard et dont la proximité avec les banques constitue un atout essentiel
- Positionnement auprès des organismes interbancaires du pays qui réunissent des représentants des principales banques
- Approche des différentes parties prenantes dans chaque banque cible qui fait l'objet d'un plan de compte détaillé
- Phase pilote pour mettre en place les éléments de l'infrastructure et vérifier l'acceptation par les utilisateurs
- Phase de déploiement initial suite à appel d'offres, négociations et signature du contrat
- Phase d'extension ou business récurrent après la phase de déploiement initiale. La phase d'extension couvre les besoins associés au développement naturel des services à distance et à la progression du nombre d'utilisateurs

Le chiffre d'affaires engendré par la *Business Unit Banque* est reconnu à la livraison.

Le prix des lecteurs peut varier en fonction des volumes commandés qui peut aller de quelques milliers à plus d'un million.

Ainsi, le marché « Banques » a permis à XIRING de générer le chiffre d'affaires suivant :

En €	2003	2004	2005
CA Banque	3 882 998	1 276 966	2 250 048
Dont France	647 155	231 472	388 629
Dont étranger	3 235 843	1 045 494	1 861 419

6.1.3.1.5 La concurrence sur le marché de la sécurité dans le secteur banque

Les principaux concurrents sont les fabricants de dispositifs d'authentification forte dont les produits s'appuient sur des technologies d'origines diverses :

- les fabricants de « tokens » traditionnels tels que RSA, Vasco ou Secure Computing. Les tokens sont typiquement des produits propriétaires sans conformité aux normes du marché.
- Les fabricants d'objets de sécurité connectés tels Aladin ou Safenet, avec des tokens USB. Ici encore les produits propriétaires sont la règle.

Ces acteurs internationaux sont très ancrés sur le marché de la sécurité d'entreprise et de la protection du poste de travail en environnement professionnel. La sécurisation de la banque à distance à partir d'une carte à puce est un domaine nouveau pour eux et leur capacité à évoluer vers cette technologie très européenne s'est exprimée de façon très disparate.

- les fabricants de cartes à puce sont naturellement attirés par un marché à forte valeur ajoutée et dont la volumétrie s'annonce très significative. GEMALTO a clairement annoncé son intention de commercialiser des offres de sécurité autour des cartes EMV.
- Les fabricants de hardware « lecteurs de cartes » comme SCM développent des produits, sans pour autant avoir réussi à ce jour à se positionner sérieusement sur ce marché.

Enfin il existe d'autres solutions de sécurité, basée sur des cartes à gratter, des logiciels à télécharger sur GSM, des applicatifs sur CD-ROM, des systèmes croisant PC et SMS etc... Ces systèmes se caractérisent généralement par leur difficulté à couvrir correctement l'ensemble de la base de clientèle d'une banque dans l'ensemble des cas nécessitant une authentification forte. Les coûts de mise en œuvre et/ou les coûts d'exploitation sont élevés et surtout ils restent des systèmes propriétaires, ne bénéficiant pas du label de « standard mondial » ni du support de Visa, MasterCard et des institutions interbancaires.

Sans prétendre à l'exhaustivité, XIRING estime que ses principaux concurrents sont :

RSA Security Inc. est l'un des experts en matière de protection d'accès et de gestion des identités. Pionnier en matière de technologies de sécurité pour Internet, la compagnie est présente dans le secteur de l'authentification forte, le cryptage et la protection antifraude. L'offre de RSA comprend des solutions de gestion d'identité et d'accès aidant les entreprises à identifier les personnes en ligne et à gérer leurs droits (ce qu'elles peuvent faire). Créée depuis plus de 20 ans elle s'adresse à plus de 20.000 clients dans le monde - comprenant des institutions financières - et opère avec plus de 1.000 partenaires technologiques et d'intégration. Son siège est à Bedford, Massachussets. Le 29 Juin 2006, EMC société leader en gestion et stockage de l'information a annoncé le rachat de RSA Security pour un montant en cash de 2,1 milliards de USD, créant ainsi un leader dans la gestion, le stockage et la protection de l'information. Cotée au NASDAQ, RSA a dégagé un chiffre d'affaires 2005 de 310,1 M\$ et un bénéfice net de 42,4 M\$(Source : Site Société).

VASCO Data Security conçoit, développe et commercialise des solutions d'authentification forte pour les entreprises et le monde financier, l'accès à distance, le e-business et l'e-commerce. Les fonctions d'authentification forte de VASCO sont fournies par ses tokens propriétaires Digipass. Selon Vasco, plus de 20 millions de produits Digipass™ ont été livrés, positionnant la société comme un leader de l'authentification avec plus de 440 institutions financières et approximativement 2300 sociétés de premier ordre et des gouvernements situés dans plus de 100 pays. Plus récemment VASCO s'est intéressée à la carte à puce comme moyen d'authentification dans le domaine bancaire et a développé une offre de lecteurs conformes au standard EMV et CAP. Bien que son siège administratif soit à Chicago aux Etats-Unis, son siège opérationnel est en Belgique et Vasco est très présent sur le marché du Bénélux. Cotée au NASDAQ, VASCO a dégagé un chiffre d'affaires 2005 de 54,6 M\$ et un résultat net de 7,7 M\$ (Source : Site Société).

Secure Computing : issue de l'industrie de la défense, est essentiellement implantée sur le marché Nord Américain ou elle propose des solutions de sécurité intégrant des pare-feu, des systèmes de filtrage web et des solutions de gestion des identités et des accès. Les clients de Secure Computing sont constitués d'agences gouvernementales, de grandes entreprises industrielles, d'opérateurs de télécommunications et d'établissements financiers. Cotée au NASDAQ, son chiffre d'affaires 2005 s'est établi à 109,2 M\$ pour un résultat net de 21,4 M\$(Source : Site Société).

ActivIdentity (ex-ActivCard) est une société franco américaine fondée en 1985 qui s'est spécialisée dans la gestion d'identité. Suite à la fusion d'ActivCard et de Protocom – spécialisées dans les secteurs de l'authentification et de la signature électronique - ActivIdentity fournit une plateforme complète pour l'établissement, la gestion et l'utilisation des identités numériques par l'intermédiaire de cartes à puce. L'offre d'ActivIdentity comprend des logiciels et des produits matériels qui facilitent le contrôle d'accès d'un utilisateur à un réseau ou à des données à travers un dispositif sécuritaire personnel, tel que la carte à puce, un token, un dispositif biométrique ou un téléphone mobile. ActivIdentity a son siège en Californie, avec une activité forte

après du gouvernement fédéral US, et des activités en Europe, notamment en France. Le produit ActivReader d'ActivIdentity est le seul produit de la gamme en concurrence avec les produits de XIRING. Cotée sur le NASDAQ, ActivIdentity a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 42 M\$ et une perte nette de 8,5 M\$(Source : Site Société).

Todos : conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité pour l'authentification à distance. Sa solution flagship est Todos eCode™. Essentiellement présent sur le marché scandinave et à Taiwan, Todos propose des solutions d'authentification pour les opérations bancaires via Internet, téléphone et téléphone mobile et des solutions d'authentification pour les achats en ligne et 3D-Secure(Source : Site Société).

XIRING a également identifié d'autres acteurs locaux, présents sur leurs marchés domestiques tels que Kobil, en Allemagne et Spyros aux États-Unis.

6.1.3.2 L'offre XIRING pour le secteur de la « Santé »

XIRING est entré sur le marché de la santé en France en 2003 avec l'introduction du « Baladeur Santé™ », produit mobile innovant destiné aux auxiliaires de soins (infirmières, kinésithérapeutes) un marché non servi jusqu'alors. Depuis, la stratégie de XIRING a été de se positionner progressivement sur chacun des segments en proposant chaque fois un produit spécifiquement adapté au métier visé. En 3 ans, XIRING estime occuper la première place en livraisons sur le segment des terminaux portables de signature des feuilles de soin électroniques.

6.1.3.2.1 Une gamme parmi les plus étendues du marché

XIRING a progressivement développé une gamme complète de sept produits, ainsi que les logiciels embarqués associés afin de servir les différents segments de marché : Adaptés aux contraintes particulières de chaque profession de santé, les produits de « La Suite Vitale » permettent de consulter la couverture d'assurance maladie des patients et de créer et signer des feuilles de soins électroniques au cabinet ou en visite. Avec La Suite Vitale les professionnels de santé peuvent consacrer ainsi plus de temps à leurs patients.

Chacun des sept produits de « La Suite Vitale » est homologué par le GIE SESAM-Vitale. Certains qui embarquent le système de tarification de l'Assurance Maladie sont également certifiés par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément). Les architectures sécuritaires font l'objet d'une évaluation et d'une validation par une Commission de Sécurité.

Le Baladeur Santé, pour les Auxiliaires Médicaux



Conçu spécialement pour les besoins des Auxiliaires Médicaux, le Baladeur Santé est un lecteur nomade. Il permet la signature de Feuilles de Soins Électroniques (FSE) pour les actes en série en mode ambulatoire, et leur télétransmission en mode connecté. Les FSE sont préparées au cabinet puis chargées dans le Baladeur Santé pour signature lors de la visite à domicile. A la fois compact et léger, le Baladeur Santé est la solution idéale pour les Auxiliaires Médicaux en déplacement fréquent : il se glisse aisément dans un sac ou dans une poche. Ergonomique, le Baladeur Santé est aussi rapide et puissant : il peut ainsi stocker jusqu'à l'équivalent de 19 feuilles de soins de 200 actes.

Avec ce produit, XIRING s'adresse à un marché de plus de 90 000 auxiliaires médicaux : Plus de 35.000 auxiliaires médicaux ont déjà adopté le Baladeur Santé. Le baladeur Santé a également été homologué pour les sages-femmes.

Le Baladeur Santé Office pour les Médecins ou Pharmaciens

Le Baladeur Santé Office est un lecteur Vitale bi-carte connecté au PC du médecin à son cabinet ou au PC du pharmacien. Il permet de lire les cartes Vitale, de remplir et signer les FSE avant de les télétransmettre. Compact, ce modèle présente un encombrement minimum sur le bureau ou le comptoir. Un produit de deuxième génération, aux caractéristiques uniques, sera introduit par XIRING sur ce segment au 4^{ème} trimestre 2006.

Le Baladeur Santé VITAL'ACT pour les Prescripteurs et Auxiliaires

Tout dernier né de la famille Baladeur Santé, le Baladeur Santé VITAL'ACT est conçu spécialement pour les prescripteurs ou pour les auxiliaires qu'il accompagne tant à leur cabinet que dans leurs visites. Le Baladeur Santé VITAL'ACT permet la création et la signature de FSE pour les actes isolés au cabinet ou en visite.

Le Consulteur Plus pour les Ambulanciers, Hôpitaux et Mutuelles

Le Consulteur Plus a été spécialement conçu pour les professionnels du transport sanitaire ainsi que pour les assurances privées et les hôpitaux ou cliniques. Ce lecteur portable permet de lire la carte Vitale de l'assuré et d'en stocker de façon sécurisée les données administratives conformément au profil de la carte de professionnel de santé associée. Ces éléments sont transférés en différé vers les logiciels de gestion des prestations évitant ainsi une saisie longue et fastidieuse et les erreurs associées.



Service « Le Point XIRING »

Le Point XIRING est un service de télé-mise à jour de la carte Vitale. Ce service a été conçu pour répondre aux contraintes des pharmaciens et pour une utilisation directe par le public, en officine. Une carte Vitale à jour garantit l'ouverture des droits, accélère les remboursements et diminue les délais et les coûts de traitement des feuilles de soins.

Le Point XIRING est un service clé en main bâti autour d'un terminal transactionnel sécurisé développé par XIRING. Il se connecte via Internet à un portail géré par l'Assurance Maladie et met la carte à jour conformément au dossier de l'assuré. Le service est proposé par XIRING en location mensuelle intégrant la mise à disposition du terminal, le réseau de télécommunication sécurisé, la maintenance du terminal par échange standard 48h, la maintenance du logiciel par téléchargement de nuit et une hot line. Le service a été lancé en Septembre 2004 et 12 000 pharmacies sont aujourd'hui équipées du Point XIRING, une part de marché de 60% alors que 4 autres équipements ont été homologués. L'architecture innovante du Point XIRING a reçu un sésame de l'innovation au salon Cartes 2004.

Le Xi-Max TAD

Développé en partenariat avec la société Fillien, le Xi-Max TAD est un terminal portable destiné aux prestataires d'aide sociale à domicile. Grâce à la carte Vitale de la personne assistée, il enregistre le type de prestation, l'heure de début et de fin de la prestation, les données d'identification du prestataire. Ces données, transmises aux centres de gestion, servent de base pour l'établissement des aides correspondantes.

Le Xi-Sign CPS/Vitale



Associé à la carte CPS du Professionnel de Santé, le Xi-Sign CPS permet l'authentification forte lors de l'accès à des informations ou services sécurisés. Le Xi-Sign CPS est en particulier utilisé pour protéger l'accès à des dossiers médicaux partagés dans le cadre de la création de réseaux de santé. Un réseau de santé permet à des professionnels de santé de spécialités différentes de s'associer pour le traitement d'une pathologie complexe. Le dossier médical du patient doit être accessible depuis le lieu où exerce chacun de ces professionnels et doit être protégé.

Étendu à la carte Vitale, le Xi-Sign CPS/Vitale permet de contrôler l'accès au Dossier Médical Personnel soit par un professionnel de santé authentifié par sa carte CPS, soit par l'assuré authentifié par sa carte Vitale. Ce marché est encore expérimental.

6.1.3.2.2 Les principaux clients et partenaires du secteur Santé

En France le marché de la santé est très fragmenté compte tenu :

- * De la multiplicité des métiers adressés, qui nécessitent pour beaucoup des logiciels métiers spécialisés sur PCs
- * De l'atomicité des décisions d'équipement au niveau de chacun des professionnels de santé
- * Du besoin de structures de proximité pour servir des clients dont la culture informatique est faible: livraison, installation, maintenance, formation, support.

Pour servir ce marché XIRING a décidé de passer par un Distributeur National qui s'interface directement avec 1200 éditeurs de logiciels, revendeurs régionaux ou locaux ou Internet, et installateurs. XIRING travaille directement avec les éditeurs de logiciels lors de la phase d'intégration de ses produits aux logiciels métiers. Le Distributeur assure le maintien d'un stock de produits finis, les livraisons en petite quantité, le support deuxième niveau, la facturation et l'encaissement.

Quelques clients sont adressés en direct compte tenu de leur profil particulier :

- Le **CETIMA** pour l'équipement des hôpitaux de l'armée
- **Pharmagest**, éditeur de logiciels, pour une partie de ses clients en officines

Dans le cas des contrats « le Point XIRING » pour la mise à jour de la carte Vitale en pharmacie, il n'y a pas d'intégration avec un logiciel métier et l'ensemble des services sont fournis par XIRING. Le produit a été étudié pour être auto-installable et le système conçu pour éviter toute intervention technique. Le modèle de vente associé est la vente directe par téléphone complété un circuit d'apport de contrats par les principaux éditeurs en informatique d'officine (**Alliadis, Pharmagest, Winpharma...**),.

Pour les marchés santé hors France, XIRING ne bénéficie pas d'une présence locale pour mener les actions de lobbying et de positionnement nécessaires. La Société s'appuie donc sur des partenaires locaux, gérés par la *Business Unit* Ventes Indirectes dans le cadre du «XIRING **Business Partners** » Program. Cependant une coordination d'ensemble est faite pour maintenir une vision aussi complète que possible de ce secteur d'activité et pour favoriser les échanges, retours d'expériences et fertilisations croisées.

Par exemple :

- Le Baladeur Santé de XIRING a été adapté aux spécifications du marché, a été certifié et est distribué en Belgique par ZETES.
- En Suisse le marché de la santé est adressé par notre partenaire OFAC.
- En Algérie, les terminaux XIRING sont distribués par Bull dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure complète associée à la mise en place d'une carte santé.

6.1.3.2.3 Business model

Le segment de la santé génère un chiffre d'affaires composé tant de ventes de produits que de prestations de services.

La vente de lecteurs concerne tous les professionnels (médecins, infirmières ...) alors que les prestations de services ne concernent que l'offre « le Point Xiring » destinée aux officines de pharmacies.

Par le biais de contrats de 36 mois au tarif semestriel de 160 € HT, l'offre « Le Point XIRING » couvre les prestations suivantes :

- Mise à disposition du lecteur
- Réseau de télécommunications sécurisé
- Maintenance des logiciels par téléchargement
- Vérification des clés de sécurité et actualisation
- Maintien des terminaux sous 48 heures
- Hot-line.

Le marché « Santé » a permis à XIRING de générer le chiffre d'affaires suivant :

En €	2003	2004	2005
CA Santé	2 168 663	2 552 485	5 493 007
Dont France	2 066 858	2 552 485	5 493 007
Dont étranger	101 805		

Sa décomposition est la suivante :

En €	2003	2004	2005
Produits	2 168 663	2 014 365	2 368 487
Services *		538 120	3 124 520
TOTAL	2 168 663	2 552 485	5 493 007

- Ces montants représentent l'intégralité du CA généré par « Le Point XIRING ».

6.1.3.2.4 La concurrence dans le secteur Santé

Compte tenu de la stratégie de forte valeur ajoutée de XIRING sur le secteur de la santé, la concurrence se situe à plusieurs niveaux et est hétérogène en fonction des segments de marché.

Le GIE SESAM-Vitale a défini un classement en différentes catégories des produits et logiciels homologués. Les concurrents en fonction de ces catégories sont les suivants :

- **Outils de consultation** : Il s'agit de lecteurs simples permettant d'accéder aux informations de la carte Vitale, avec un niveau d'accès différent selon que la lecture est réalisée en présence ou non d'une carte de professionnel de santé CPS. XIRING est présent au travers de 2 couples « produit/application » homologués : le Consulteur plus, qui remplace le Consulteur 2 et l'Ambulancier, et le TAD. Dans cette catégorie un seul concurrent : Saphira qui commercialise une solution logicielle sur une base de produit SAFRAN (ex SAGEM).

- **Lecteurs simples** : Il s'agit des lecteurs connectés à des PC, embarquant une application permettant de signer les feuilles de soins électroniques (FSE). Trois acteurs sur ce segment : **GEMALTO** (partie ex GEMPLUS), **SAFRAN** et **XIRING**. **SAFRAN** est le leader de ce segment suivi par **XIRING** qui lancera sa nouvelle génération de produit au quatrième trimestre 2006 (Source : **XIRING**).
- **Lecteurs multicartes** : Intégrant la possibilité de paiement CB, ces produits sont des TPE adaptés à l'utilisation des cartes Vitale. **XIRING** a décidé de ne pas développer d'offre pour ce segment de marché qui est occupé par **SAFRAN**, **GEMALTO** (partie ex AXALTO) et **THALES**, tous les trois acteurs du marché des terminaux de paiement. Ce segment est peu dynamique car les terminaux proposés ne correspondent pas aux besoins des professionnels de santé.
- **Lecteurs portables** : Segment privilégié de **XIRING**, présent avec une offre à forte valeur ajoutée logicielle, les concurrents sont essentiellement des éditeurs de logiciels : **CBA**, et **Sephira**.
- **Lecteurs portables allégés** : **THALES**, **SAFRAN** et **XIRING** se partagent le marché avec un leadership clair de **XIRING** mis en évidence par les chiffres d'équipement publiés par le GIE **SESAM-Vitale** (source : statistiques d'équipement des professionnels de santé, mises à jour mensuellement sur le site du GIE Sésam Vitale).
- **Services de mise à jour des cartes Vitale en pharmacie** : Quatre acteurs, tous positionnés en opérateurs de services: **TELFIX**, **Saficard**, **Sephira** et **XIRING**. Avec 12.000 pharmacies installées, **XIRING** détient une part de marché de 60% (Source : statistiques GIE Sésame Vitale)..

L'originalité de **XIRING** sur le marché de la sécurisation des transactions de santé réside dans le fait que la totalité de la chaîne de valeur ajoutée est maîtrisée par l'entreprise : Conception et développement du matériel, développement du logiciel embarqué, services...

La plupart des offres concurrentes sont issues du marché du terminal de paiement avec une adaptation au marché santé. Par ailleurs la chaîne de valeur ajoutée (conception et fabrication produit, développement et homologation des logiciels, services..) est partagée entre plusieurs acteurs. Il n'y a pas dans ce cas de maîtrise du niveau global de la solution comme c'est le cas dans l'offre **XIRING** qui intègre l'ensemble des maillons de la chaîne.

6.1.3.3 L'offre de **XIRING** pour les autres marchés de la Sécurité

Pour adresser les autres marchés, sur lesquels **XIRING** ne souhaite pas se positionner en direct pour l'instant, ou pour atteindre des zones géographiques qui ne justifient pas d'une implantation locale, **XIRING** s'appuie sur des Revendeurs à Valeur Ajoutée (**VARs**) qui commercialisent les plateformes programmables de **XIRING** après avoir développé les applications correspondantes. Ces **VARs** sont qualifiés et gérés par la *Business Unit Ventes Indirectes* dans le cadre du programme «**XIRING** Business Partners ». Les applications sont très diverses telles :

- Émission de cartes d'identité en Belgique et Estonie
- Tickets restaurants (vouchers) en Turquie et au Brésil et en Australie
- Paiement par carte privative en Europe de l'est
- Système d'aide au crédit à la consommation en France
- Contrôle des habilitations chantier au Royaume-Uni
- Lecteurs santé en Belgique, Suisse et Algérie
- Gestion des prêts bibliothèques en France
- Gestion de licences fédérations de sports en France et Suède
- Systèmes de déchargement pour chrono tachygraphes électroniques en Europe

L'offre s'appuie sur les plateformes programmables développées par **XIRING** pour ses marchés directs et sur l'environnement de développement d'application **Xi-Studio** associé.

Le Xi-Pad



Directement dérivé du programme le Point **XIRING**, Le **Xi-Pad** est un lecteur programmable directement connecté à un réseau via un modem téléphonique, une connexion réseau local Ethernet ou une connexion cellulaire GPRS. Il est destiné aux applications transactionnelles mettant en œuvre la carte à puce. Il a été particulièrement étudié pour une intégration réseau. Le **Xi-Pad** peut aussi être relié directement à un PC.

Le lecteur **Xi-Pad** est particulièrement adapté aux applications sensibles mettant en œuvre la carte à puce pour assurer l'authentification du porteur, la signature électronique de transactions, l'accès à des données confidentielles et le transfert sécurisé de fichiers.

Les applications typiques sont l'examen et la mise à jour de droits, la délivrance des cartes d'identité, la signature de fichiers de transactions bancaires transmis en **ETEBAC**, le rechargement de porte monnaie électronique, la gestion d'un programme de fidélité ou encore l'utilisation des multiples services d'une carte ville.

Le Xi-Max



Directement dérivé du Baladeur Santé, Le Xi-Max est un terminal programmable portable destiné aux applications transactionnelles basées sur la carte à puce. Il a été étudié pour une utilisation nomade par des professionnels. Mono carte ou bi-cartes, le Xi-Max permet d'adresser la catégorie des applications les plus exigeantes en matière de sécurité. Equipé d'un interface série ou d'un modem externe il se connecte à un PC ou à un réseau pour permettre la collecte des transactions effectuées.

Les applications typiques sont l'encaissement mobile, la signature de transactions, le contrôle de présence.

Le Xi-Plus



Le Xi-Plus est le plus récent des terminaux programmables de XIRING. Les terminaux Xi-Plus sont dotés d'un écran graphique qui permet d'avoir une communication évoluée avec l'utilisateur, par exemple pour :

- Afficher un logo ou un symbole caractérisant le service ou l'enseigne,
- Représenter les caractères des alphabets étendus (arabe, grec, cyrillique, mais aussi idéogrammes et pictogrammes).

Les Xi-Plus possèdent de nombreuses interfaces de communication permettant de répondre aux besoins les plus variés. Connectés à un PC ou reliés directement à un réseau ils s'adaptent à l'environnement.

Le Xi-Plus vise les clients exigeants tant en terme d'ergonomie que de performances avec un modèle est doté d'un processeur 32 bits

Le Xi-Smart



Le Xi-Smart est un lecteur transparent qui offre une interface de lecture et d'écriture pour une carte à puce sur tout ordinateur personnel. Extrêmement souple, le Xi-Smart répond à différents besoins nécessitant la mise en œuvre d'une carte à puce : contrôle d'accès à un ordinateur ou à un réseau, programme de fidélité, identification. Son utilisation suppose un environnement déjà sécurisé, comme un poste de travail en entreprise, protégé par un pare-feu et un anti-virus. Connecté au PC, le Xi-Smart est certifié Windows compatible.

Le Xi-Studio

Xi-Studio est l'environnement de développement des applications pour les terminaux programmables de XIRING. Il intègre un éditeur qui permet d'écrire le code de l'application, les outils de compilation et les outils de simulation. La simulation a fait l'objet d'une attention particulière, en s'intégrant à l'environnement Microsoft Visual C++ pour utiliser les fonctions de débogage avancées de cet outil. Le Xi-Studio permet de développer des applications pour tous les terminaux programmables de XIRING, avec une compatibilité ascendante.

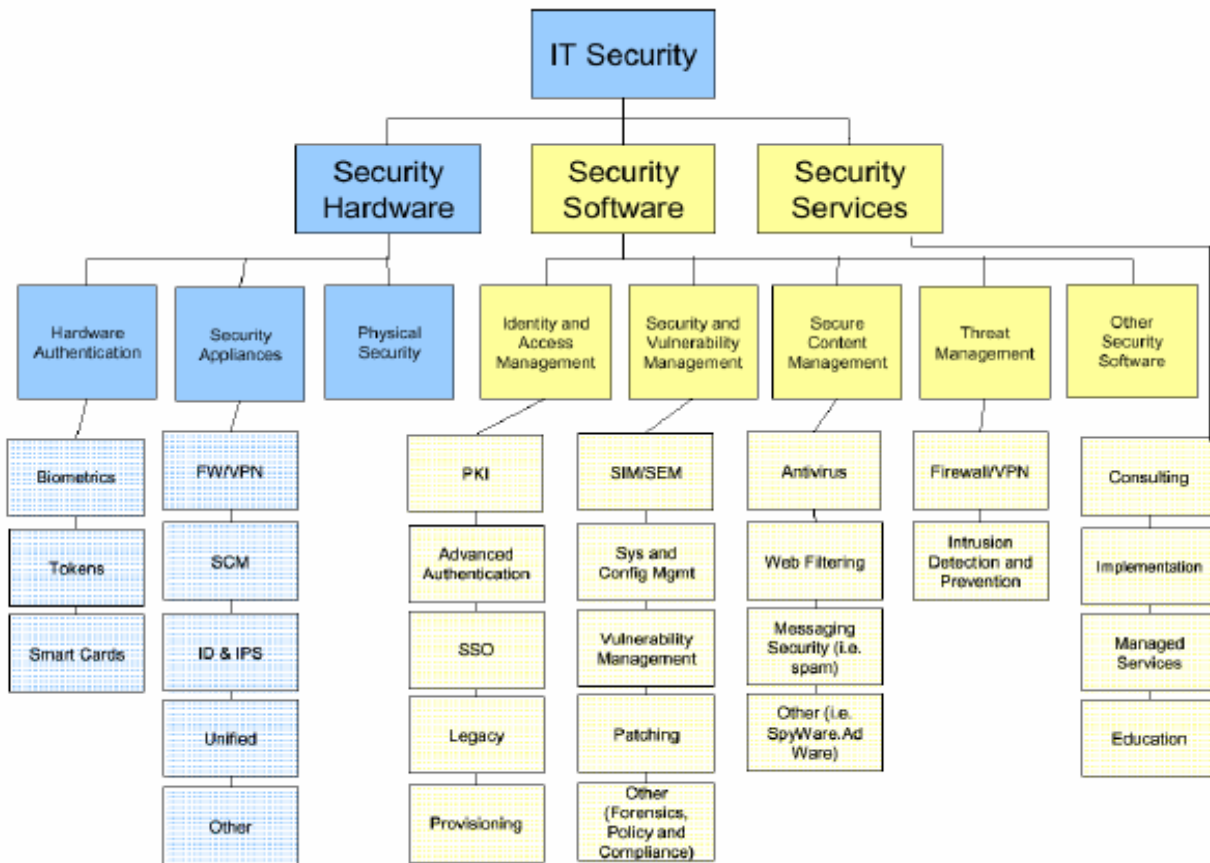
L'activité Ventes Indirectes est plus récente. Ainsi, fin 2005, le CA généré par les autres secteurs d'activité s'est élevé à 1.284,2 K€ contre 1.314,1K€ en 2004.

Cependant cette activité permet à XIRING d'explorer de nouveaux marchés et applications et de mieux rentabiliser les investissements effectués sur les plateformes.

6.2 Les marchés de XIRING

6.2.1 Le marché de la sécurité

L'activité de XIRING se situe sur le marché de la sécurité électronique. Ce marché recouvre une grande diversité de besoins et de technologies.



Source IDC

Au-delà de la sécurisation des infrastructures de réseaux (pare-feu, VPN, filtrage web, ...), l'usurpation d'identité constitue l'une des menaces les plus importantes. Les attaques se font de plus en plus fréquentes et entraînent une perte de confiance des utilisateurs susceptibles de remettre en cause le développement des transactions en ligne, particulièrement dans la banque : 56% des vols d'identité concernent des activités de paiement ou de banque à distance (source Janney Montgomery Scott). La vulnérabilité réside principalement dans la faiblesse des mots de passe utilisés aujourd'hui pour contrôler les accès aux informations et services. La mise en place de systèmes d'authentification forte des utilisateurs devient une nécessité.

6.2.2 Le marché de l'authentification forte

Dans une transaction à distance l'authentification permet de s'assurer de l'identité de la personne (ou des parties si authentification mutuelle) effectuant la transaction. La méthode la plus répandue est celle qui associe un mot de passe à l'identifiant d'un compte par exemple. Cette méthode est extrêmement vulnérable et donne lieu à un nombre de plus en plus important d'attaques et d'usurpations d'identité.

La terminologie « Authentification Forte » correspond au fait qu'un individu est authentifié grâce à la combinaison de deux moyens d'authentification de nature différente (ou facteurs). Les « facteurs d'authentification » appartiennent à trois familles :

- Les objets physiques uniques: clés, cartes... Le fait de prouver que l'on détient un objet physique unique qui nous a été confié préalablement constitue un moyen (facteur) permettant de prouver que l'on est bien la personne que l'on prétend être.
- Les secrets uniques : mots de passe, code... Le fait de prouver que l'on connaît un secret unique qui nous a été confié préalablement constitue également un moyen (facteur) d'authentification permettant de prouver son identité.
- Les caractéristiques physiques uniques : empreintes digitale, iris de l'œil...constituent également des moyens complémentaires de prouver son identité.

L'authentification forte associe 2 facteurs. C'est la combinaison des deux facteurs qui donne sa puissance à l'authentification forte, même si chacun des facteurs pris séparément comporte des faiblesses. C'est le principe

de sécurité qui s'est imposé dans le monde physique sur tous les coffres forts, dont l'ouverture nécessite un objet unique (clé) et un secret unique (combinaison). L'exemple le plus connu dans le monde de l'électronique est celui de la carte bancaire qui allie la possession d'un objet unique qui est propre à un utilisateur et lui seul **et** la connaissance d'un secret propre à ce même utilisateur, le code confidentiel.

Lorsque la carte bancaire est utilisée comme outil d'authentification, cette dernière, mise en œuvre par l'application exécutée dans le lecteur de XIRING, calcule dans son enceinte sécuritaire un mot de passe dit dynamique (car il change tout le temps) qui est utilisé pour authentifier l'utilisateur. Le mot de passe dynamique obtenu ne peut être généré que par cette seule carte et celle-ci n'accepte de faire ce calcul et de donner le résultat qu'après avoir obtenu son code confidentiel correct saisi sur le clavier du lecteur (blocage de la carte après 3 tentatives). Le mot de passe généré, différent à chaque fois (dynamique), ne peut pas être réutilisé grâce à un mécanisme d'anti-rejet.

Le tableau suivant présente le marché de l'authentification forte par catégories d'utilisation (Source JMS Research) :

	Marché potentiel En millions	Pénétration taux 2005	Nombre d'utilisateurs En millions
Sécurité en Entreprise	350	3%	10
Accès à distance	85	20%	17
Banques d'affaires (Corporate banking)	10	20%	2
Banques de détail (Retail banking)	130	8%	10
e- Consommateurs	900	0.3%	3

La pénétration des marchés potentiels est encore faible :

- Les 10 millions de produits d'authentification pour les clients des banques sont concentrés aujourd'hui sur la Belgique, la Hollande, la Suisse et l'Europe du nord. La majorité de ces 10 millions de produits est constituée de « tokens » d'ancienne génération qui seront progressivement remplacés par des systèmes à base de carte à puce.
- Les systèmes d'authentification dédiés à la sécurité des entreprises, aux accès distants et aux applications de corporate banking sont presque exclusivement des « tokens » mis en service par les acteurs américains de la sécurité (RSA, Secure Computing, Vasco...).

Ce marché se caractérise par un potentiel important, révélé par la croissance des transactions en ligne et des fraudes associées, et encore très peu adressé.

6.2.3 Le marché « banque » pour XIRING

6.2.3.1 Environnement

Pour limiter une fraude croissante dans le domaine des paiements et sous l'impulsion de Visa et Mastercard suivis d'American Express, Diners et JCB, les cartes de paiement (carte de débit ou de crédit) sont en train de migrer au niveau mondial vers une technologie plus sécuritaire, la carte à puce EMV, basée sur une spécification internationale. En Europe, cette migration EMV concerne plus de 600 millions de cartes sur la période 2006-2009. La carte EMV est également retenue comme un élément clé de la création d'un espace européen de paiement dans le cadre du programme SEPA (*Single European Payment Area*) de la Commission Européenne.

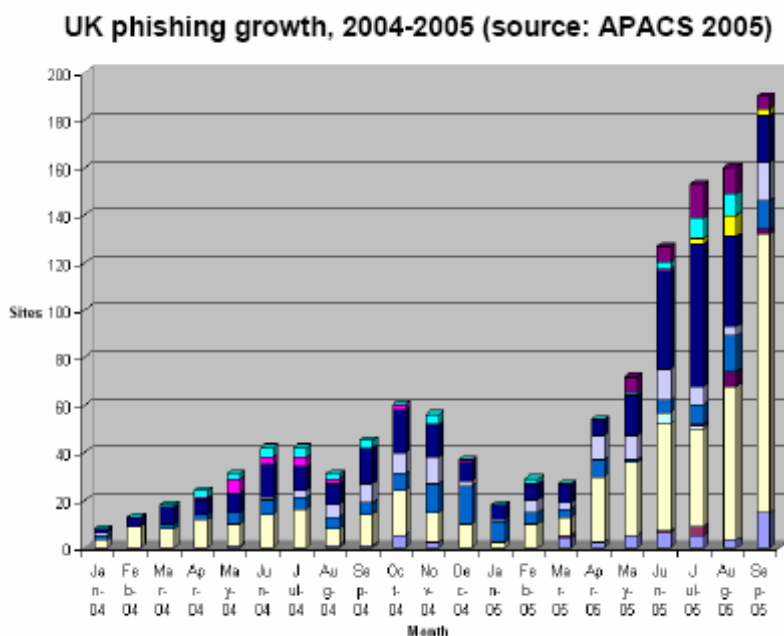
Le contrôle des coûts d'opération et la consolidation du secteur ont conduit les banques à réduire le nombre d'agences et à mettre en place une stratégie de distribution multi-canaux pour les opérations les plus simples. Le nombre d'agences a diminué de 10% en 5 ans (principalement en Allemagne, Royaume-Uni et Hollande) tandis que l'utilisation des services de banque à distance se développe rapidement tant pour des usages professionnels (*Corporate banking*) que privés (*Retail banking*). Selon *Forrester Research*, 130 millions de personnes utiliseront les services de banque à distance en 2007 en Europe.

Le commerce électronique, auquel est de plus en plus fréquemment associé le paiement en ligne, se développe rapidement au fur et à mesure que les nouvelles populations d'internautes s'acclimentent et maîtrisent mieux ce média. Les commerçants en ligne ont significativement réduit le coût des transactions tandis que les utilisateurs bénéficient d'une économie de temps et de coût. Dans le même temps le sentiment de vulnérabilité et de risque associé à l'utilisation d'Internet augmente compte tenu de la multiplication des attaques et des fraudes associées. La perte de confiance est un frein puissant au développement des transactions en ligne et du e-Commerce.

Pour tous les établissements bancaires, la sécurité des accès et des transactions devient donc un paramètre clé de leur stratégie et de leur rentabilité. Elle conditionne la crédibilité de ces nouveaux canaux et la croissance du nombre de transactions.

Avec le standard international CAP (*Chip Authentication Program*), qui vient compléter le standard de marché EMV pour le paiement, Mastercard et Visa proposent aux banques et établissements financiers de s'appuyer sur les cartes à puces EMV, qui remplacent progressivement les cartes de paiement à piste magnétique, pour mettre en place un système robuste et simple d'authentification forte lors de l'accès aux services en ligne avec signature des ordres de valeur tels que virement, paiement sur Internet, ordre de bourse, ...

6.2.3.2 Le développement de la fraude

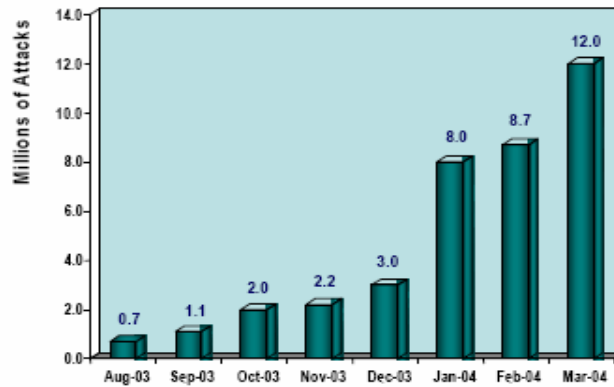


Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la fraude de type « *phishing* » (usurpation d'identité du consommateur) au Royaume-Uni de Janvier 2004 à Septembre 2005. La courbe illustre en particulier l'impact des mesures purement « logicielles » prises fin 2004 et dont l'efficacité n'a été que momentanée.

A titre d'illustration, sur les seuls 4 premiers jours de juillet 2005, 23 réseaux bancaires différents ont été les cibles d'attaques de *Phishing* déclarées, chacune concernant plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs (source : *millersmiles.co.uk*).

De même les attaques liées à des logiciels installés sur les PC des utilisateurs et à leur insu, prolifèrent et ont donné lieu à de nouveaux moyens de protection, plus ou moins efficaces, contre ces « *malicious softwares* » (virus, chevaux de Troie, logiciels espions, keyloggers...):

Global spyware attacks (source: Tower Group, 2004)



Au Royaume-Uni, la fraude liée aux cartes de paiement a atteint 439,4 MGBP en 2005, en baisse de 13% par rapport à 2004 grâce à l'introduction encore partielle des cartes à puce EMV (Europay-MasterCard-Visa) (source APACS).

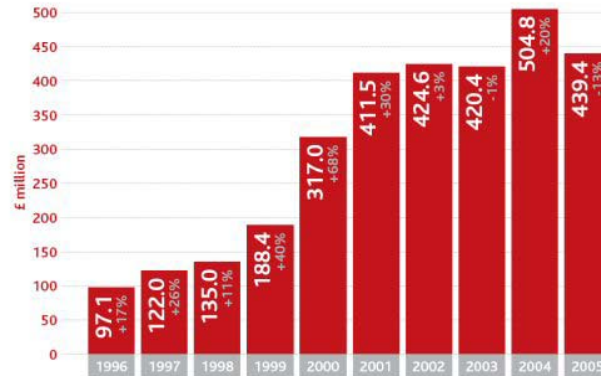
La fraude coûte 1,2 MGBP par jour.

Une fraude carte a lieu toutes les 9 secondes.

Une personne sur trois a été victime d'une fraude carte.

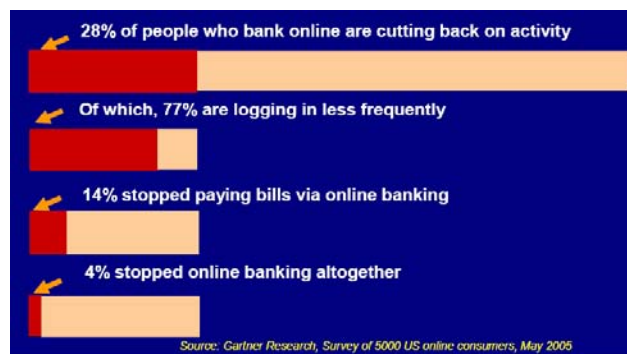
La fraude la plus importante a lieu pour les transactions effectuées par téléphone, sur Internet ou en vente par correspondance : 183,2 MGPB en 2005 (Card-Not-Present ou CNP).

Plastic card fraud losses on UK-issued cards 1996-2005
Figures in grey show percentage change on previous year's total



Source APACS

L'impact de ces attaques sur les utilisateurs des services de banque en ligne a été analysé récemment par Gartner et montre clairement que ces services seront délaissés tant que la sécurité ne sera pas assurée. Dans le même temps l'image de la banque comme « partenaire de confiance » se dégrade.



6.2.3.3 La migration EMV (Europay MasterCard Visa)

Pour réduire la fraude liée aux paiements et aux transactions en ligne les principaux systèmes de paiement Visa, Mastercard, American Express, Diners, JCB ont décidé de faire migrer les cartes de crédit et débit actuelles (qui sont des cartes à piste magnétique- excepté pour la France) vers des cartes à puce au standard EMV pour assurer l'interopérabilité au niveau mondial. En parallèle l'infrastructure des terminaux de paiement (commerçants) et de distributeurs de billets (banques) évolue pour accepter cette carte EMV.

Enfin l'architecture de l'infrastructure de paiement a été redéfinie pour clarifier les responsabilités des différents intervenants de la chaîne : le modèle « **3D-Secure** » régit les relations entre le porteur de carte et sa banque (banque émettrice), le commerçant et sa banque (banque acquéreur) et entre les deux banques. Ces travaux ont débuté en 1996 avec la publication de la première spécification EMV adoptée depuis par American Express, JCB et Diners.

Au-delà des négociations avec les différents systèmes de paiement nationaux, Visa et MasterCard ont mis en place des mesures d'incitation pour favoriser la migration vers EMV. En particulier le coût de la fraude n'est plus assuré collectivement par « le système de paiement anonyme » mais directement par la banque émettrice s'il s'agit d'une fraude carte, par la banque acquéreur s'il s'agit d'une fraude commerçant et est régie par un ensemble de règles pour les relations inter-bancaires.

Cette règle dite du « *Liability shift* » (ou transfert de responsabilité) se met en place progressivement par pays tant pour les transactions nationales que pour les paiements internationaux. Elle impose en particulier à la banque émettrice d'authentifier le porteur de carte au moment de la transaction de paiement : ceci se fait naturellement par l'entrée du code confidentiel de la carte sur le terminal de paiement et par la signature cryptographique de la transaction par la carte. Pour les transactions en ligne le mécanisme est similaire dans le cadre de la spécification CAP qui étend l'utilisation de la carte EMV au monde virtuel.

Le plan de migration EMV s'étend jusqu'en 2010 et concerne en priorité :

- L'Europe dont les plans de migration sont détaillés dans les figures ci-dessous ;
- L'Amérique Latine dont le programme d'émission de cartes EMV a commencé, en particulier au Brésil ;
- L'Asie et Pacifique.

L'Amérique du Nord n'a pas encore décidé de son plan de migration à l'exception du Canada.

Cette migration est confirmée par l'analyse et la projection du marché de la carte à puce EMV :

Cartes EMV	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	CAGR 2005-2010	Cumulated shipments
EMV Cards in Million	233	329	514	579	704	749	892	22.1%	4000
% µP cards market	14.9%	15.6%	18.8%	18.6%	19.0%	17.8%	18.0%		17.8%

Source Gartner Mai 2006

L'Amérique Latine, la région Asie/Pacifique et l'Europe sont les zones géographiques les plus actives:

Cartes EMV	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	CAGR 2005-2010	Cumulated shipments
Asia/Pacific	90	93	114	119	170	185	208	17.4%	979
% markets	38.6%	28.4%	22.2%	20.6%	24.2%	24.7%	23.4%		24.5%
Eastern Europe	59	55	74	80	90	95	108	14.3%	561
% markets	25.3%	16.8%	14.4%	13.9%	12.8%	12.7%	12.2%		14.0%
Latin America	0	50	154	183	194	204	268	39.9%	1053
% markets	0.0%	15.3%	30.0%	31.7%	27.6%	27.3%	30.2%		26.4%
North America	0	17	24	32	38	40	50	23.8%	201
% markets	0.0%	5.2%	4.7%	5.5%	5.4%	5.4%	5.6%		5.0%
Western Europe	66	66	74	77	108	110	123	13.3%	624
% markets	28.3%	20.2%	14.4%	13.3%	15.4%	14.7%	13.8%		15.6%
Total EMV	233	327	514	578	703	749	891	18.6%	3996

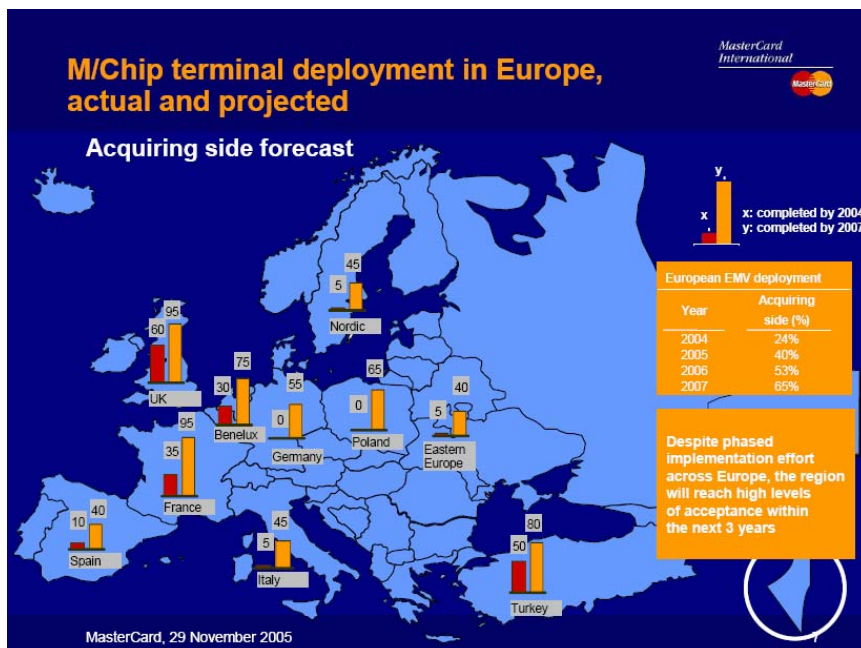
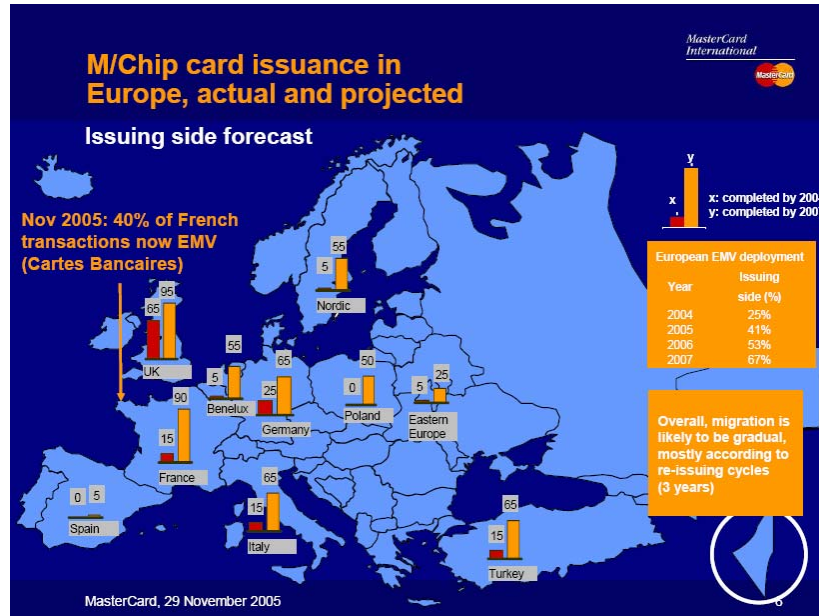
Source Gartner Mai 2006

Il est à noter que le parc est sensiblement plus important que les livraisons puisqu'une carte bancaire a une durée de vie de 2 ans avant renouvellement.

Le plan de migration EMV par pays en Europe est représenté par les 2 cartes ci-dessous.

La première donne une vision de l'émission des cartes EMV (*issuing side*). Fin 2007, le Royaume-Uni et la France auront basculé à plus de 90% suivis de l'Allemagne et l'Italie à 65% et la Scandinavie à 55%.

La deuxième carte donne une vision du basculement des terminaux de paiement plus longs à faire migrer (*acquiring side*). Fin 2007, le Royaume-Uni et la France seront EMV à 95%, l'Allemagne, l'Italie et la Scandinavie à environ 50%.



Ou encore par pays et en tenant compte des parcs de terminaux de paiement et de distributeurs de billets par pays et selon le GIE Cartes Bancaires :

Country	Population	Cards	Card/Inhab.	POS	ATM	EMV Cards
	million	million	unit	unit	unit	june 2006
United Kingdom	59	147.0	2.5	525 000	36 000	135.0
Portugal	10	16.2	1.6	65 000	7 000	0.0
Spain	41	62.4	1.5	780 000	35 000	1.9
France	60	50.1	0.8	996 000	39 000	32.1
Netherlands	16	26.0	1.6	160 000	7 000	0.8
Belgium	10	12.7	1.3	123 000	7 000	4.5
Italy	60	53.0	0.9	580 000	34 000	2.7
Germany	83	117.0	1.4	590 000	50 000	40.9
Austria	8	9.0	1.1	105 000	6 000	7.2
Denmark	5	4.0	0.8	10 000	2 000	3.6
Greece	11	11.0	1.0	110 000	5 000	0.5
Total	363	508.4	1.4	4 044 000	228 000	229.2
<i>Source GIE CB</i>						

6.2.3.4 Le Chip Authentication Program

La migration du système de paiement vers une infrastructure carte à est la première phase du plan de Visa et MasterCard : il s'agit ici de construire et déployer l'infrastructure EMV.

Dans un 2^{ème} temps Visa et MasterCard visent à aider les banques à développer leurs activités, et en particulier les activités en ligne, en s'appuyant sur l'infrastructure EMV en place. Les cartes sont émises, les processus sont définis et les systèmes de sécurité associés sont en place.

C'est avec cet objectif que la spécification **CAP (Chip Authentication Program)** a été publiée. Elle permet, à partir des cartes EMV émises :

- d'offrir un service d'authentification forte pour l'accès aux informations
- d'offrir un service de signature de transaction pour les ordres de valeur
- de réaliser des paiements en ligne sécurisés.

6.2.3.5 Les marchés prioritaires pour XIRING

Les marchés prioritaires découlent directement de la vitesse de déploiement des cartes EMV mais aussi de la maturité des utilisateurs vis-à-vis des transactions en ligne. Les marchés prioritaires sont en Europe :

- Le Royaume-Uni
- La France
- La Suisse
- La Scandinavie
- L'Italie.

L'Allemagne, La Hollande et la Belgique sont des cibles secondaires compte tenu d'une plus grande difficulté de pénétration pour un acteur non implanté localement. L'Espagne et le Portugal n'ont pas encore de plan de migration consolidé, cependant ils pourraient réagir rapidement devant l'augmentation de la « fraude importée » engendrée par le tourisme.

En Amérique Latine, le Brésil et le Mexique sont en plein déploiement EMV et des opportunités existent comme en attestent les premiers tests réalisés par XIRING avec les banques ABN Real, Itaou ou Bancomer. Une action plus poussée nécessite la mise en place d'une petite structure locale (XIRING ou partenaire stratégique), le renforcement des actions de lobbying et de co-marketing avec les têtes de pont régionales de Visa et MasterCard à Miami et la sous-traitance de production locale au Brésil pour limiter l'impact des taxes d'importation (100%) dès que justifié par les volumes.

Les marchés Asie/Pacifique, très dynamiques, sont hors de portée de XIRING pour l'instant.

Jusqu'à présent, le marché Nord Américain est peu réceptif à l'introduction de la carte à puce compte tenu des coûts élevés de migration de 10 millions de terminaux de paiement (POS) et d'une structure de l'industrie du paiement très différente. S'il se confirme, l'engouement des consommateurs pour la carte de paiement sans

contact (MasterCard PayPass ou Visa Contactless) pourrait cependant conduire à introduire une puce dans la carte et à faire migrer le parc de POS : la sécurité EMV accompagnerait alors cette migration.

Dans le même temps le FFIEC (*Federal Financial Institutions Examination Council*) vient de recommander formellement aux banques la mise en place de systèmes d'authentification forte pour toutes leurs transactions en ligne : c'est dans ce contexte que s'inscrit la sélection par MasterCard du Xi-Sign 1000, rebaptisé All-in-One, pour le marché Américain.

6.2.4 Le marché de la sécurité dans le secteur Santé

Le marché de la sécurité dans le secteur de la santé et des assurances associées est très différent selon les pays. Cependant, des objectifs communs se dégagent :

- Participer à l'amélioration de la qualité et de la performance du système de santé ;
- Contrôler les coûts alors que les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les richesses produites ;
- Permettre aux institutions de tutelle, aux assurances et aux organismes dispensateurs de soins d'agir plus efficacement en réduisant les coûts associés ;
- Assurer la continuité de la couverture financière des soins quel que soit le type de couverture, publique ou privée ;
- Permettre une identification précise des assurés comme des professionnels de santé, utilisable dans la vie réelle comme sur les réseaux ;
- Permettre aux patients et aux professionnels de santé de collaborer et de partager des dossiers pour assurer une meilleure efficacité et une continuité des soins ;
- Permettre un meilleur suivi des malades chroniques ou nécessitant des soins intensifs.

D'une façon générale la dimension « sécurité » dans le marché de la santé vise principalement deux objectifs :

- Le premier est purement économique. C'est la possibilité de « virtualiser » les flux financiers entre les professionnels de santé ou les établissements (hôpitaux, cliniques, laboratoires) d'une part, les organismes payeurs (sécurité sociale, mutuelles, assurances) d'autre part et enfin les assurés sociaux. A partir du moment où un système de remboursement des soins se met en place, il est plus efficace de traiter et contrôler les flux financiers à la source plutôt que de rembourser « a posteriori ». La plupart des systèmes qui se mettent en place dans les différents pays sont destinés à automatiser à 100% les flux financiers, ce qui permet un meilleur contrôle des dépenses, une optimisation des coûts de traitement et un meilleur service aux assurés sociaux. Dans ce contexte la sécurité est une exigence absolue puisque le traitement d'un acte médical s'accompagne systématiquement d'une transaction financière qu'il faut protéger. Le modèle de sécurité qui s'impose est celui de la double signature électronique. Ainsi tout acte générant un flux financier doit porter les signatures électroniques conjointes et simultanées du professionnel de santé et du patient. La technologie de la carte à puce s'est révélée la mieux adaptée pour ce type d'application de sécurité : elle s'est imposée en France sous la forme de la carte Vitale pour les assurés sociaux et de la carte « CPS » (Carte de Professionnel de Santé) pour les professionnels de santé.
- Le second objectif est plus sociologique : à partir du moment où les données médicales d'un patient sont stockées sur des serveurs d'information (constituant ainsi le Dossier Médical Personnel), il devient nécessaire de protéger et sécuriser l'accès à ces données confidentielles. Ceci passe par une gestion des droits et par l'authentification forte des personnes, particuliers ou professionnels de santé, qui accèdent à distance aux systèmes d'informations. En particulier toute personne doit pouvoir accéder aux informations la concernant en utilisant un dispositif d'authentification forte.

L'atteinte de ces objectifs suppose la mise en place d'une standardisation autour de réseaux de santé pour lesquels l'interopérabilité, la sécurité et la confidentialité sont des impératifs critiques. Dans ce domaine la France a une avance significative avec la mise en place du système SESAM-Vitale qui assure le remboursement accéléré des frais médicaux par feuilles de soins électroniques et qui permet le fonctionnement du système de tiers payant. Bien que n'étant pas directement applicable aux autres pays, ce modèle voit ses principes répliqués dans de nombreux pays. En particulier la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie mais aussi l'Algérie et la Slovénie ont lancé leurs systèmes nationaux « carte à puce » de santé.

6.2.4.1 Le marché de la sécurité dans le secteur de la Santé en France

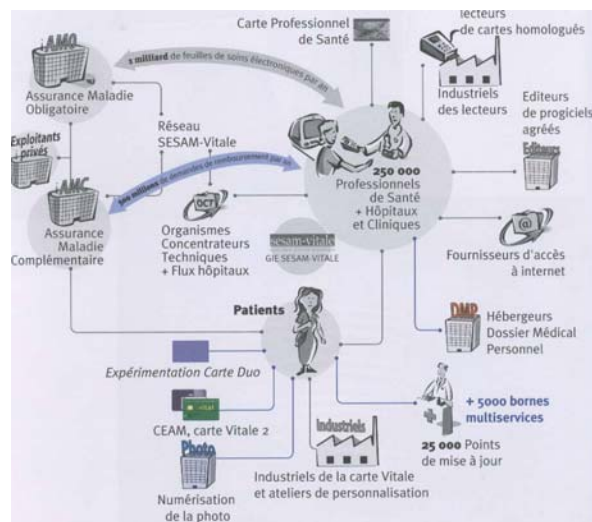
Le marché de la sécurité dans le secteur de la santé en France s'articule autour :

- des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, ...);
- des organismes dispensateurs de soins (hôpitaux et cliniques publics et privés);
- des systèmes de couverture (obligatoires ou complémentaires, généraux ou spécifiques, publics ou privés);
- des institutions de tutelle, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (ministère de la santé, CNAM, GIE, GIP ...);
- des syndicats professionnels (médecins, infirmiers, ...) ou de branche
- et bien sûr des personnes prises en charge.



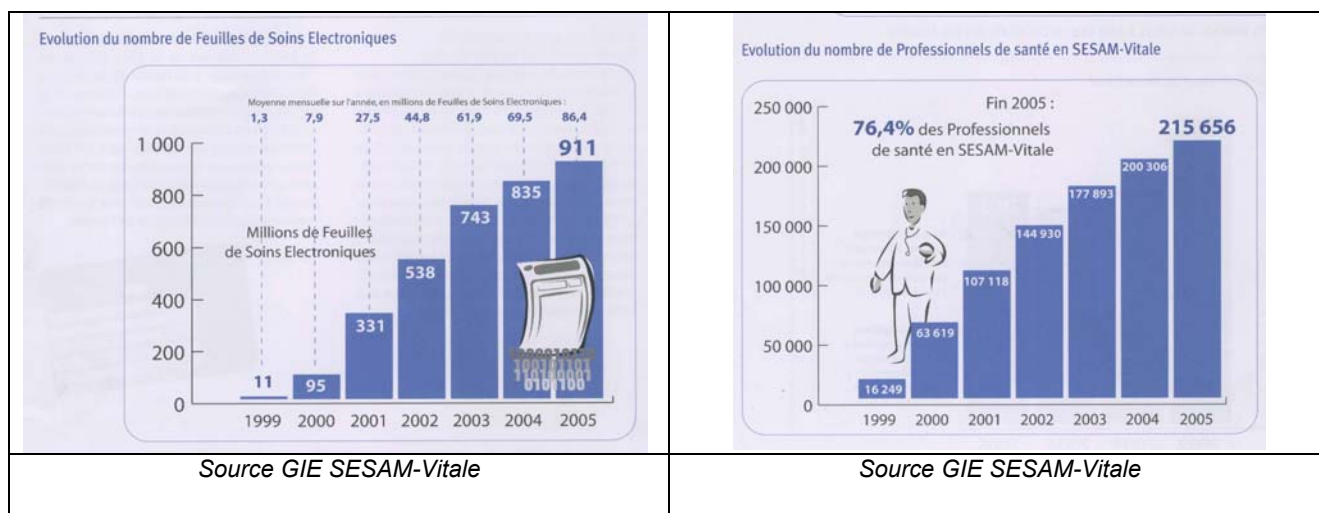
Être acteur du marché de la santé en France implique un travail important de contacts avec ces différentes parties prenantes, prescripteurs ou acteurs. Le cadre juridique est défini par des engagements contractuels précis vis à vis de l'Assurance Maladie et la conformité aux référentiels techniques est garantie par des homologations sévères qui conditionnent l'autorisation de commercialisation des équipements. De plus le système évolue en permanence pour tenir compte des contraintes légales ainsi que des évolutions technologiques. Tous ces facteurs représentent un investissement important et constituent une barrière d'entrée significative. Sur ce marché XIRING s'est positionné en fournisseur de solutions matérielles (terminaux dédiés à la signature de feuilles de soins), de solutions logicielles (logiciels embarqués ou logiciels serveurs) et en opérateur de services (pharmacies).

XIRING a démarré cette activité en premier lieu pour servir les Professionnels de Santé dans le cadre du programme SESAM-Vitale (Système Électronique de Saisie de l'Assurance Maladie). Ce système a été mis en place pour simplifier et accélérer le remboursement des soins grâce à l'utilisation des technologies cartes à puces, des outils informatiques et des réseaux de communication. Les sommes mises en jeu sont considérables et les contraintes de sécurité de plus en plus fortes pour prévenir la fraude. Le système est présenté dans le schéma ci-dessous (*Source GIE SESAM-Vitale*) :



Lorsque le prestataire de soins utilise son équipement, il s'authentifie au moyen de sa Carte de Professionnel de Santé (CPS) et du code confidentiel associé. Pour chaque assuré, le Professionnel de Santé (PS) réalise une Feuille de Soins Électronique (FSE) à l'aide de son terminal lecteur de carte et la certifie en la faisant signer par sa carte CPS en présence de la carte Vitale de l'assuré (signature électronique double). Les FSE sont ensuite télétransmises de façon sécurisée aux centres de traitements de l'Assurance Maladie qui en effectuent le remboursement soit à l'assuré soit directement au prestataire de soins (tiers payant). Plus de 900 millions de FSE ont été traitées en 2005.

L'équipement des Professionnels de Santé a débuté en 1999 et le taux d'équipement varie selon les spécialités. Fin 2005, 76% des professionnels étaient équipés (Source : GIE SESAME-VITALE).



Chaque spécialité a des besoins « métier » différents et de nombreux prestataires concourent à leur fournir les outils nécessaires : éditeurs de logiciels métiers, revendeurs-installateurs-mainteneurs, fournisseurs de matériels, grossistes.

Le marché de premier équipement est quasiment achevé et le marché de renouvellement a débuté en 2006 et concerne donc une clientèle plus avertie, capable de mieux identifier ses besoins. Dans le même temps les référentiels techniques et sécuritaires évoluent et nécessitent des terminaux plus puissants.

Après l'automatisation des remboursements liés aux Assurances Maladie Obligatoires (AMO), le système SESAM-Vitale s'ouvre maintenant pour permettre un traitement plus efficace des droits et des remboursements liés aux Assurances Maladie Complémentaires (AMC). Les mutuelles qui le souhaiteront pourront figurer directement sur la carte Vitale de l'assuré ce qui permettra leur traitement direct. Les premières mutuelles « en carte » seront opérationnelles dès le 1^{er} trimestre 2007.

La mise en place du Dossier Médical Personnel entre dans sa phase de test pilote. Elle permettra de numériser le dossier médical pour en faciliter la gestion et le partage par différents professionnels. Ici encore les impératifs de sécurité et de confidentialité sont essentiels : ils nécessitent la mise en place de moyens de gestion des droits d'accès et d'authentification forte : les cartes CPS pour les professionnels de santé, et Vitale pour les assurés, ont un rôle naturel à jouer.

La diffusion d'une nouvelle génération de carte d'assuré, la carte Vitale 2 débutera fin 2006. Cette carte augmentera le niveau de sécurité et permettra de gérer davantage d'informations, en particulier les informations concernant les mutuelles.

Enfin le système de télé mise à jour des cartes Vitale en officine, mis en place en fin 2004, devra évoluer pour supporter Vitale 2 ainsi que les données associées aux mutuelles.

Ces éléments montrent la dynamique d'évolution du système SESAM-Vitale et mettent ainsi en évidence les opportunités associées pour les industriels positionnés sur ce secteur comme XIRING.

6.2.4.2 Marché de la Santé dans les autres pays

Bien que moins avancés que la France, d'autres pays européens ont mis en place un système de gestion électronique des prescriptions et/ou des droits *Source EuroSmart :*

Pays	Nombre de bénéficiaires/infrastructure	Fonctionnalités	Caractéristiques	Dates
AUTRICHE / eCard	8 millions de bénéficiaires 12.000 professionnels de santé	. Santé électronique . Certificat d'assurance (2010) . ePrescription . eHealth record . Signature numérique	. Clé d'accès unique . Différents mécanismes de sécurité . Encryptage . Code PIN ou identification biométrique (à partir de 2010)	30 mai 2005 dans 5 régions
FRANCE / SESAM Vitale	60 millions combiné avec une carte de professionnel de santé	. Signature numérique . Information sur l'assurance santé . Accès sécurisé au dossier médical de santé . Accès sécurisé au serveur de santé . Données d'urgence	. 32 KB . Code PIN . Processeur crypto CC EAL 4+ . Plateforme IAS	Déploiement de la carte Vitale II A partir de novembre 2006
Cartes régionales Italiennes REGION LOMBARDIE	9 millions de carte jusqu'à fin mars 2005 145 000 cartes pour les professionnels	. Données personnelles . Information sur l'assurance santé . Signature numérique . Données d'urgence	. 32 KB . Processeur crypto . CryptoAPI . PKI	Déployé en 2005
ALLEMAGNE – Carte 2^{nde} génération	80 millions Combiné avec une carte de professionnel de santé	. Données personnelles . Information sur l'assurance santé . Signature numérique . ePrescription . Données d'urgence	. 32-63 KB . Processeur crypto . Architecture confidentielle avec accès sécurisé et restreint . CCEAL 4+ . PKI	Période de test en 2006
SLOVENIE – Carte de Santé	2,1 millions 20.000 cartes professionnelles de santé	. Données personnelles d'identification . Information sur l'assurance santé et le statut . Soins primaires . Données d'urgences . Statuts de donneurs d'organe . Prescriptions	. 16 KB . Micro processeur	Déployé en 2000
BELGIQUE – Carte de sécurité sociale	9 millions Combiné avec des cartes professionnelles de santé	. Numéro d'identité de Sécurité Sociale . Statuts d'assuré . Permet le paiement direct par la Sécurité Sociale	. 1 KB	Déployé en 1998

Aux États-Unis les services de santé sont essentiellement couverts par des assurances privées. La directive HIPAA (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) impose aux prestataires de santé la mise en place de systèmes sécurisés pour protéger les informations personnelles et dossiers médicaux de leurs assurés. Ces dossiers médicaux doivent être «portables» c'est-à-dire transférables à un autre prestataire de santé et également accessibles à l'assuré : ces objectifs sont très voisins de ceux du Dossier Médical Personnel en France.

Taiwan est en train de mettre en place un système de santé basé sur des cartes assurés et des cartes professionnelles de santé. Au-delà de l'identification et de l'authentification des assurés, les cartes gèrent un dossier médical réduit. Ici encore la réduction de la fraude est l'un des objectifs.

6.2.5 Les autres marchés de la sécurité pour XIRING

D'autres marchés sont en train d'émerger sur lesquels XIRING a l'intention de se positionner dans un second temps.

6.2.5.1 Le marché de la « e-Administration »

La partie la plus visible de ce marché est liée à l'émission de cartes Nationales d'Identité à puce. L'objectif ici est de limiter la fraude liée à l'immigration et de servir de support aux applications d'administration électronique, augmentant ainsi le niveau des services rendus au public. Une carte Nationale d'Identité ouvre plusieurs opportunités :

* Au moment de l'émission, lors de la génération des clés privées et publiques et de leur certification et lors du choix de son code confidentiel par le citoyen. XIRING a ainsi fourni des terminaux spécialisés aux mairies dans le

cadre de l'émission de la carte Nationale d'Identité en Belgique et en Estonie, deux pays ayant des programmes avancés.

* Pour la vérification d'identité sur la voie publique ou lors de l'utilisation des services publics. Un dispositif nomade est ici requis pour afficher/utiliser/vérifier les informations contenues dans la carte.

* Pour l'utilisation des services de « e-administration » en ligne avec la problématique de sécurisation associée et en particulier la mise en œuvre de la carte dans un environnement sûr. Ici encore des lecteurs de carte sécurisés sont nécessaires pour assurer l'authentification forte et la sécurisation des transactions.

Une caractéristique biométrique (photo, empreinte digitale, image de l'iris,...) est/sera le plus souvent associée à l'émission d'une carte Nationale d'Identité : le lecteur de cartes correspondant sera donc souvent doté des capteurs qui permettront la vérification d'identité (par 2 ou 3 facteurs). Ainsi, un capteur d'empreinte digitale permet de soumettre à la carte l'empreinte du porteur : la carte vérifie qu'elle correspond bien à celle de la personne enregistrée (match on card). XIRING a commencé à travailler sur l'intégration des technologies correspondantes.

La majorité des pays européens ont aujourd'hui des plans pour l'émission de leur carte Nationale d'Identité. Ces plans sont cependant ralentis par l'expérimentation et le nécessaire retour d'expérience ainsi que par la nécessité d'une interopérabilité minimale au niveau européen.

L'émission des cartes grises ou des permis de conduire à puce posent une problématique similaire et constituent un marché prometteur à terme.

L'émission du passeport électronique (ou du visa électronique) relève quand à lui d'une démarche toute différente : il s'agit ici de privilégier l'émission des passeports (ou visas), d'assurer l'authenticité du document et de permettre la vérification d'identité du porteur par un moyen biométrique. Par contre la vérification du passeport se fait dans un nombre limité de « ports d'entrée » (police des frontières) avec des contraintes d'exploitation du ressort d'un matériel professionnel hautement spécialisé : ce marché n'est pas visé par XIRING.

6.2.5.2 Le marché du Transport

La carte à puce investit progressivement le domaine du transport public. Les titres de transport sans contact permettent de fluidifier le passage aux « tourniquet » d'accès. Rechargeables, les titres de transport sur carte sont un moyen économique de remplacement des abonnements et limitent la fraude associée. XIRING a acquis les compétences de base nécessaires en fournissant des outils nomades de contrôle aux agents SNCF d'Ile-de-France ou aux agents des transports urbains dans plusieurs villes (Lille, Bordeaux, Nice). La maîtrise de la technologie sans contact sera par ailleurs importante pour certains marchés liés au paiement (Amérique du Nord ou Asie par exemple) et constitue un secteur d'investissement pour XIRING.

Dans le monde du transport routier, la carte à puce est appelée à remplacer progressivement les disques papier des chronotachygraphes qui équipent les camions ou autobus. Cette mesure, appliquée dans le cadre d'une Directive Européenne, vise à renforcer l'application des règlements en s'appuyant sur la technologie de la carte à puce. En partenariat avec Actia qui le commercialise, XIRING a développé un dispositif sécurisé de déchargement des chrono tachygraphes électroniques, la D-Box. Cette dernière permet le déchargement en conformité avec les droits dont dispose la carte entreprise, la carte force de l'ordre ou la carte atelier. Elle permet également le déchargement et l'analyse de la carte chauffeur.

6.2.5.3 Le marché de la fidélité

Ce marché se caractérise par les faibles montants d'investissement consentis et par une extrême diversité des programmes de fidélisation, souvent menés à l'échelle d'un magasin ou d'un ensemble réduit de magasins (animation d'un centre ville par exemple).

Sur ce secteur XIRING s'intéresse aux programmes de fidélité mutualisés, associés à une carte de paiement à puce type EMV diffusée par une banque. Dans ce cadre les technologies XLS développée par Welcome Real Time ou encore MODS ou VS3 développées par MasterCard et Visa constituent des adjonctions prometteuses à EMV. La banque BBVA Bancomer effectue un premier déploiement significatif de cartes de paiement EMV portant le programme de fidélité multi-enseignes « Vida Bancomer ».

Dans ce cadre, XIRING a livré à Bancomer 200 000 lecteurs personnels permettant à chaque utilisateur de contrôler le montant de son cash bonus, de vérifier le cumul des points, mutualisés ou non, associés à chaque enseigne ainsi que leur date de validité et de visualiser les coupons électroniques disponibles sur sa carte qui lui donneront des remises ciblées sur certains articles lors de son prochain passage en caisse. Ces services de confort, associés aux services de sécurité tels que l'authentification et la signature de transactions à distance, augmentent la valeur d'usage de la carte et du lecteur.

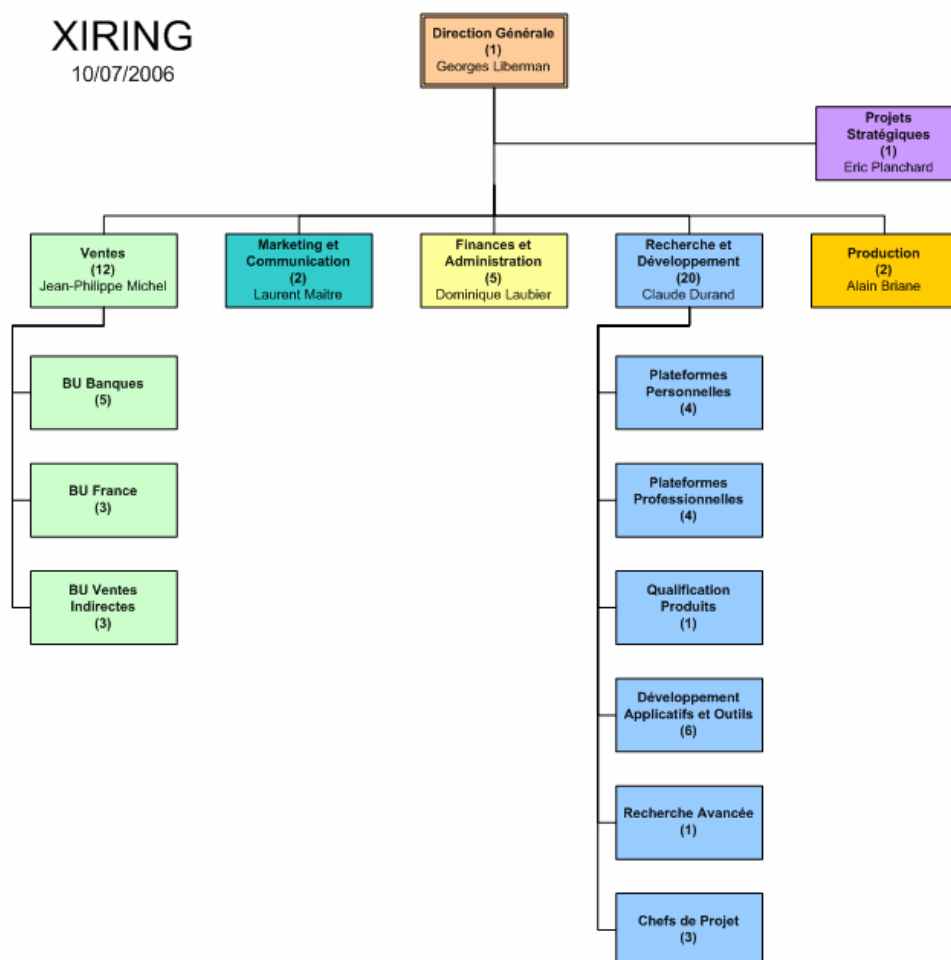
6.3 L'organisation fonctionnelle

L'organisation de XIRING comprend 37 personnes au 30/6/2006 dont 35 cadres. La moyenne d'âge de l'équipe est de 40 ans et le turnover en 2005 était non significatif.

Un plan de recrutement est en cours pour accompagner la croissance de la Société, dans les postes de commerciaux de la BU Banque et de Recherche et Développement.

Organigramme opérationnel

Dans le schéma ci-dessous, les chiffres entre parenthèses représentent les effectifs liés à la fonction.



6.3.1 Les ventes

La force de vente de XIRING (12 personnes au 30/6/2006) est organisée en **Business Units** (BU) responsables de leur chiffre d'affaires sur un secteur donné et dotées chacune de son support avant vente et de son Marketing vente:

- La **BU Banque** se concentre sur les produits d'Authentification Forte et les marchés européens prioritaires.
- La **BU France** adresse principalement le marché de la santé en France, ainsi que quelques grands comptes ou les plateformes transactionnelles de XIRING apportent des opportunités : SNCF, Total, Cetelem, Actia par exemple. La BU France est relayée par une force de télévente pour toutes les opérations liées au Point XIRING, le système de télé mise à jour de la carte Vitale en pharmacies ; Cette solution apporte beaucoup de flexibilité (la télévente a mobilisé plus de 15 personnes pendant environ 6 mois).
- La **BU Ventes Indirectes** anime le programme « XIRING Business Partners » à l'international. Ce programme est dédié aux VARs qui commercialisent les plateformes XIRING pour adresser des applications émergentes, sur lesquelles XIRING ne souhaite pas se positionner directement, ou des zones géographiques qui ne justifient pas un investissement commercial plus lourd.

6.3.2 Le Marketing et Communication

La fonction Marketing a pour mission :

- D'analyser les marchés et la position concurrentielle de XIRING
- De participer à la définition de la stratégie produit en liaison avec les Business Units concernées
- De piloter le cycle de développement et d'annonce d'une plateforme produit en coordonnant les Business Units, la R&D et la Production
- De développer et gérer les outils de vente internes et externes communs tels que brochures, présentations, site web, catalogues

La fonction Communication a plus précisément pour mission :

- De rationaliser et maintenir cohérent le positionnement de XIRING
 - *Charte graphique*
 - *Messages clés*
- De gérer le plan de communication de XIRING et les moyens associés
 - *Plan de communication et coordination associée des Business Units*
 - *Sélection et gestion des agences de communication*
 - *Listes et médias de diffusion*
- De préparer les supports de communication avec les entités concernées
 - *Dossier de presse*
 - *Dossiers spéciaux adhoc*
 - *Communiqués de presse*
- D'assurer la promotion par des actions ciblées telles que l'envoi d'une lettre clients, la réalisation d'un évènement, la participation à un salon
- De gérer l'enveloppe budgétaire allouée.

L'équipe est constituée de deux personnes qui agissent en coordination étroite avec les Business Units qui sont responsables du marketing vente lié à leur activité.

6.3.3 La recherche et développement

Le département de R&D de XIRING a été réorganisé au début de l'année 2006 avec le recrutement d'un nouveau responsable, Claude Durand. La nouvelle organisation repose sur **3 pôles** :

- les plateformes personnelles ;
- les plateformes professionnelles ;
- le développement applicatif.

Ces pôles sont « mis en œuvre » par des chefs de projets et complétés par une cellule qualification et une cellule de recherche avancée.

Au 30/6/2006, le département compte 21 personnes dont 19 ingénieurs dont 6 prestataires externes venant ponctuellement étoffer l'équipe de compétences spécifiques ou pour faire face à une surcharge de travail liée à certains programmes.

Les équipes travaillent en respectant une méthodologie de développement appuyée sur la gestion du cycle de vie des produits et utilisent des outils de gestion de projet performants. Au niveau de la conception des plateformes l'utilisation de systèmes de CAO 3D accroît les qualités mécaniques des produits tout en permettant de raccourcir les temps de conception.

XIRING estime détenir une avance technologique de 12 à 18 mois sur ses concurrents. Elle explore en permanence des nouvelles technologies pour maintenir cette avance et compte accentuer cet investissement en technologie et en développement de produits.

En concevant ses produits ou pour les projets développés pour le compte de ses clients, XIRING applique un ensemble précis de règles liées au cycle de vie des produits et utilise des procédures de gestion des projets visant à :

- S'assurer que les différents départements de la Société contribuent de manière coordonnée aux projets ;
- Répondre aux besoins du marché ou du client ;
- S'assurer de la conformité des produits aux standards et normes applicables ;
- Respecter le délai de mise sur le marché ou le planning d'engagement client ;
- Atteindre les objectifs de coûts tant pour les produits que pour le coût des projets ;
- Permettre une transition rapide vers une production de volume et de haute qualité.

Un Comité Technologique regroupant les expertises techniques et marketing les plus pointues de la société permet une réflexion régulière sur les technologies et les évolutions de marché.

Le budget R&D sur les trois dernières années s'est élevé à :

En K€	2003	2004	2005
Dépenses	1 132 906	1 364 648	1 288 298
Investissements industriels	436 692	457 746	702 348
TOTAL	1 569 598	1 822 394	1 990 646

6.3.4 La production

XIRING a décidé dès sa création d'être une société sans usines (*fabless*) et de sous-traiter sa production: En effet les investissements industriels sont considérables et par ailleurs la capacité de production mondiale d'électronique est excédentaire. Par contre XIRING garde la maîtrise complète de ses dossiers, de ses outillages de production et de ses méthodes. XIRING conserve également la maîtrise de l'achat des composants critiques.

Pour sa production en volume, XIRING a sélectionné et qualifié 2 sous-traitants de façon à augmenter la capacité, équilibrer les charges, améliorer les délais et parer à un éventuel sinistre dans une usine. Ces 2 sous-traitants, localisés en Chine, sont certifiés ISO 9000 au niveau qualité et ISO 14001 au niveau respect de l'environnement. Ils fabriquent des produits électroniques pour le grand public depuis 15 ans et sont cotés respectivement à la bourse de Hong-Kong et de Singapour. Leur capacité de production combinée pour XIRING permet de livrer 1 million de produits par mois avec des pointes temporaires à 2 millions de produits. La relation avec les sous-traitants est clairement définie par un contrat dont le volet assurance qualité est primordial.

L'équipe de production de XIRING est totalement dédiée à la gestion quotidienne de ces sous-traitants. Les unités de production sont visitées au moins une fois par mois et des revues de projet et de qualité sont régulièrement menées. La recette des lots de production est déléguée à un bureau local assisté régulièrement par les ingénieurs de production de XIRING.

6.4 Les personnes clés

Georges Liberman, Président-Directeur Général et fondateur de XIRING, 54 ans.

Gestionnaire de formation, il obtient une Maîtrise de Gestion à Paris IX Dauphine en 1975, complétée par une formation HEC. Il a partagé sa carrière entre un groupe américain (BURROUGHS puis UNISYS) où il a exercé des fonctions commerciales et marketing et le groupe BULL où il a assumé des responsabilités Marketing, Stratégie, Recherche et Développement. Il a été ensuite en charge de plusieurs Business Units (TPV, TPE, lecteurs de cartes ...) représentant jusqu'à 50 M€ de chiffre d'affaires. Avant de créer XIRING en 1998, il était Directeur du Marketing et du Développement des Ventes de la Division Cartes et Terminaux (Bull-CP8), une activité de 230 M€.

Eric Planchard, Directeur des Projets Stratégiques, 63 ans.

Docteur en physique, Eric Planchard a rapidement évolué vers des postes de responsabilité technique puis de marketing international. Il a partagé sa carrière entre des postes en France, en Espagne et aux États-Unis dans les activités de la micro-informatique, des terminaux de paiement, des cartes à puce et du commerce électronique. En particulier, il a été Président et CEO de MICRO CARD TECHNOLOGIES Inc., filiale de BULL CP8 à Boston, et a été le Directeur Général Adjoint de GlobeID, société ayant développé une plate-forme de paiement sécurisé pour le commerce électronique et utilisée notamment par Kleline /Paribas en France. Il a rejoint XIRING en 2000.

Eric Planchard a piloté les soumissions de projets financés par la Commission Européenne, le Ministère de l'Industrie ou l'Anvar-Oseo. Il a contribué significativement à la stratégie d'authentification, à sa mise en œuvre et aux partenariats associés. Il a conduit le projet le Point XIRING avec la mise en place de d'une activité de services procurant des revenus récurrents.

Dominique Laubier, Directeur administratif et financier, 43 ans.

De formation École Supérieure de Gestion et titulaire d'un DECF, D. Laubier a rejoint l'équipe en août 1999. Il est spécialiste de la gestion d'entreprises de haute technologie dans les secteurs des réseaux et télécommunications dans des environnements internationaux (RACAL, CABLETRON, MOTOROLA).

Jean Philippe Michel, Directeur des Ventes, 58 ans.

De formation commerciale, J.-P. Michel a fait ses preuves en progressant dans le système de vente OLIVETTI, puis a travaillé chez LOGABAX, DATA GENERAL et enfin dans le domaine des cartes chez BULL CP8 où il était responsable de grands comptes et de la coordination des actions commerciales sur les réseaux internationaux (BANKSYS, AMERICAN EXPRESS).

Laurent Maître, Responsable du Marketing et de la Communication, 34 ans.

Ingénieur diplômé de l'Université de Technologie de Compiègne, Laurent Maître a débuté sa carrière en 1997 en tant que Chef de Produit carte à puce chez Bull CP8. Il a été successivement en charge de plusieurs lignes de produits, notamment les gammes de cartes à puce destinées aux marchés bancaires français. Début 2000, il prend la responsabilité d'une 'task force' chargée de développer et de commercialiser à l'international des produits et services issus d'innovations technologiques, fonction qu'il continuera à occuper après le rachat de Bull CP8 par Schlumberger. Début 2002, il quitte Schlumberger pour créer une entreprise spécialisée dans le développement d'innovations.

Laurent Maître a rejoint XIRING en septembre 2004 pour prendre en charge la fonction Marketing couvrant la gestion des gammes de produits et la communication.

Alain Briane, Directeur de la Production, 54 ans.

Ingénieur de formation, expérimenté sur les lecteurs de cartes comme sur les distributeurs de billets et les terminaux de paiement, A. BRIANE a géré les relations techniques et piloté des productions avec des partenaires tels que SIEMENS- NIXDORF, SCM, SIAB dans le cadre d'offres produits en partenariat industriel.

Alain Briane est en charge de la gestion des relations avec les sous traitants en Asie et en France et est responsable de la maîtrise des coûts de la phase d'industrialisation.

Claude Durand, Directeur de la Recherche & Développement , 49 ans

Electronicien de formation, il intègre le groupe CEGELEC pendant 8 ans comme chef de projets dans le domaine du contrôle commande dédié aux centrales de production d'énergie. En 1982, il rejoint le groupe INGENICO comme responsable du bureau d'études, puis chef de projets spéciaux, et enfin chef de produit. Il a rejoint XIRING en février 2006 comme Directeur de la Recherche et du Développement et a déjà conduit une restructuration de l'équipe accompagnée de la mise en place d'une méthodologie de développement très structurante.

6.5 Événements exceptionnels ayant influencé le descriptif des principales activités et des principaux marchés

Non applicable.

6.6 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication ayant sensiblement influencé les affaires ou la rentabilité de l'émetteur

Non applicable.

6.7 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration relative à la position concurrentielle de l'émetteur

Les sources sont systématiquement citées aux paragraphes 6.1 et 6.2 dès lors qu'une déclaration relative à la position concurrentielle de XIRING et évoquée.

7 ORGANIGRAMME

Néant. XIRING n'a pas de filiale.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Les seuls locaux utilisés par XIRING sont ceux abritant le siège social à Suresnes.

Ces locaux d'une superficie de 1.495 M2 et 33 places de parking, sont loués auprès de tiers à la société dans le cadre d'un bail précaire signé le 29 juillet 2005 qui se terminera le 31 décembre 2006.

Un nouveau bail précaire a été signé le 30 juin 2006 pour une durée courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Jusqu'au 1^{er} juillet 2007, XIRING pourra à sa seule initiative, décider de transformer ce bail précaire en un bail classique de type 3/6/9 ans. A défaut, le bail précaire prendra fin sans aucun préavis et sans indemnité conformément à l'article 17137 du code civil.

Le loyer annuel HT actuel s'élève à 312,4 K€ dont 22,4 K€ de quote-part de restaurant d'entreprise.

Le principal poste d'immobilisations corporelles est relatif aux lecteurs Point Xiring, propriété de XIRING, mis à la disposition de pharmaciens.

8.2 Question environnementale

Néant

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2003, 2004 et 2005 et du 1er semestre 2006

(en €)	2005	2004	2003	1er sem 06	1er sem 05
Chiffre d'affaires	9 027 316	5 143 584	7 301 972	5 911 305	3 946 646
Total produits d'exploitation		7 256 479	7 832 872	6 574 627	4 522 317
Résultat d'exploitation	494 535	-1 373 714	363 571	902 300	(257 312)
Résultat courant	489 890	-1 306 402	386 063	949 480	(252 292)
Résultat net	448 732 *	-1 302 595	389 647	1 087 747	(254 732)
Actif immobilisé net	1 841 167	1 508 893	1 173 588	2 036 248	(**)
Capitaux propres	4 102 852	4 742 317	2 483 905	5 197 993	(**)
Dettes financières LT	1 593 280	908 000		1 752 000	(**)
Total bilan	10 381 230	10 456 293	6 131 586	12 958 726	(**)

(*) Le changement de réglementation comptable intervenu en 2005 relatif au traitement des charges à répartir a eu un impact positif sur les comptes 2005 de +477,6 K€.

(**) La Société a établi pour la 1^{ère} fois des comptes semestriels pour les besoins de l'introduction en bourse. Ainsi, les données bilancielle comparables au 30 juin 2005 ne sont pas disponibles, la recommandation N° 99-R-01 du CNC paragraphe 3 limitant la présentation des données semestrielles N-1 aux seuls éléments du compte de résultat.

Le chiffre d'affaires de XIRING est constitué de ventes de solutions de sécurisation et de lecteurs de cartes à puces.

Le fait générateur du chiffre d'affaires est principalement la livraison pour les grands contrats internationaux. Par exception, et sous réserve d'accords spécifiques au moment de la signature des contrats, le fait générateur peut être soit le départ usine du sous-traitant ou encore la mise à disposition des biens dans les entrepôts

9.1.1 Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2005 avec le 31 décembre 2004

Chiffre d'affaires : Les ventes de solutions progressent de 75,5% par rapport à 2004 pour atteindre 9,0 M€. Cette progression significative résulte en grande partie, des contrats relatifs au « Point XIRING » dont le chiffre d'affaires a presque quintuplé de 2004 à 2005 passant de 605,3 K€ à 2.960,7 K€. Les autres solutions XIRING affichent également une progression sur l'exercice de près de 36,3 % pour atteindre 5.921,1 K€. Le CA export atteint 28% contre 27% en 2004.

Résultat d'exploitation : Conséquence directe de la progression du CA, le résultat d'exploitation est redevenu bénéficiaire. Il s'établit à 494,5 K€ contre une perte de - 1.373,7 K€ en 2004 grâce à des charges maîtrisées.

Résultat courant : Alors que 2004 dégagait un produit financier net de 67,3 K€ incluant notamment une reprise de provision de 58,4 K€ relative à un risque de change, le résultat financier net 2005 affiche une perte nette de - 4,6 K€ incluant une charge d'intérêts de 43,8 K€ contre 3,5 K€ en 2004.

Ainsi, le résultat courant s'élève à 489,9 K€ en 2005 contre une perte de - 1.306,4 K€ l'exercice précédent.

Résultat net : Après un résultat exceptionnel net de -37,4 K€ dont 87,1 K€ de charges de gestion relative principalement au coût de départ d'un salarié début 2006 pour 79 K€, le résultat net s'établit à 448,7 K€ en 2005 contre une perte de -1.302,6 en 2004. Ce résultat a été impacté positivement par le changement de réglementation comptable relatif aux charges à répartir pour un montant de 477,6 K€.

Capitaux propres : La réduction des capitaux propres entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 résulte de l'imputation faite sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 du changement de réglementation comptable relatif aux charges à répartir. L'impact s'est élevé à - 1.153 124 €. Ce montant négatif a été partiellement compensé par le bénéfice de l'exercice et l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA.

Endettement : L'endettement est exclusivement composé de dépôts de garantie reçus des pharmaciens ayant souscrit l'offre « Point Xiring » dont le nombre a augmenté sur l'exercice.

Trésorerie : la trésorerie disponible au 31 décembre 2005 s'établit à 2.745,7 K€, en progression de 11,6% par rapport à l'exercice précédent.

9.1.2 Comparaison des chiffres clos au 31 décembre 2004 avec le 31 décembre 2003

Chiffre d'affaires : Le repli de 30% du CA affiché par rapport à l'exercice précédent pour atteindre fin 2004, 5,1 M€, résulte essentiellement du décalage de commercialisation du service « Le Point XIRING », le décret officialisant les aides financières aux officines de pharmacies étant paru avec plus de 6 mois de retard. Par ailleurs, le business model du « Point XIRING » repose sur un contrat de location d'une durée de 3 ans qui s'il permet de dégager de la récurrence pour les exercices futurs, présente l'inconvénient de différer du chiffre d'affaires au-delà de la seule année 2004.

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation est en perte de -1.373.715 € contre un bénéfice de 363.571 € en 2003. Ceci résulte de la conjugaison :

- Du repli des CA et produits d'exploitation
- De l'augmentation de certaines charges, notamment de personnel suite à la décision des organes de direction de renforcer la R&D et d'engager une reprise des investissements.

En revanche, la marge brute 2004 est restée à peu près stable à 68,3% contre 68,8% en 2003.

Résultat courant : Outre le résultat d'exploitation, il intègre un résultat financier de +67,3 K€ en 2004 contre 22,5 K€ en 2003.

Ces résultats financiers comprennent une différence positive de change nette d'environ 2 K€ en 2004 contre +92,5 en 2003. En revanche, l'exercice passé avait supporté un risque de change pour environ 58,4 K€.

Résultat net : Outre un résultat exceptionnel à peu près équivalent en 2004 et 2003 (environ 18 K€), le résultat net tient compte du paiement de l'IFA pour 15 k€ sur chacun de deux exercices.

Capitaux propres : L'évolution des capitaux propres entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 résulte essentiellement d'une augmentation de capital d'un montant de 3.561,0 K€ (prime d'émission nette de frais incluse) alors que la perte de l'exercice 2004 les a impacté négativement d'un montant de - 1.302,6 K€.

Endettement : L'endettement est exclusivement composé de dépôts de garantie reçus des pharmaciens ayant souscrit l'offre « Point Xiring » lancée au cours de l'exercice.

Trésorerie : la trésorerie disponible au 31 décembre 2004 s'établit à 2.460,8 K€ contre 711 K€ fin 2003, évolution principalement due à la levée de fonds réalisée.

9.1.3 Comparaison des chiffres semestriels entre le 30 juin 2006 et le 30 juin 2005

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires semestriel au 30 juin 2006 affiche une progression de 49,7% par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

Cette croissance doit s'analyser de manière analytique, la part « services » atteint 1.792 K€ en progression de + 35,8% contre + 62,6% pour la vente de lecteurs qui s'élève à 4.093, 4 K€. La croissance de l'activité Services résulte de l'effet récurrence des contrats Point Xiring commercialisés auprès des pharmaciens.

L'évolution significative de la vente de lecteurs résulte quant à elle d'une part de la montée en puissance des commandes de certains clients bancaires mais aussi de la vente de lecteurs à des professionnels du marché de la Santé suite à la sortie d'une nouvelle version de lecteur répondant aux spécifications de GIE Sésame Vital (norme 1.40) qui a accéléré un marché de remplacement.

Résultat d'exploitation : La croissance du chiffre d'affaires se traduit mécaniquement dans le résultat d'exploitation où le niveau d'activité conjugué à une structure de coût maîtrisée (masse salariale : +7,4%) conduit à une meilleure absorption des charges fixes. Ainsi, Xiring affiche au 30 juin 2006, un bénéfice d'exploitation de 902,3 K€ contre une perte de -257,3 K€ au 30 juin 2005.

Résultat courant : En plus du résultat d'exploitation, le résultat courant intègre un produit financier net de 47,1 K€ contre 5,0 K€ au 30 juin 2005. L'essentiel de ce produit provient de cession de VMP (+31,3 K€) et le solde d'une différence positive de change (+20,3 K€). Ainsi, le résultat courant s'établit à 949,8 K€ contre (252,3) K€ au 30 juin 2005.

Résultat net : Bénéficiant d'un produit exceptionnel net de 154,5 K€ dont la majeure partie résulte d'une reprise de provision pour risque fournisseur devenue sans objet, le résultat net au 30 juin 2006 s'établit après le paiement d'une imposition forfaitaire annuelle de 16,7 K€ à 1.087,7 K€ contre une perte de 254,7 K€ au 30 juin 2005.

Capitaux propres : L'évolution des capitaux propres entre le 30 juin 2006 et le 31 décembre 2005 provient pour l'essentiel du résultat de la période (+1.087,7 K€) et de manière plus marginale, d'une augmentation de capital liée à l'exercice de BSA (+ 6,4 K€).

Endettement : Il est exclusivement composé de dépôts de garantie reçus des pharmaciens ayant souscrit l'offre « Point Xiring ». Sa progression est liée à l'augmentation des officines ayant souscrit cette offre.

Trésorerie : La trésorerie disponible au 30 juin 2006 s'établit à 3.212,5 K€.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En dehors de facteurs exogènes à la Société, la mise en œuvre d'une politique d'embauche soutenue sur des fonctions de type R&D ou administration pourrait avoir un impact sensible sur la marge d'exploitation.

9.2.2 Changement important dans les états financiers

Néant.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur.

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Fin juin 2006, les capitaux propres de XIRING s'élevaient à 5.197.993 € contre 4.102 852 K€ fin 2005.

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

(en €)	31-déc-05	31-déc-04	31-déc-03
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	563	-1 926	-35
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	- 920	-751	-389
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	642	4 426	750
VARIATION DE TRESORERIE	285	1 750	326

Exploitation

Les principaux flux d'exploitation sont les suivants :

(en €)	31-déc-05	31-déc-04	31-déc-03
Résultat net	449	-1 303	390
Marge brute d'autofinancement (MBA)	989	-960	840
Variation du besoin en fond de roulement (BFR)	-426	-966	-875
Flux net de trésorerie d'exploitation	563	-1 926	-35

Sur 2005, le flux net de trésorerie d'exploitation résulte de la conjugaison :

- Du retour à un taux de marge nette significatif comparé à la aperte nette de 2004 et donc, d'une MBA en forte progression, ainsi que
- D'une augmentation du BFR liée tant à la croissance significative de l'activité en 2005 confirmé sur le début 2006 qu'à une part croissante des services dans le total des ventes dont les conditions de paiement accordées sont supérieures à celles constatées sur la vente de lecteurs.

Au 31 décembre 2004, l'augmentation du BFR résulte essentiellement du retour à la croissance qui s'est amorcé sur la fin de l'exercice ainsi qu'au montant des charges à étaler relatives au projet « Le Point XIRING ».

Sur 2003, malgré le ralentissement de l'activité constatée, le besoin en fond de roulement affichait à la clôture une nouvelle augmentation de 875 K€. Cette progression résultait principalement de la baisse du CA relatif au porte monnaie électronique passé de 3,4 M€ en 2002 à 0,6 M€ en 2003. En effet, les revenus liés à MONEO étaient à peu près linéaires sur l'exercice alors qu'à compter de 2003, la part des commandes ponctuelles notamment en fin d'exercice venait à progresser pesant ainsi sur le BFR en fin d'exercice.

Investissements

Comme expliqué au paragraphe 5, les principaux investissements sont relatifs à l'activation des frais de R&D ainsi qu'à l'activation des lecteurs Point XIRING mis à la disposition des pharmacies mais propriété de XIRING.

Financement

Les principales composantes des flux de financement sont relatives à :

- L'encaissement de dépôts de garantie relatifs à la solution « Point XIRING » pour 685 K€ en 2005,
- Une augmentation de capital net de 3.561 K€ en 2004 ainsi que l'obtention d'une subvention pour 908 K€ et,
- Une augmentation de capital nette de 1.000 K€ en 2003 ainsi qu'une subvention reçue pour 315 K€.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

A ce jour, XIRING ne dispose d'aucun endettement financier. Son activité s'est développée par des levées de fonds et par l'autofinancement dégagé.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société sous réserve des 95.330 € de SICAV nantis en garantie de paiement au profit de la société BAX GLOBAL, transitaire de la société et de 457 986 € de SICAV bloqués en garantie d'engagements de crédits documentaires au 30 juin 2006.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres, XIRING n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à ce jour.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Se reporter au 6.6.3.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Les comptes semestriels présentés au paragraphe 20.4 du présent document de base traduisent une croissance significative par rapport à la même période de 2005. Ceci est lié principalement à la bonne tenue du marché SESAM-Vitale, à l'effet cumulatif de parc sur le service « Le point XIRING ». La consistance croissante du marché « authentification bancaire » s'est matérialisée au premier semestre par un nombre significatif de projets bancaires en cours de décision.

Au 30 juin 2006, le carnet de commandes total s'établit à 10,2 M€ dont :

- 5,1 M€ facturables sur l'exercice 2006,
- 3,3 M€ facturables sur 2007 au titre de l'offre « Le Point XIRING » (pour mémoire, commercialisée par le biais de contrats de 36 mois), et
- 1,8M€ facturables sur 2008 également au titre des contrats en cours « Le Point XIRING ».
- pour 2008.

12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Fonction	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Nb actions détenues au 24 août 06
Georges LIBERMAN	PDG	Nommé par l'AGO du 15 7 98 Renouvelé par l'AGO du 20 avril 2001 Puis par l' AGM du 23 avril 2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2006	75 647
AXALTO SA représenté par M. Christophe PAGEZY (1)	Administrateur	Coopté par le CA du 12 février 2003 et ratifié par l'AGM du 14 avril 2003 Renouvelé par AGM du 23 avril 2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2006	527 607
PECHEL INDUSTRIES SAS représenté par Mme Hélène PLOIX (1)	Administrateur	Coopté par le CA du 10 juillet 2001 et ratifié par l'AGM du 26 avril 2002 Renouvelé par AGM du 23 avril 2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2006	215 320
Eric PLANCHARD	Administrateur	Nommé par l'AGM du 23 avril 2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2006	19 899
Bernard YONCOURT	Administrateur	Nommé par l'AGM du 23 avril 2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2006	1
SPEF VENTURE (groupe Banques Populaires) représenté par Mme Valérie GOMBART	Administrateur	Nommé par l'AGM du 23 avril 2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2006	1 (2)

(1) *Pechel Industries et AXALTO SA renonceront à leur mandat respectif d'administrateur avant cotation effective de la société sur Alternext.*

(2) *Nombre détenu directement. La participation totale contrôlée (in)directement par SPEF Venture porte sur 423 155 actions, cette structure étant le gestionnaire des actions détenus par les FCPI Banques Populaires Innovation 6 et 7détenant chacun respectivement 282.102 et 141.052 actions..*

Le président-directeur général ainsi que Monsieur Eric PLANCHARD ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- Monsieur Christophe AGEZY représentant AXALTO SA : 6 rue de la Verrerie 92197 Meudon Cedex,
- Madame Hélène PLOIX représentant Pechel Industries SAS : 162 Rue du Fg Saint-honoré 75008 Paris,
- Madame Valérie GOMBART représentant SPEF Venture : 5-7 rue de Monttessuy 75007 Paris,
- Monsieur Bernard YONCOURT : 17 rue Moncey 75009 Paris.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

A la connaissance de la Société :

- Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- A l'exception de ce qui est mentionné dans le tableau ci-dessous récapitulant l'ensemble des sociétés au sein desquelles les administrateurs de la Société ont été membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité à tout moment au cours des cinq dernières années, aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années, et
- Aucun administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années .

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées et résumées ci-dessous :

Georges LIBERMAN, Président Directeur Général, XIRING.

Se reporter au paragraphe 6.7.

Hélène PLOIX, Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel industries Partenaires SAS

IEP Paris, MAPA Berkeley et MBA Insead. Après dix ans passés chez McKinsey, elle fut Directeur de la CEP, Présidente de la BIMP, puis Conseiller auprès du Premier Ministre pour les affaires Économiques et Financières entre 1984 et 1986. Elle devient ensuite Administrateur du FMI et de la Banque Mondiale entre 1986 et 1989, puis Directeur Général Adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations et Présidente de CDC Participations de 1989 à 1995. Elle a été Présidente de l'AFIC en 2001-2002.

Bernard YONCOURT, Président du Directoire, LOCINDUS S.A.

X Ponts, Licence Sciences Économiques. Après 7 ans au Ministère de l'Équipement et du Logement, il devient Directeur Général Adjoint de l'Établissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée de 1974 à 1979. Directeur Plan et Gestion et Président du Comité de Contrôle de Gestion du CIC à la Société Lyonnaise de Banque de 1979 à 1984 il est Président de la Banque SNVB de 1984 à 1993. De 1993 à 1995 il est Secrétaire Général du groupe P.P.R. et Président du Pôle Crédit et services Financiers. Il devient ensuite Président Directeur Général de l'Union Européenne de CIC (Groupe CIC) puis Directeur Général de ABN AMRO France de 1997 à 1999 et Président de ABN AMRO Hongrie de 1999 à 2001. Directeur Général de la Banque Worms entre 2002 et 2004, il rejoint ensuite la société Abbey-National France en qualité de Président Directeur Général de 2004 à 2005.

Valérie GOMBART, Membre du Directoire, SPEF Venture S.A.

Valérie Gombart est le représentant permanent de SPEF Venture S.A. Diplômée de l'ESC Nantes et titulaire d'un 3ème cycle universitaire de "Droit de l'ingénierie financière", elle débute sa carrière comme analyste au sein de Banque Populaire Création, fond d'amorçage du groupe Banque Populaire. En 1997, elle participe au lancement du premier FCPI en France. Membre du directoire de SPEF Venture S.A., elle y anime l'équipe d'investissement du secteur des technologies de l'information.

Christophe PAGEZY, *Executive Vice President - Mergers & Acquisitions* (Vice-Président exécutif - Directeur des fusions et acquisitions) de GEMALTO.

Christophe Pagezy est *Executive Vice President Mergers & Acquisitions* (Vice-Président exécutif - Directeur des fusions et acquisitions) en charge des fusions et acquisitions de Gemalto (né de la fusion de Axalto et Gemplus) depuis Juin 2006. Christophe Pagezy a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur logiciel chez Schlumberger en 1983 et a occupé différents postes de direction technique, opérationnelle et commerciale au sein de Schlumberger jusqu'en 2001. De 2001 à 2002, il était Directeur du développement de l'activité des *Volume Products and Global Market Segments* de Schlumberger. En juin 2002, il est devenu Directeur de la Division Terminaux de Schlumberger puis en 2004, Directeur de la Stratégie et du Développement de Axalto. Christophe Pagezy est diplômé d'École Supérieure d'Électricité (Supélec) et du Massachusetts Institute of Technology (MIT) aux États-Unis. Christophe Pagezy est également administrateur d'Axalto S.A et de Trusted Logic.

Eric PLANCHARD, Directeur des Projets Stratégiques, XIRING. Docteur en Physique.

Se reporter au paragraphe 6.7.

Autres mandats exercés, ou ayant été exercés, par les administrateurs

Nom	Autres mandats en cours	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Georges Liberman	Co-Gérant de MB Investissement	Néant
M. Christophe PAGEZY représentant AXALTO SA	Administrateur de: * Axalto SA * Trusted Logic	Néant
Mme Hélène PLOIX représentant permanent de	Président de : * Pechel Industries SAS * Pechel Services SAS * Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur de: * Lafarge SA	Administrateur de: * HRF 6 SA Représentant permanent de Pechel Industries SAS : * Financière d'Or SA * Histoire d'Or SA * CoSpirit SA * Panoronet SA

<p>PECHEL INDUSTRIES SAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> * BNP Paribas SA * Boots Group Plc * Ferring SA <p>Membre du conseil de surveillance de:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Publicis <p>Représentant permanent de Pechel Industries SAS au conseil d'administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Quinette Gallay * Aquarelle.com Group SA * CVBG-Dourthe Kressman SA * SVP Management et Participations <p>Représentant permanent de Pechel Industries SAS au conseil de surveillance de:</p> <ul style="list-style-type: none"> * CAE International <p>Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Hélène Ploix EURL * Hélène Marie Joseph EURL <p>Membre du comité d'audit de Publicis Groupe SA</p> <p>Observateur au CA de Ypso Holding SA (Luxemb.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * IDM SA * Holding Nelson SAS * Homerider Systems SA <p>Vice-présidente de CAE International</p>
<p>Eric PLANCHARD</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>
<p>Mme Valérie GOMBART</p> <p>En tant que représentant Permanent de SPEF Venture SA.</p>	<p>Mandats de SPEF Venture S.A.</p> <p>Membre du conseil de surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Access Commerce • W4 (ex Akazi) • Fluxome (Danemark) • Meristem Therapeutics • Metabolic explorer • Netasq • Polyspace <p>Censeur au conseil de surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alchimer • Monte Cristo Multimédia <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anyware Technologies • Arkeia • Baracoda • Bewan Systems • Bottin • DSO Interactive (ex Convergence) • Criston • Delia Systems • DXO Labs (ex Do Labs) • Email Visison • Eovia • Voxpilot (ex Eureka Soft) • Europe Technologies • Glow Entertainment Group (Glowria) • Idtect • Idylis • Micropole Univers • Natexis Venture Sélection • Ness • OPI • Satimo <p>Mandats de Valérie Gombart à titre personnel et en tant que représentant permanent :</p> <p>Membre du directoire et 2^e personne chargée de diriger et déterminer l'orientation de la société de Gestion SPEF Venture SA.</p>	<p><u>Mandats de SPEF Venture S.A.</u></p> <p>Membre du conseil de surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eolring du 26/2/01 au 5/6/02, société en liquidation judiciaire depuis le 12/3/03 • Net-trans International • Swapcom <p>Censeur au conseil de surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Genome Express <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aladdino (du 06/12/2000 à fév. 2003), société qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 6/3/03 • Calendra • Eurosururgical • General Recyclage • Hypnotizer • Intrason du 6/12/00 au 19/7/02, société qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 18/12/03. • Hi-media • Netinary • Recif du 8/10/03 au 26/9/05, société qui a fait l'objet d'un plan de cession le 5/7/05 • Bootsworks du 12/12/01 au 13/10/03, société qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 13/10/03. • SWT • TGS • VacoMicrotechnologies du 14/8/03 au 18/11/05, société qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 18/11/05 <p><u>Mandats de Valérie Gombart en tant que représentant permanent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de SPEF Venture S.A., membre du conseil de surveillance de Chronotique du 29/04/02 à fév 2003, société qui a fait l'objet d'un plan de cession le 4/8/03 • Représentant permanent de SPEF Venture S.A., administrateur d'Eureka Soft • Représentant permanent de SPEF Venture S.A., administrateur de Maximiles • Représentant permanent de SPEF Venture S.A.,

	Représentant permanent de SPEF Venture SA, administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> • Memscap • Quescom • Sefas Innovation • Parrot Représentant permanent de SPEF Venture SA Membre du conseil de surveillance de Volubill.	administrateur de Optogone <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de SPEF Venture S.A., censeur de SEFAS Innovation • Représentant permanent de SPEF Venture S.A., au « Board of Directors » conseil d'administration de Vistaprint Ltd (bermudes)
Bernard YONCOURT	Président du directoire de LOCINDUS SA Administrateur de: <ul style="list-style-type: none"> * Autoroutes Paris- Rhin- Rhône * Mirabaud Gestion SA * OXIANE SA Membre du conseil de surveillance de: <ul style="list-style-type: none"> * CDC Entreprises SAS * Financière Centuria SAS 	Président Directeur Général Abbey National France Président Directeur Général EOLE Finance Président SICOPIERRE C.E.O. ABN AMRO Hongrie Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> * Gécina * Berger-Levrault * SIMCO * ABN AMRO Capital Finance * ABN AMRO Lease Plan Hungary Membre du conseil de surveillance de : <ul style="list-style-type: none"> * Sogeparc, Vice-président du conseil de surveillance Censeur de : <ul style="list-style-type: none"> * ABN AMRO France

Autres principales fonctions exercées en dehors de la Société

Nom	Principale fonction en dehors de la société
Georges LIBERMAN	Néant
AXALTO représenté par M. Christophe PAGEZY	Vice-Président exécutif-directeur des fusions et acquisition de GEMALTO
PECHEL INDUSTRIES SAS représenté par Mme Hélène PLOIX	Présidente de Pechel Industries SAS
Eric PLANCHARD	Néant
Bernard YONCOURT	Président du directoire de Locindus
SPEF VENTURE représenté par Mme Valérie GOMBART	Membre du directoire de SPEF Venture

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A ce jour, il existe une situation d'actionnariat présentant un conflit d'intérêt potentiel avec Axalto SA depuis l'annonce de son rapprochement avec la société Gemplus, cette dernière disposant d'une offre concurrente sur un des segments de marche de Xiring.

Aussi, d'un commun accord avec les autres actionnaires de Xiring, Axalto SA renoncera à son poste d'administrateur de XIRING à compter de l'admission des titres à la cote d'Alternext.

Il n'existera donc plus de conflit d'intérêt entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un de ses administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs qui leur incombent.

A ce jour, aucune des personnes citées au 14.1 n'est concernée par une quelconque restriction concernant la cession de leur participation dans le capital social de l'émetteur à l'exception des conditions prévues au pacte (cf paragraphe 18.3).

A la connaissance de la Société et de son dirigeant, aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004, les rémunérations brutes versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

EXERCICE 2005

	Rémunération brute totale (€)	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature*	Jetons de Présence **	Régime complémentaire de retraite	Éléments exceptionnels
Georges LIBERMAN	158 430	155 274	-	3 156	-	-	-
Eric PLANCHARD	114 464	114 464	-	-	-	-	-
Bernard YONCOURT	-	-	-	-	4 000	-	-
SPEF Venture	-	-	-	-	-	-	-
PECHEL Industries	-	-	-	-	-	-	-
AXALTO	-	-	-	-	-	-	-

(*) Il s'agit d'une voiture de fonction.

EXERCICE 2004

	Rémunération brute totale (€)	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature*	Jetons de Présence **	Régime complémentaire de retraite	Éléments exceptionnels
Georges LIBERMAN	165 576	150 870	11 334	3 372	-	-	-
Eric PLANCHARD	113 293	113 293	-	-	-	-	-
Bernard YONCOURT	-	-	-	-	2 000	-	-
SPEF Venture	-	-	-	-	-	-	-
PECHEL Industries	-	-	-	-	-	-	-
AXALTO	-	-	-	-	-	-	-

(*) Il s'agit d'une voiture de fonction.

Définition de la rémunération du Président

La rémunération du Président fait l'objet d'une décision spécifique du conseil d'administration.

Par décision du CA du 2 février 2006, il a été décidé de modifier la rémunération du Président comme suit à compter de l'exercice 2006 :

- Augmentation de 10% du fixe afin de réaliser un « rattrapage » sur les années antérieures qui n'avaient pas vu d'évolution, et afin d'être plus conforme avec les pratiques de marché.
- Incentive de 20% sur le chiffre d'affaire : 10% obtenus de façon linéaire entre 90 et 100% de réalisation du budget et 10% obtenus de façon linéaire entre 100 et 120% de réalisation du budget.
- Incentive de 10% sur la réalisation de l'objectif d'EBE.

Rémunération de monsieur Eric Planchard:

Celle-ci a été définie lors de la signature de son contrat de travail.

Autres rémunérations :

Les autres rémunérations ne sont constituées que de jetons de présence dont la répartition entre les administrateurs fait l'objet d'une décision du CA sur proposition de son Président. Le critère retenu est celui du « caractère indépendant » de chaque administrateur.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de rémunérations conditionnelles (à l'exception de la partie variable de la rémunération du Président), ni différées de type primes de départ ou « golden parachute » à ces personnes.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction de la Société

La composition du conseil d'administration figure de manière détaillée au paragraphe 14.1 et les dispositions statutaires relatives au fonctionnement du conseil sont décrites au paragraphe 21.2 ci après.

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

La Société est représentée à l'égard des tiers par M. Georges Liberman.

En effet, par décision en date du 2 mai 2002, le Conseil d'administration a choisi de nommer Monsieur Georges Liberman aux fonctions de Président Directeur Général.

Ce choix a été renouvelé par le conseil d'administration du 2 septembre 2004 et ce, pour une durée courant jusqu'au conseil d'administration devant arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

A l'exception des contrats de travail avec XIRING dont bénéficient MM. Liberman et Planchard, aucun contrat de services ne lie les administrateurs et la société XIRING.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille encore limitée XIRING n'a pas encore engagé de réflexion formelle relative aux pratiques en matière de « corporate governance ». La société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration récemment mis en place.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le conseil d'administration comprend un administrateur indépendant (Bernard YONCOURT) mais pas d'administrateur élu par les salariés.

Conformément aux pratiques, la définition retenue par XIRING d'un administrateur indépendant est la suivante : il s'agit d'un administrateur qui n'a pas de fonction exécutive dans l'entreprise, et qui, a fortiori, n'est pas membre de la direction. Par ailleurs :

* Il ne doit pas être un actionnaire important de la société ni un dirigeant d'une société actionnaire de l'entreprise,

* Il n'est pas un ancien directeur récent de la société,

* Il n'est pas un client ou un fournisseur important de la société,

* Il n'a pas d'arrangement contractuel avec la société à l'exception de son mandat d'administrateur,

* Il n'a pas d'intérêt ou d'activité qui pourrait être perçu comme pouvant porter préjudice à sa capacité d'agir dans les meilleurs intérêts de l'entreprise.

Au regard de ces critères, seuls Bernard YONCOURT peut être considéré comme indépendant compte tenu de son absence de participation dans le capital de XIRING. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas formellement examiné ces critères pour chacun des administrateurs.

A ce jour, aucun censeur n'a été nommé.

Aucun règlement intérieur du Conseil d'administration n'a été établi à ce jour.

16.5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2005

Le rapport ci-dessus a été établi de manière volontaire par la Société, XIRING n'étant plus légalement tenu de l'établir à fin 2005.

Conformément à la loi de sécurité financière, le présent rapport a pour objectif de répondre aux nouvelles obligations de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- des limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2005 sur convocation du Président Directeur Général au Siège Social de la société. Le taux de personnes présentes et représentées est de 83,87 %, le taux de personnes absentes est de 16,13 %.

Organisation comptable et financière

Le service est dirigé par un Directeur Financier qui gère un chef comptable et un comptable chargé également de la logistique et des recouvrements.

Le logiciel de gestion est SAGE 100. Il permet de produire des états comptables arrêtés tous les mois.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le personnel est donc notamment soumis à l'observance, d'une part, du règlement intérieur et d'autre part, aux principales règles de gestion ci-après :

Engagement de dépenses : tout engagement de dépense nécessaire à la réalisation d'un objectif fixé par la Direction de l'entreprise (la direction générale et les membres du comité de direction) doit faire l'objet d'une demande écrite motivée et chiffrée, accompagnée d'un ou plusieurs devis, transmise au responsable hiérarchique direct pour évaluation et approbation.

En cas d'approbation par le responsable hiérarchique direct, cette demande d'engagement de dépense est ensuite soumise à la direction financière et la direction générale pour une validation définitive.

Validation des règlements fournisseurs : toute facture fournisseur reçue par les services comptables de la société est transmise au membre du personnel ayant initié la dépense, à des fins de contrôle de la livraison du bien et ou du service commandé tant sur le plan qualitatif que quantitatif et de validation de la facture reçue. Aucune facture fournisseur ne peut être réglée sans avoir fait l'objet de contrôle d'une part par l'initiateur de la dépense (contrôle d'exécution) et d'autre part par le Directeur Financier et par le PDG pour les dépenses supérieures à 3000 €.

Émission des moyens de règlements : le paiement des salaires et des taxes s'effectue le plus souvent par virement ; le paiement des fournisseurs s'effectue soit par chèque, soit par virement. L'émission des moyens de règlement est centralisée par les services comptables de la société.

Tout chèque et virement émis porte obligatoirement deux signatures. Le plus souvent, les signatures conjointes sont celles du directeur général et du directeur administratif et financier. En cas d'absence du directeur général ou du directeur administratif et financier, la 2ème signature est déléguée aux membres du comité de direction, à savoir :

- le directeur de la stratégie,
- le directeur technique,
- le directeur commercial.

Établissement des bulletins de paie : le chef comptable prépare les éléments relatifs aux salaires mensuels à payer et les transmet à la société ADP GSI qui en effectue le traitement informatique et édite les bulletins de salaires et déclarations sociale et fiscales afférentes.

Les éléments de paie préparés par le chef comptable font l'objet d'une validation par le directeur administratif et financier ; la liste des 'nets à payer' sert de base à des contrôles ponctuels d'éléments de salaires (entre 1 et 3 bulletins de paie contrôlés par mois) et est validé conjointement par le directeur général et le directeur administratif et financier.

Information financière et comptable destinée aux administrateurs et aux actionnaires : les services comptables de l'entreprise procèdent à un arrêté des comptes de la société en fin de chaque mois et produisent des états financiers qui, après être contrôlés et validés par le directeur administratif et financier, sont transmis aux membres du comité de direction, aux membres du Conseil d'Administration et aux actionnaires représentant plus de 5% du capital (conformément au pacte d'actionnaires) sous format papier et électronique.

Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Le conseil d'administration du 12 Octobre 1998 a défini des limites aux pouvoirs du directeur général qui sont exprimées comme suit.

Le président jouira des pouvoirs conférés par les statuts et par la loi. Toutefois, l'accomplissement des actes et opérations suivantes est subordonné à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange, la location, l'apport d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce,
- l'octroi de tout aval, caution ou garantie,
- la création de sociétés ou la prise de participations, sous toute forme, dans toutes sociétés ou entreprises,
- la création de toute succursale en France et à l'étranger,
- tout investissement d'un montant supérieur à € 150 000,
- tout prêt ou emprunt d'un montant supérieur à € 150 000, à l'exception des prêts ou emprunts contractés auprès des actionnaires dans le cadre d'opérations de gestion de trésorerie.

Suresnes, le 3 mai 2006
Georges Liberman
Président du Conseil d'administration

Ces limitations et autorisations préalables ne subsisteront plus une fois la société introduite en bourse.

Le management de la société considère que les procédures internes mises en place couvrent l'ensemble des situations susceptibles de se présenter correspondant à la marche normale de l'entreprise. Les procédures prévoient qu'en cas de situation exceptionnelle non prévue par ces dernières un recours au niveau de décision managériale est obligatoire.

La vérification de l'adéquation des procédures à l'environnement, aux contraintes et aux risques fait l'objet d'une revue systématique annuelle. A l'issue de cette revue des améliorations et évolutions sont mises en place en fonction des besoins identifiés. Par ailleurs en cas d'identification d'un besoin ou d'un risque particulier, les procédures peuvent être modifiées ou enrichies à tout moment.

La société considère donc que les procédures mises en place permettent la gestion des risques identifiés.

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

	30.06.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Direction	1	1	1	1
Commercial	14	12	12	8
R&D *	15 *	14	15	15
Production	2	2	1	1
Autres	5	5	5	4
TOTAL	37	34	34	29

(*)Salariés de l'entreprise sans prise en compte des prestataires externes pouvant ponctuellement venir étoffer l'équipe (cf 6.3.3).

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants au 24 août 2006

Noms	Nombre d'actions	% de capital	Stock options	BSA
Georges LIBERMAN	75 647	3,23%	0	117 986
AXALTO	527 607	22,54%	0	
PECHEL INDUSTRIES	215 320	9,20%	0	
Eric PLANCHARD	19 899	0,85%	0	29 496
Bernard YONCOURT	0		0	
SPEF VENTURE	423 155	18,08%	0	

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Outre les plans de stock-options existants et décrits au paragraphe 21.1.5, il n'existe à ce jour aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.

Pour mémoire, la part de capital détenue par des salariés au 24 août 2006 est la suivante :

Noms	Nombre d'actions	% de capital
Georges Liberman	75 647	3,23%
Eric Planchard	19 899	0,85%
Sous-total 7 autres salariés	445 719	3,17%
TOTAL SALARIES	541 265	7,25%

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant à ce jour.

Il est dans l'intention de la Société de proposer dans l'avenir un plan d'intéressement des salariés aux bénéficiaires de l'entreprise. Cette démarche suivra les procédures de décision et d'approbation conformément aux textes en vigueur.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 24 août 2006

La répartition du capital et des droits de vote de XIRING au 24 août 2006 est la suivante :

	Nb actions détenues	% de capital
Georges Liberman	75 647	3,23%
MB Investissement	30 876	1,32%
Sous-total groupe familial Liberman	106 524	4,55%
AXALTO	527 607	22,54%
FCPI Bq Pop Innov 6	282 102	12,05%
FCPI Bq Pop Innov 7	141 052	6,03%
SPEF Venture	1*	0,00%
Sous-total groupe Banques Populaires	423 155	18,08%
Pechel Industries	215 320	9,20%
Eric Planchard	19 899	0,85%
Bernard Yoncourt	1*	0,00%
Sous-Total Conseil d'administration	1 292 505	55,22%
Antin FCPI 1	81 166	3,47%
Antin FCPI 2	84 524	3,61%
ANTIN FCPI 3	40 583	1,73%
Sous-total groupe BNP	206 273	8,81%
SADE	28 359	1,21%
FCPI CIC Innovation 2	175 339	7,49%
FCPI Crédit Mutuel Innovation	30 940	1,32%
Sous-total groupe CIC	206 279	8,81%
Equity Finance	246 332	10,52%
Eparg Dvpt II FCPR	57 334	2,45%
ED Capitali Interméd FPR	166 833	7,13%
Eparg Europ Dvpt Fund FCPR	22 158	0,95%
Sous-total CHEQUERS	492 657	21,05%
MCI	20 594	0,88%
Sous-total actionnaires financiers	954 162	40,76%
Sous-total 5 autres personnes physiques	19 817	0,85%
Sous-total 7 salariés	74 283	3,17%
Public	0	0,00%
TOTAL	2 340 767	100,00%

(*) Action faisant l'objet d'un contrat de prêt.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les deux actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration sont :

- Le groupe CIC (voir tableau ci-dessus) ; et
- Le groupe Chequers.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Les quotes-parts de droits de vote des actionnaires sont identiques à leurs quotes-parts de capital. En effet, il n'existe pas de droit de vote double et il n'en sera pas instauré à l'issue de la 1^{ère} cotation sur Alternext.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

L'ensemble des administrateurs détient 55,22% du capital et des droits de vote de la Société. Cependant, à la connaissance de cette dernière, il n'existe pas d'action de concert entre les administrateurs.

Il n'a donc pas été mis en place de mesures spécifiques pour s'assurer que le contrôle de la Société ne sera pas exercé de manière abusive.

Il existe à ce jour un pacte qui a été signé le 23 avril 2004 lors de l'entrée au capital du groupe Banques Populaires et du groupe CIC. En juin 2004, lors de son entrée au capital de la Société, le groupe BNP a adhéré au pacte.

Ce pacte deviendra caduc au jour de l'admission des titres XIRING à la cote d'Alternext d'Euronext Paris. Le actionnaires concernés sont les suivants :

Groupe « Fondateurs »	Groupe « Actionnaires Initiaux »	Groupe « SPEF Venture »	Groupe « CIC Capital Privé »	Groupe « BNP Private Equity »
Georges Liberman Dominique Laubier Eric Planchard Bruno Choiset Jean-Philippe Michel	Axalto SA Equity Finances Épargne Développement II ED Capitalisation Intermédiaire Epargne European Dvpt Fund Pechel Industries SAS	FCPI Banque Populaire Innovation 6 FCPI Banque Populaire Innovation 7	FCPI CIC Innovation 2 FCPI Crédit Mutuel Innovation	Antin FCPI 1 Antin FCPI 2 Antin FCPI 3

Les principales dispositions de ce pacte sont très classiques et sont notamment relatives à :

- Un droit de préemption,
- Un droit de sortie conjointe totale
- Un droit de sortie conjointe proportionnelle
- Un droit d'information.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.5 État des nantissements d'actions et d'actifs

- Nantissements d'actifs : Néant
- Nantissement d'actions XIRING : Néant.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Il n'existe aucune opération avec les apparentés.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes est présenté aux paragraphes :

- 20.3.1 (C) pour l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- 20.3.2 (B) pour l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- 20.3.3 (B) pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Bilans aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003

ACTIF (en €)	31-déc.-05			31-déc-04	31-déc-03
	Brut	Amo/Pro	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement	1 719 940	735 899	984 041	648 882	513 666
Concessions, brevets, licences, logiciels	356 666	191 393	165 273	183 846	179 354
Fond commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL Immobilisations incorporelles	2 076 606	927 291	1 149 315	832 728	693 020
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillage ind.	917 922	489 493	428 429	386 006	176 326
Autres immobilisations corporelles	309 993	219 319	90 673	81 890	99 155
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL Immobilisations corporelles	1 227 914	708 812	519 102	467 897	275 481
Immobilisations financières					
Participations par M.E.					
Créances rattachées à de participations					
Autres titres immobilisés	95 330		95 330	95 330	95 330
Prêts					
Autres immobilisations financières	77 420		77 420	112 938	109 757
TOTAL Immobilisations financières	172 750		172 750	208 268	205 087
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 477 270	1 636 103	1 841 167	1 508 893	1 173 588
Stock et en-cours					
Matières premières	662 137	93 372	568 765	506 919	547 638
En cours					
Produits intermédiaires et finis	551 109	146 710	404 400	381 071	314 276
Total stocks et en-cours	1 213 246	240 082	973 164	887 990	861 915
Créances					
Avances et acpt. versés					
Clients et comptes rattachés	3 339 805		3 339 805	2 738 816	1 622 406
Autres créances	1 372 141		1 372 141	1 542 862	1 476 723
Capital souscrit appelé non versé					
Total créances	4 711 946		4 711 946	4 281 678	3 099 129
Disponibilités et divers					
Valeurs mobilières de placement	2 454 102		2 454 102	1 852 487	256 664
Disponibilités	291 651		291 651	608 291	454 341
Charges constatées d'avance	109 112		109 112	146 868	217 974
Total disponibilités et divers	2 854 865		2 854 865	2 607 646	928 979
ACTIF CIRCULANT	8 780 057	240 082	8 539 976	7 777 314	4 890 022
Charges à répartir				1 153 124	
Primes de remboursement des obligations					
Écart de conversion actif	87		87	16 961	67 975
TOTAL GENERAL	12 257 415	1 876 185	10 381 230	10 456 293	6 131 586

PASSIF (en €)	31-déc-05	31-déc-04	31-déc-03
	Net	Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (dont versé: 2 807 089)	2 807 089	2 742 161	1 833 070
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 980 673	2 913 104	261 188
Écart de réévaluation			
Réserve légale	19 482	19 482	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	- 1 153 124	370 165	
Résultat de l'exercice	448 732	- 1 302 595	389 647
	4 102 852	4 742 317	2 483 905
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	4 102 852	4 742 317	2 483 905
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	383 000	491 375	534 244
AUTRES FONDS PROPRES	383 000	491 375	534 244

Provisions pour risques	117 962	163 495	235 942
Provisions pour charges	1 229 921	1 231 561	1 231 561
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 347 883	1 395 056	1 467 503
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers	1 593 280	908 000	
	1 593 280	908 000	
AVANCES & ACOMPTES RECUS/ COMMANDES	332 454	257 216	202 165
DETTES DIVERSES			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 320 319	1 868 351	872 469
Dettes fiscales et sociales	1 235 445	774 971	556 987
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes	1 025		4 784
TOTAL DETTES DIVERSES	2 556 790	2 643 322	1 434 241
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	57 248	1 069	
DETTES	4 539 772	3 809 607	1 636 405
Écart de conversion passif	7 723	17 939	9 528
TOTAL GENERAL	10 381 230	10 456 293	6 131 586

20.1.2 Comptes de résultat aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003

En €	France	Export	31 12 2005	31122004	31122003
Produits d'exploitation					
Vente de marchandises	145 520		145 520	195 540	
Production vendue (biens)	3 396 802	2 524 292	5 921 093	4 342 702	7 179 320
Production vendue (services)	2 939 247	21 455	2 960 702	605 342	122 652
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 481 569	2545747	9 027 316	5 143 584	7 301 972
Production stockée			90 600	133 350	- 28 905
Production immobilisée			843 239	616 231	366 187
PNP sur opérations à LT					
Subventions d'exploitation			146 385	10 932	191 470
Reprises/provisions & transferts de charges			152 066	1 352 360	1 477
Autres produits			12	22	671
PRODUIT D'EXPLOITATION			10 259 618	7 256 479	7 832 872
Charges d'exploitation					
Achat Marchandises			37 468	35 954	
Variation de stocks					
Achats de mat.ières et autres approv			538 770	560 681	532 163
Variation de stocks			83 708	22 411	- 298 329
Autres achats et charges externes (a)			4 913 919	4 275 083	3 672 412
Impôts, taxes et versements assimilés			217 707	149 061	84 463
Salaires et traitements			2 219 223	1 948 160	1 855 418
Charges sociales			1 069 391	921 005	841 389
Dotations aux amortissements & provisions					
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			587 296	607 884	746 217
* Sur immobilisations: dot. aux provisions					
* Sur actif circulant: dotations aux provisions			73 784	91 543	19 558
* Pour risques et charges: dot. aux provisions					
Autres charges			23 817	18 412	16 010
TOTAL Charges d'exploitation			9 765 083	8 630 195	7 469 301
RESULTAT D'EXPLOITATION			494 535	- 1 373 714	363 571
Quote parts/ opérations faites en commun					
Produits financiers					
De participations			4 569	430	257
D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés			2 472	15	
Reprises/provisions et transfert de charges				58 447	
Différences positives de change			68 808	69 534	112 775
Produits nets sur cessions de VMP			9 823	9 760	296
			85 671	138 187	113 328
Charges financières					
Dotations aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			43 873	3 540	12 113
Différences négatives de change			46 444	67 334	20 276
Charges nettes sur cessions de VMP					
			90 317	70 874	90 836
RESULTAT FINANCIER			- 4 645	67 312	22 492
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			489 890	- 1 306 402	386 063

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	489 890	- 1 306 402	386 063
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	2 611	4 806	602 533
Sur opérations en capital			
Reprises, provisions et transfert de charges	47 173	14 000	9 513
	49 784	18 806	612 046
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	87 192		396 918
Sur opérations en capital			19 050
Dotations aux amortissements et provisions			177 495
	87 192		593 463
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 37 408	18 806	18 583
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les bénéfices	3 750	15 000	15 000
Total des produits	10 395 074	7 413 472	8 558 246
Total des charges	9 946 342	8 716 067	8 168 600
BENEFICE OU PERTE	448 732	- 1 302 595	389 647

20.1.3 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration du 3 mai 2006 et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2006.

Pour les besoins de l'introduction en bourse et afin de respecter les exigences d'information du Règlement Européen N°809/2004, un nouveau jeu de comptes a été établi et arrêté par le conseil d'administration en date du 23 août 2006 pour apporter une information plus détaillée sur deux points: le chiffrage d'un engagement hors-bilan et les tableaux de flux de trésorerie.

Outre les deux ajouts mentionnés ci-dessus, ce nouveau jeu de comptes n'intègre aucune autre modification.

Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que ceux de l'exercice précédent.

Changement de méthode

La société a appliqué au 1^{er} janvier 2005 les règlements CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Compte tenu des principes comptables antérieurement appliqués par la Société, la mise en œuvre de ces deux règlements a eu une incidence négative de 1 153 124 € sur ses capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 : le poste « charge à étaler » figurant à l'actif de la société au 31/12/04 a été annulé par les capitaux propres d'ouverture.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

a) immobilisations incorporelles

- Logiciel

Il s'agit de logiciels acquis enregistrés, à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.

- Marques

Il s'agit de frais d'achat de marques qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

- Brevets

Il s'agit de frais de dépôt de brevets qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.

- frais de Recherche et Développement :

Il s'agit de dépenses correspondant à l'effort réalisé par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte et qui correspondent à des travaux entrepris pour des clients potentiels.

L'activation de ces dépenses s'effectue lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet de recherche et développement est nettement individualisé ;
- il existe de sérieuse chance de réussite technique et de rentabilité commerciale à la clôture ;
- les coûts sont distinctement établis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à partir de la date de commercialisation des différentes productions et sur une durée correspondant à la période de commercialisation estimée avec un maximum de 5 ans.

b) Immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilité prévues :

- Installations techniques, matériel et outillage industriels	de 3 à 5 ans
- Agencement et installation	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

c) Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

d) Stocks et en cours.

La valeur brute des matières et des composants comprend le prix d'achat. Les stocks en dollar ont été valorisés au cours de fin du mois précédent le mois d'achat.

Une provision est constituée sur les marchandises, matières, approvisionnements, produits finis en stock qui sont démodés, défraîchis, inutilisés ou dont la réalisation apparaît comme aléatoire. Cette provision est calculée au moyen d'un pourcentage appliqué à la valeur brute de chacun des produits considérés.

- 100 % sur les composants programmés, invendus et dont les perspectives de rotation sont très faibles.
- 100 % sur les composants qui présentent un défaut de programmation.
- 100 % sur les produits finis obsolètes.

Une provision complémentaire est calculée afin de ramener la valeur des stocks au bilan à celle du marché.

e) Créances et dettes.

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués. Le fait générateur des créances est le suivant:

- Livraison classique : la livraison au client.
- Livraison FOB Hongkong: le départ usine du sous-traitant.

f) Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont converties en euro au taux de change à la date de clôture des comptes.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de clôture sont comptabilisées au bilan aux postes de conversion actif et passif. Les pertes latentes de change après compensation avec les gains latents de change font l'objet d'une provision pour risques.

g) Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

h) Valeurs Mobilières de Placement

Les VMP sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à leur valeur au 31/12.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

1 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

	Au 31/12/05	Au 31/12/04
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 131	541 364
Dettes fiscales et sociales	655 199	487 165
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes:		
Divers, charges à payer		
Clients avoirs à établir	0	0
CHARGES A PAYER	1 329 330	1 028 529

	Au 31/12/05	Au 31/12/04
Créances clients et comptes rattachés		
Clients factures à établir	310 813	301 392
Organismes Sociaux		
Produit à recevoir		0
Etat		
Subvention d'exploitation	0	191 336
Divers		
Produit à recevoir		0
Autres créances:		
Fournisseurs, avoirs à recevoir	3 443	15 055
PRODUITS A RECEVOIR	314 255	507 783

	AU 31/12/05		AU 31/12/04	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	109 112	57 248	146 868	1 069
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	109 112	57 248	146 868	1 069

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de la période	Augmentation	Dotation aux amort.de la période	Montant net à la fin de la période	Taux d'amort.
Charges à étaler	1 153 124	-1 153 124		-	33,33% et autres
TOTAL	1 153 124	- 1 153 124	-	-	

Au 31/12/04 le poste charges à étaler concerne le projet en cours de mise à disposition dans les pharmacies d'un service " Le Point XIRING " permettant à tout porteur de la carte vitale de se connecter par l'intermédiaire d'un Terminal au serveur du GIE SESAM6Vitale pour mettre à jour sa carte vitale.

Le service proposé par XIRING est un abonnement d'une durée de 3 ans comprenant la location du terminal, l'entretien, l'application de télé mise à jour de la carte vitale, les communications téléphoniques entre le serveur du GIE SESAM Vitale et le terminal.

Il comprend les charges suivantes:

- Commercialisation (Publicité, Publication, Télévente), Mise en route du projet (ADV, logistique, juridique) livraison, commission des canaux de distribution

Ces charges sont amorties sur la durée de l'abonnement soit 36 mois.

La gestion courante (ADV) concernant l'administration des contrats (facturation, prélèvement des factures etc.,) est amortie sur une durée de 12 mois
 Conformément aux nouvelles règles comptables, les charges à étaler figurant au bilan du 31/12/04 ont été transférées dans les Capitaux propres au 01/01/05 par le débit du compte report à nouveau

TABLEAU DE SUIVI DE PROVISIONS

I Cadre général

Situations et Mouvements Rubrique	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					0
Provisions pour risques	163 495		6 533	39 000	117 962
Provisions pour impôt (1)	1 231 561			1 640	1 229 921
Provisions pour charges					0
Provisions pour dépréciations	318 364				318 364
TOTAL	1 713 420	0	6 533	40 640	1 666 247

(1) provision pour impôt (cf. note impôt sur les sociétés)

Au 31 décembre 2002 une provision de 1 241 K€ à été constituée pour couvrir d'une part le rappel de TVA pour 11K€ et d'autre part le rejet du Crédit Impôt Recherche pour 1 230 K€ figurant sur la notification de redressement reçue le 12/1/01 modifiée le 29/04/02

Au 31/12/03 une reprise de 10 k€ relatif au paiement partiel du rappel de TVA à été réalisée.

Au 31/12/05 une reprise de 1,6k€ pour solder la provision rappel de TVA devenue sans objet

Au 31 décembre 2003, une provision de 117 962 € a été constituée pour couvrir un risque fournisseur.

II Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne augmentation

	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotation de l'exercice			

2. Développement de la colonne diminution

	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Reprise de l'exercice			47 173

CAPITAUX PROPRES

	Au début de la période	Créés pendant la période *	Remboursés pendant la période	A la clôture de la période	Au début de la période	A la clôture de la période
Actions ordinaires	13 710 805	324 640		14 035 445	0,20 Euros	0,20 Euros
CATEGORIE	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31 décembre 2004	4 742 317
Augmentation de capital *	64 928
Affectation charge à répartir au RAN au 01/01/05	-1 153 124
Résultat de l'exercice	448 732
Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 102 852

* Correspond à l'exercice courant juin 2005 de 324 640 BSA provenant d'ABSA au nominal de 0,20 euro.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Avril 2004 a décidé l'émission de 1 078 889 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au profit de personnes dénommées.

A chaque action un BSA est attaché. L'ensemble des **1078 889 BSA attachés** donnerait le droit de souscrire au total **243 505** actions de la société, soit 0,2257 action nouvelle par BSA, **à leur valeur nominale de 0,20€** par action.

Les BSA attachés pouvaient être exercés dès l'instant où :

- le chiffre d'affaires de la société à périmètre égal figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 tels que certifiés par les Commissaires aux comptes serait inférieur à 9 millions d'euros, ou
- le résultat d'exploitation figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 sous déduction des subventions d'exploitation et de la production immobilisée nette tels que certifié par les Commissaires aux comptes serait négatif.

Le Conseil d'Administration du 10 Juin 2004, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 Avril 2004, a décidé l'émission de 1 136 364 actions à bons de souscription d'actions (ABSA). A chaque action un BSA est attaché. L'ensemble des **1 136 364 BSA attachés** donnerait le droit de souscrire au total **81 136 actions** de la société, soit 0,0714 action nouvelle par BSA, **à leur valeur nominale de 0,20€ par action.**

Les BSA pouvaient être exercés dès l'instant où :

- le chiffre d'affaires de la société à périmètre égal figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 tels que certifiés par les Commissaires aux comptes serait inférieur à 9 millions d'euros, ou
- le résultat d'exploitation figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 sous déduction des subventions d'exploitation et de la production immobilisée nette tels que certifié par les Commissaires aux comptes serait négatif.

CAPITAL POTENTIEL

A/ Émissions de Bons de souscription d'actions

Synthèse des bons de souscriptions en circulation au 31/12/2005

(BSA 1) L'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003 a décidé l'émission, sous la forme nominative, de 2 339 444 bons de souscription d'actions autonomes qui seront souscrits à titre gratuit, en échange de l'abandon des bons émis en 1999.

Chaque BSA donnera droit à souscrire 2 339 444 actions de 0,20€ de nominal chacune ; les actions seront souscrites moyennant le prix de 0,80€ par action, soit une prime d'émission par action de 0,60€ par action. Ces BSA pourront être exercés à tout moment à compter du jour de la souscription jusqu'au 31 Mars 2006 ; ils perdront toute validité après cette date.

Suite à l'exercice de 2 330 202 BSA en Avril 2004, 2 330 202 actions nouvelles ont été émises ; 9 242 sont toujours susceptibles d'être émises.

(BSA 2) L'Assemblée Générale Mixte du 23 Avril 2004 a décidé l'émission de 1 415 828 bons de souscription d'actions (BSA) au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

- Mr Georges LIBERMAN à hauteur de 707 916 BSA ;
- Mr Bruno CHOISSET à hauteur de 176 978 BSA ;
- Mr Jean Philippe MICHEL à hauteur de 176 978 BSA ;
- Mr Eric PLANCHARD à hauteur de 176 978 BSA ;
- Mr Dominique LAUBIER à hauteur de 176 978 BSA.

Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action de 0,20€ de nominal chacune. Les actions seront souscrites au prix de 0,88€ chacune, soit avec une prime d'émission de 0,68€ par action.

Ces BSA pourront être exercés à tout moment, pendant 5 ans à compter du 23 Avril 2004.

Caractéristiques	BSA (1)	BSA (2)
Date de l'AGE	14/04/2003	23/04/2004
Nombre de BSA en circulation	9242	1415 828
Nombre maximal d'actions pouvant être souscrites ou achetées	9 242	1 415 828
Prix de souscription	0,80 €	0,88 €
Augmentation de capital potentielle, prime d'émission comprise	7 394	1 245 929
<u>Actionnaires concernés</u>		
Georges LIBERMAN		707 916
Jean Philippe MICHEL		176 978
Bruno CHOISSET		176 978
Philippe CAILLIE		
Dominique LAUBIER		176 978
Eric PLANCHARD		176 978
Cyril de MALEPRADE	9 242	
Banque Populaire Innovation 6		
Banque Populaire Innovation 7		
CIC Innovation 2		
Crédit Mutuel Innovation		
Antin FCPI 1		
Antin FCPI 2		
Antin FCPI 3		
Date de départ d'exercice des BSA	06/05/2003	23/04/2004
Date d'expiration des BSA	31/03/2006	22/04/2009

BSA- EFFET DE LA DILUTION POTENTIELLE SUR LE BENEFICE PAR ACTION		
Au 31/12/2005 en €	Avant exercice des BSA	Après exercice des BSA
Capitaux propres hors résultat	3 654 120	4 907 442
Résultat net	448 732	448 732
Nombre d'actions	14 035 446	15 460 515
Bénéfice Net par Action	0,032	0,029
Impact sur le BNA		-9,375%

B/ Émissions de Stock Options

Date émission	Nbre d'options autorisées restant à attribuées	Date d'attributon	Options attribuées	Prix d'exercice	Nombre d'actions en exercice des SO	début d'exercice	Date de revente des actions	Options caduques	Options réattribuables suite à départ de salariés	Options exercées	Options valides
		CA 26/02/2001	135 750	10,20 €	4 actions à 2,55€ par SO	26/02/04	26/02/2006		98 000	0	37 750
		CA 02/05/2002	129 250	10,20 €	4 actions à 2,55€ par SO	02/05/05	02/05/2006	112 500	0	0	16 750
AG 21/07/2004	477 874	CA 02/09/2004	187 875	0,88 €	1 action par SO	02/09/05	02/09/2009		30 250	0	157 625
AG 21/07/2004	289 999	CA 09/11/2005	117 500	0,88 €	1 action par SO	02/09/06	02/09/2010		5 375	0	112 125
	172 499								133 625	0	212 125

(1) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 26 Février 2001, une quantité de 135 750 d'options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 26 Février 2004 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 26 Février 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2005, il reste 37 750 options attribuées sur les 135 750 attribuées initialement, à la suite des départs de certains salariés et de renoncations d'autres salariés à exercer leurs options.

(2) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Mai 2002, une quantité de 129 250 d'options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Mai 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Mai 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2005, il reste 16 750 options attribuées sur les 129 250 attribuées initialement, à la suite des départs de certains salariés et de renonciation d'autres salariés à exercer leurs options.

Conformément aux dispositions légales prévoyant qu'en cas de réduction et d'augmentation de capital, il faille procéder à un ajustement du prix et du nombre d'actions correspondant aux options consenties pour les plans (1) et (2), le Conseil d'Administration du 13 Mai 2003 a ainsi décidé qu'une option donnerait droit à souscrire à 4 actions de la société au prix de 2,55€ par action.

(3) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Septembre 2004, une quantité de 187 875 d'options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Septembre 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Septembre 2009, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2005, 157 625 options sont attribuées sur les 187 875 attribuées initialement, à la suite de la non acceptation du plan par certains salariés

(4) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 9 Novembre 2005, une quantité de 117 500 d'options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Septembre 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Septembre 2009, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2005, il reste 112 125 options attribuées sur les 117 500 attribuées initialement.

Au final, au 31/12/2005, 212 125 options sont attribuées et 306 124 peuvent toujours être attribuées ou réattribuées par le Conseil d'Administration.

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

	ACTIF (montant)	PASSIF (montant)	Compensation par les gains de change	Provision pour perte de change
Sur créances	31		31	0
Sur dettes financière		7 723	0	0
Sur dettes d'exploitation	56		56	0
TOTAL AU 31/12/05	87	7 723	87	0
TOTAL AU 31/12/04	16 961	17 938	16 961	0

La provision pour perte de change a été calculée après compensation entre les pertes et Gains latents car il s'agit d'éléments de même nature.

MONTANT DES DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	Au 31/12/05	Au 31/12/04
	MONTANT	MONTANT
Créances		
Créances clients	8 400	0
Dettes		
Dettes fournisseurs	0	0

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

A l'actif le poste « autres titres immobilisés » se compose de SICAV pour un montant de 95 330€. Leur valeur actualisée au 31/12/05 est de 102 993 €. Ces SICAV sont nantées à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement.

Le poste Valeurs Mobilières de Placement se compose de SICAV pour un montant de 2 454 102 €. Leur valeur actualisée au 31/12/05 est de 2 511 894 €.

VMP au 31/12/04	1 852 487
Acquisitions 2005	1 000 000
Cessions 2005	-398 384
VMP au 31/12/05	2 454 102

EFFECTIF MOYEN

	Au 31/12/05		Au 31/12/04	
	Personnel salarie	Personnel mis à disposition	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	31	3	30	0
Non Cadres	3		2	
Total	34	3	32	0

Le personnel mis à disposition correspond à de la sous-traitance (régie).

REMUNERATION ALLOUEE AUX DIRIGEANTS

Cette information n'est pas communiquée car cela reviendrait à donner une information personnelle.

ENGAGEMENTS RETRAITE

Compte tenu de la création récente de la société, les engagements de départ en retraite sont non significatifs.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de solutions de sécurisation pour 95% et de lecteurs de cartes à puces pour 5%. Ces ventes ont été réalisées pour 72% d'entre elles en France et 28% à l'international

ENGAGEMENT HORS BILAN

	Au 31/12/05	Au 31/12/04
	MONTANT	MONTANT
Donnés		
SICAV nantis à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement de notre transitaire.	95 330	95 330
Reçus	0	0

Dans le cadre de l'entrée au capital de SPEF, CIC et BNP Paribas, la société a fait des déclarations et accordé des garanties bénéficiant à ces nouveaux investisseurs, pouvant se traduire par une indemnisation limitée à 3,8 M€, soit le montant des investissements réalisés.

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Au 31/12/05		Au 31/12/04	
	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
POSTES DU BILAN	0	0	0	0
Autres charges financières				
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0

Les comptes annuels de XIRING sont consolidés par AXALTO SA selon la méthode de l'intégration globale.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé pour 3 750 € correspond à l'IFA payé en 2005.

Le résultat de l'exercice n'est pas affecté par des dispositions fiscales notamment par des amortissements dérogatoires ou provisions réglementées.

Déficits reportables:

La société a au 31 décembre 2005 des déficits reportables qui s'élèvent à 9 745 K€.

Elle a par ailleurs constaté un crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999. Ce crédit d'impôt recherche a été déprécié à 100% suite à sa remise en cause par l'administration fiscale (cf contrôle fiscal).

Contrôle fiscal du 15/02/2001:

La société a fait l'objet depuis le 15 février 2001 d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 15 juillet 1998 au 31 décembre 1999 pour l'ensemble de nos déclarations fiscales et jusqu'au 30 novembre 2000 en matière de TV.A.

Suite à ce contrôle, la société a reçu le 12 octobre 2001 une notification de redressement a savoir:

TVA :

- Rappels de TVA de 13,4 k€ : Ce rappel de TVA a fait l'objet d'une provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/01. Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification rectificative à savoir: Rappel de TVA ramené à 11,2 k€.

Cette diminution du rappel de TVA a fait l'objet d'une reprise de provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/02.

Le 07/02/03 paiement du rappel concernant l'année 1999 soit 9,5 k€. Ce paiement a fait l'objet d'une reprise de provision au 31/12/03. Le solde du rappel soit 1,7 k€ à fait l'objet d'une reprise de provision au 31/12/05.

Crédit Impôt recherche :

- Diminution du C crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ à 0,91k€.

Au 31/12/2001, la société n'avait pas provisionné le risque sur le Crédit d'Impôt Recherche car elle contestait sa remise en cause par l'administration fiscale et estimait disposer à ce stade de la procédure, d'arguments sérieux pour défendre avec succès sa position et éviter toute condamnation financière.

Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification maintenant sa position.

Au 31/12/2002, la société considère toujours disposer d'arguments sérieux pour recouvrer sa créance.

Cependant, compte tenu de l'ancienneté de la créance, d'une part, et du maintien de sa position par l'Administration, la société a décidé, par prudence, de provisionner le risque sur le Crédit Impôt Recherche pour l'intégralité de son montant soit 1230 K€.

Le 03/06/03, la Commission Départementale s'étant déclarée incompétente, la société a décidé de solliciter un recours ministériel devant intervenir au cours du 1er Semestre 2004.

Au 31/12/2004, la société est en contact avec la Direction des Services Fiscaux des Hauts de Seine pour un réexamen du dossier.

Le 22/06/05, la société a saisi le Tribunal Administratif de Versailles en déposant une requête introductive d'instance.

Par ailleurs, au 31/12/05 la société a initié des contacts avec le Ministère des Finances en vue d'obtenir un réexamen du dossier.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Au 31/12/04	Au 31/12/05		
	MONTANT BRUT TOTAL (*)	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:	
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN
Autres immobilisations financières	112 938	77 420		77 420
Autres créances clients	2 738 816	3 339 805	3 339 805	
Personnel et comptes rattachés	0	0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0		
État - Impôts sur les bénéficiaires	1 229 921	1 229 921		1 229 921
État -Taxe sur la valeur ajoutée	106 549	105 750	105 750	
État - Divers	191 336	0		
Groupe et associés	0	0		
Débiteurs divers	15 054	3 443	3 443	
Charges constatées d'avance	146 867	109 112	109 112	
CREANCES	4 541 484	4 865 452	3 558 111	1 307 341

	Au 31/12/04	Au 31/12/05			
	MONTANT BRUT TOTAL	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:		
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5ANS
Emprunts et dettes financières diverses	908 000	1 593 280		1 593 280	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 868 351	1 320 319	1 320 319		
Personnel et comptes rattachés	305 106	390 888	390 888		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	410 925	468 148	468 148		
Taxe sur la valeur ajoutée	51 267	331 665	331 665		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 674	44 744	44 744		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	0	0			
Groupe et associés	0	0			
Autres dettes	0	1 025	1 025		
Produits constatés d'avance	1 069	57 248	57 248		
DETTES	3 552 392	4 207 318	2 614 038	1 593 280	0

Le poste Emprunts et dettes financières diverse est constitué uniquement du dépôt de garantie reçu du Point XIRING.

(*) Les créances et dettes au 31 décembre 2005 étaient à moins d'un an, exception faite du dépôt de garantie versé de 77 240 Euros, du crédit d'impôt recherche de 1.229.921 Euros qui étaient à plus d'un an et du dépôt de garantie reçu du Point XIRING de 1 593 280 Euros qui était à plus d'un an et moins de 5 ans.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	1 056 058		663 882		1 719 940
Autres postes d'immobilisations incorporelles	339 563		17 103		356 666
	1 395 621		680 985		2 076 606
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage ind.	692 919		225 003		917 922
Installations générales, agencements et divers			6 644		6 644
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	260 892		42 456		303 348
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	953 811		274 103		1 227 914
Immobilisations financières					
Participations					
Autres participations					
Autres titres immobilisés	95 330				95 330
Prêts et autres immobilisations financières	112 938			35 518	77 420
	208 268			35 518	172 750
TOTAL GENERAL	2 557 700		955 088	35 518	3 477 270

Détail des Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement de recherche et de développement

Année 2002

Baladeur santé

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 160 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 139 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de septembre 2002 date de la commercialisation des produits Baladeur Santé.

Année 2003

Vital'Act

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 92 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 129 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir d'octobre 2003 date de la commercialisation des produits Vital'Act.

Point XIRING Phase I

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 86 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 59 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING soit le 01/06/04.

Année 2004

Point XIRING Phase I

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 62 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 137 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING soit le 01/06/04.

Point XIRING Phase 2

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 9 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 57 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING de la Phase 2 soit le 01/10/04.

Vital'Act Auxiliaire

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 6 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 119 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Vital'Act Auxiliaire soit le 01/10/04.

Année 2005

Point XIRING

Modification de l'application constituée de frais externes pour 7K€.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de modification de l'application soit le 25/03/05.

O2S

Nouvelle offre de solutions d'authentification forte conçue pour les besoin des banques

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 151 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 139 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits O2S soit le 01/12/05.

Santé

Évolution de la gamme baladeur vital 'act existante tant sur le plan matériel que logiciel

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 107 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 260 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits santés soit le 01/01/06.

Autres immobilisations incorporelles : Il s'agit de :

- logiciel pour un montant de 138 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.
- frais de dépôt de brevets pour un montant de 181 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.
- d'achat de marque pour un montant de 38 K€ qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	407 176	328 722		735 899
Autres postes d'immobilisations incorporelles	155 717	35 676		191 393
	562 893	364 398		927 291
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	306 912	182 580		489 493
Installations générales, agencements et divers		107		107
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	179 002	40 210		219 212
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	485 914	222 898		708 812
TOTAL GENERAL				
(I+II+III)	1 048 808	587 296		1 636 103

	Ventilation des dotations de l'exercice		
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	328 722		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 676		
	364 398		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	182 580		
Installations générales, agencements et divers	107		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 210		
Emballages récupérables et divers			
	222 898		
TOTAL GENERAL			
(I+II+III)	587 296		

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 153 124	-1 153 124		
Prime de remboursement des obligations				

TRANSFERT DE CHARGES

NATURE	Au 31/12/05	Au 31/12/04
	MONTANT	MONTANT
Coûts de commercialisation du Point XIRING étalés sur 1 ou 3 ans durée de l'abonnement.	0	1 345 680
TOTAL	0	1 345 680

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

NATURE	Au 31/12/05	Au 31/12/04
	MONTANT	MONTANT
Produits exceptionnels		
Reprise provision risque divers non déductible	39 000	14 000
Reprise provision risque contrôle fiscal	1 640	
Remb assurance	346	
Ajust clients et fournisseurs	2 265	4 806
Reprise prov charges fournisseurs	6 533	
Total	49 784	18 806
Charges exceptionnelles		
Charges de frais de personnel	78 583	
Ajustement clients et fournisseurs	8 609	
Total	87 192	0

DROITS INDIVIDUELS ALA FORMATION

Droits Individuels à la Formation	Nb d'heures
Droits acquis au titre du DIF au 31/12/04 par l'ensemble du personnel	609 heures
Droits acquis au titre du DIF en 2005 par l'ensemble du personnel	640 heures
Droits pris au titre du DIF en 2005 par l'ensemble du personnel	0 heure
Droits acquis au titre du DIF au 31/12/05 par l'ensemble du personnel	1 249 heures

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

	2005	2004	2003
--	------	------	------

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE

RESULTAT NET	448 732	-1 302 595	389 647
---------------------	---------	------------	---------

Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité

Amortissements et provisions nets	540 123	342 881	450 283
Impôts différés			
Marge Brute d'autofinancement	988 855	-959 714	839 930
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-426 143	-966 017	-875 256
Flux net de trésorerie lié à l'activité	562 712	-1 925 731	-35 326

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	955 088	747 451	455 819
Cessions ou diminution d'immobilisations corporelles ou incorporelles			-67 912
Variation des immobilisation financières	-35 518	3 182	956
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-919 570	-750 633	-388 864

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

Avances conditionnées et subvention nettes (remboursements)	-108 375	-42 869	314 666
Augmentation de capital net	64 928	3 561 007	1 000 000
Abandon compte courant d'associé	0	0	-564 906
Dépôts de garantie Point XIRING	685 280	908 000	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	641 833	4 426 138	749 760

VARIATION DE TRESORERIE	284 975	1 749 774	325 570
--------------------------------	----------------	------------------	----------------

Trésorerie à l'ouverture	2 460 777	711 003	385 433
Trésorerie à la fermeture *	2 745 752	2 460 777	711 003

VARIATION DE TRESORERIE	284 975	1 749 774	325 570
--------------------------------	----------------	------------------	----------------

* comprend des SICAV nantis à 100% en garantie de paiement de crédits documentaires import pour une valeur de :

370 757		
---------	--	--

20.1.4 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2004

Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que ceux de l'exercice précédent.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

a) immobilisations incorporelles

- Logiciel : Il s'agit de logiciels acquis enregistrés, à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.

- Marques : Il s'agit de :

- Frais de dépôt de marques qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.
- D'achat de marques qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

- Brevets : Il s'agit de frais de dépôt de brevets qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.

- Frais de Recherche et Développement : Il s'agit de dépenses correspondant à l'effort réalisé par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte et qui correspondent à des travaux entrepris pour des clients potentiels.

L'activation de ces dépenses s'effectue lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet de recherche et développement est nettement individualisé ;
- il existe de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale à la clôture ;
- les coûts sont distinctement établis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à partir de la date de commercialisation des différentes productions et sur une durée correspondant à la période de commercialisation estimée avec un maximum de 5 ans.

b) Immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilité prévues :

- Installations techniques, matériel et outillage industriels	de 3 à 5 ans
- Agencement et installation	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

c) Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

d) Stocks et en cours.

La valeur brute des matières et des composants comprend le prix d'achat. Les stocks en dollar ont été valorisés au cours de fin du mois précédent le mois d'achat.

Une provision est constituée sur les marchandises, matières, approvisionnements, produits finis en stock qui sont démodés, défraîchis, inutilisés ou dont la réalisation apparaît comme aléatoire. Cette provision est calculée au moyen d'un pourcentage appliqué à la valeur brute de chacun des produits considérés.

- 100 % sur les composants programmés, invendus et dont les perspectives de rotation sont très faibles.
- 100 % sur les composants qui présentent un défaut de programmation.
- 100 % sur les produits finis obsolètes.

Une provision complémentaire est calculée afin de ramener la valeur des stocks au bilan à celle du marché.

e) Créances et dettes.

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués. Le fait générateur des créances est le suivant:

- Livraison classique : la livraison au client.
- Livraison FOB Hongkong: le départ usine du sous-traitant.

f) Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont converties en euro au taux de change à la date de clôture des comptes.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de clôture sont comptabilisées au bilan aux postes de conversion actif et passif. Les pertes latentes de change après compensation avec les gains latents de change font l'objet d'une provision pour risques.

g) Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

h) Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à leur valeur au 31/12.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

	Au 31/12/04	Au 31/12/03
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 364	252 171
Dettes fiscales et sociales	487 165	321 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes:		
Divers, charges à payer		
Clients avoirs à établir	0	4 784
CHARGES A PAYER	1 028 529	578 731

	Au 31/12/04	Au 31/12/03
Créances clients et comptes rattachés		
Clients factures à établir	301 392	
Organismes Sociaux		
Produit à recevoir	0	10 511
Etat		
Subvention d'exploitation	191 336	180 404
Divers		
Produit à recevoir		12 848
Autres créances:		
Fournisseurs, avoirs à recevoir	15 055	2 689
PRODUITS A RECEVOIR	507 783	206 452

	AU 31/12/04		AU 31/12/03	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	146 868	1 069	217 974	-
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	146 868	1 069	217 974	-

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de la période	Augmentation	Dotation aux amort.de la période	Montant net à la fin de la période	Taux d'amort.
Charges à étaler	-	1 345 680	192 556	1 153 124	33,33% et autres
TOTAL	-	1 345 680	192 556	1 153 124	

Le poste « Charges à étaler » concerne une nouvelle activité : Mise à disposition dans les pharmacies d'un service " Le Point XIRING " permettant à tout porteur de la carte Vitale de se connecter par l'intermédiaire d'un Terminal au serveur du GIE SESAM-Vitale pour mettre à jour sa carte Vitale.

Le service proposé par XIRING est un abonnement d'une durée de 3 ans comprenant la location du terminal, l'entretien, l'application de télé mise à jour de la carte vitale, les communications téléphoniques entre le serveur du GIE SESAM-Vitale et le terminal.

Il comprend les charges suivantes:

- Commercialisation (Publicité, Publication, Télévente), Mise en route du projet (ADV, logistique, juridique) livraison, commission des canaux de distribution.

Ces charges sont amorties sur la durée de l'abonnement, soit 36 mois.

La gestion courante (ADV) concernant l'administration des contrats (facturation, prélèvement des factures etc...) est amortie sur une durée de 12 mois.

TABLEAU DE SUIVI DE PROVISIONS

I Cadre général

Situations et Mouvements Rubrique	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	235 941		72 447	163 494
Provisions pour impôt (*)	1 231 561			1 231 561
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations	233 500	91 543	6 679	318 364
TOTAL	1 701 002	91 543	79 126	1 713 419

(*) Provision pour impôt (cf. note impôt sur les sociétés)

Au 31 décembre 2002 une provision de 1 241 K€ a été constituée pour couvrir d'une part le rappel de TVA pour 11K€ et d'autre part le rejet du Crédit Impôt Recherche pour 1230 K€ figurant sur la notification de redressement reçue le 12/1/01 modifiée le 29/04/02.

Au 31/12/03 une reprise de 10 k€ relatif au paiement partiel du rappel de TVA a été réalisée.

II Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne augmentation

	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotation de l'exercice	91 543		

2. Développement de la colonne diminution

	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Reprise de l'exercice	6 679	58 447	14 000

CAPITAUX PROPRES

	Au début de la période	Créés pendant la période *	Remboursés pendant la période	A la clôture de la période	Au début de la période	A la clôture de la période
Actions ordinaires	9 165 350	4 545 455		13 710 805	0,20 Euros	0,20 Euros
CATEGORIE	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31 décembre 2003	2 483 905
Augmentation de capital	909 091
Augmentation de la prime d'émission	2 946 968
Affectation charge à répartir au RAN au 01/01/05	- 295 052
Résultat de l'exercice	- 1 302 595
Capitaux propres au 31 décembre 2004	4 742 317

CAPITAL POTENTIEL

A/ Émissions de Bons de souscription d'actions

1^{ère} émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Mars 1999 a décidé, conformément aux engagements pris préalablement à la création de la société, l'émission de 1722 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 220 FF, soit 33,53878€, (dont 120 FF, soit 18,29388€ de prime d'émission) au profit de huit des fondateurs de la société.

Chacune de ces 1 772 actions était assortie de 6 BSA, chaque bon permettant de souscrire à 10 actions de la société au prix unitaire de 100 FF, soit 15,24490€ à libérer en totalité lors de la souscription.

Compte tenu de la division du nominal des actions et de la conversion en € décidée par l'assemblée des actionnaires du 04/09/2000, chaque bon a évolué pour permettre de souscrire à 100 actions de la société au prix unitaire de 1,52449€. Le nombre total d'actions susceptible d'être émises était alors de 1 063 200.

Les options ne pouvaient être levées que deux ans après la date de l'assemblée suscitée et au plus tard dans les 5 années suivant cette date. A l'expiration de ce délai, les bons de souscription devenaient caducs.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2003 a constaté que les titulaires de ces bons de souscription d'actions ont tous renoncé à exercer leur BSA en échange (cf. ci-dessous 3^{ème} émission) de nouveaux bons de souscription à réaliser dans le cadre d'une augmentation de capital d'un million d'Euro.

2^e émission :

L'Assemblée Générale Mixte du 30 Juin 2000 a décidé l'émission de 90 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au profit de deux autres fondateurs qui, bien qu'associés au projet XIRING dès l'origine, ont rejoint la société courant 1999 (Messieurs D. LAUBIER et Ph. CAILLIE).

Ces actions émises au prix unitaire de 660 FF, soit 100,61635€, (dont 560 FF, soit 85,37145€, de prime d'émission) sont assorties chacune de 6 BSA, chaque bon permettant de souscrire à 10 actions de la société au prix unitaire de 300 FF, soit 45,73471F, à libérer en totalité lors de la souscription.

Compte tenu de la division du nominal des actions et de la conversion en € décidée par l'Assemblée des actionnaires du 4/09/2000, chaque bon a évolué pour permettre de souscrire à 100 actions de la société au prix unitaire de 30 FF, soit 4,57347€. Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises était alors de 54 000.

Les options ne pouvaient être levées que deux ans après la date de l'assemblée suscitée et au plus tard dans les 5 années suivant cette date. A l'expiration de ce délai, les bons de souscription devenaient caducs.

La réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2003 a entraîné une modification du prix de souscription par action, lequel passe de 4,57€ à 3,25€.

3^{ème} émission : L'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003 a décidé l'émission, sous la forme nominative, de 2 339 444 bons de souscription d'actions autonomes qui seront souscrits à titre gratuit, en échange de l'abandon des bons émis en 1999.

Chaque BSA donnera droit à souscrire 2 339 444 actions de 0,20€ de nominal chacune ; les actions seront souscrites moyennant le prix de 0,80€ par action, soit une prime d'émission par action de 0,60€ par action. Ces BSA pourront être exercés à tout moment à compter du jour de la souscription jusqu'au 31 Mars 2006 ; ils perdront toute validité après cette date.

Suite à l'exercice de 2 330 202 BSA en Avril 2004, 2 330 202 actions nouvelles ont été émises ; 9 242 sont toujours susceptibles d'être émises.

4^{ème} émission : L'Assemblée Générale Mixte du 23 Avril 2004 a décidé l'émission de 1 078 889 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

- Banques Populaires Innovation 6 à hauteur de 479 506 ABSA ;
- Banque Populaire Innovation 7 à hauteur de 239 753 ABSA ;
- CIC Innovation 2 à hauteur de 305 685 ABSA ;
- Crédit Mutuel Innovation à hauteur de 53 945 BSA.

Les BSA pourront être exercés dès l'instant où :

- a) le chiffre d'affaires de la société à périmètre égal figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 tels que certifiés par les Commissaires aux comptes serait inférieur à 9 millions d'euros, ou
- b) le résultat d'exploitation figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 sous déduction des subventions d'exploitation et de la production immobilisée nette tels que certifié par les Commissaires aux comptes serait négatif.

Les BSA donneraient le droit de souscrire au total 243 505 actions de la société, soit 0,2257 action nouvelle par BSA, à leur valeur nominale de 0,20 € par action.

5^{ème} émission : L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 Avril 2004, a décidé l'émission de 1 415 828 bons de souscription d'actions (BSA) au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

- Mr Georges Liberman à hauteur de 707.916 BSA
- Mr Bruno Choiset à hauteur de 176.978 BSA
- Mr Jean-Philippe MICHEL à hauteur de 176.978 BSA
- Mr Eric Planchard à hauteur de 176.978 BSA
- Mr Dominique Laubier à hauteur de 176.978 BSA.

Chaque BSA donne droit de souscrire à une action de 0,20 € de nominal chacune. Les actions seront souscrites au prix de 0,88 € chacune, soit avec une prime d'émission de 0.68 € par action. Ces BSA pourront être exercés à tout moment pendant 5 ans à compter du 23 avril 2004.

6^{ème} émission : Le Conseil d'Administration du 10 Juin 2004, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 Avril 2004, a décidé l'émission de 1 136 364 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

- Antin FCPI 1 à hauteur de 454.546 ABSA
- Antin FCPI 2 à hauteur de 454.546 ABSA
- Antin FCPI 3 à hauteur de 227.272 ABSA

Les BSA pouvaient être exercés dès l'instant où :

- a) le chiffre d'affaires de la société à périmètre égal figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 tels que certifiés par les Commissaires aux comptes serait inférieur à 9 millions d'euros, ou
- b) le résultat d'exploitation figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 sous déduction des subventions d'exploitation et de la production immobilisée nette tels que certifié par les Commissaires aux comptes serait négatif.

Les BSA donneraient le droit de souscrire au total 81 136 actions de la société, soit 0,0714 action nouvelle par BSA, à leur valeur nominale de 0,20€ par action.

SYNTHESE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS au 31/12/2004

Caractéristiques	BSA (2)	BSA (2a)	BSA (3)	BSA (4)	BSA (5)	BSA (6)
Date de l'AGE	30/06/2000	14/04/2003	14/04/2003	23/04/2004	23/04/2004	23/04/2004
Nombre maximal d'actions pouvant être souscrites ou achetées	9 000	10 803	9 242	243 505	1415 828	81 136
Augmentation de capital potentielle, prime d'émission comprise	29 250	35 110	7 394	48 701	1 245 929	16 227
<u>Actionnaires concernés</u>						
Georges LIBERMAN					707 916	
Jean Philippe MICHEL					176 978	
Bruno CHOISET					176 978	
Philippe CAILLIE	9.000	10.803				
Dominique LAUBIER					176 978	
Eric PLANCHARD					176 978	
Cyril de MALEPRADE			9 242			
Banque Populaire Innovation 6				108 225		
Banque Populaire Innovation 7				54 112		
CIC Innovation 2				68 993		
Crédit Mutuel Innovation				12 175		
Antin FCPI 1						32 455
Antin FCPI 2						32 455
Antin FCPI 3						16 227
Date de départ d'exercice des BSA	01/07/2002	14/04/2003	06/05/2003	23/04/2003	23/04/2004	23/04/2004
Date d'expiration des BSA	30/06/2005	30/06/2005	31/03/2006	31/12/2005	22/04/2009	31/12/2005
Prix de souscription	3,25 €	3,25 €	0,80 €	0,20 €	0,88 €	0,20 €

BSA- EFFET DE LA DILUTION POTENTIELLE SUR LE BENEFICE PAR ACTION		
Au 31/12/2004 en €	Avant exercice des BSA	Après exercice des BSA
Capitaux propres hors résultat	6 044 911	7 427 521
Résultat net	- 1 302 595	- 1 302 595
Nombre d'actions	13 710 805	15 480 320
Bénéfice Net par Action	- 0,095	- 0,084
Impact sur le BNA		11,58%

B/ Émissions de Stock Options

Sur décision du Conseil d'Administration en date du 26 Février 2001, une quantité de 135 750 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 26 Février 2004 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 26 Février 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2004, il reste 53 250 options attribuées sur les 135 750 attribuées initialement, à la suite des départs de certains salariés et de renoncations d'autres salariés à exercer leurs options.

Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Mai 2002, une quantité de 129 250 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Mai 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Mai 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2004, il reste 59 750 options attribuées sur les 129 250 attribuées initialement, à la suite des départs de certains salariés et de renonciation d'autres salariés à exercer leurs options.

Conformément aux dispositions légales prévoyant qu'en cas de réduction et d'augmentation de capital, il faille procéder à un ajustement du prix et du nombre d'actions correspondant aux options consenties pour les plans (1) et (2), le Conseil d'Administration du 13 Mai 2003 a ainsi décidé qu'une option donnerait droit à souscrire à 4 actions de la société au prix de 2,55€ par action.

Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Septembre 2004, une quantité de 187 875 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Septembre 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Septembre 2009, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2004, 300 875 options sont attribuées et 152 000 peuvent toujours être attribuées par le conseil d'administration.

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

	ACTIF (montant)	PASSIF (montant)	Compensation par les gains de change	Provision pour perte de change
Sur créances	16 961		16 961	0
Sur dettes financière			0	0
Sur dettes d'exploitation		17 938		0
TOTAL AU 31/12/04	16 961	17 938	16 961	0
TOTAL AU 31/12/03	67 975	9 528	9 528	58 447

La provision pour perte de change a été calculée après compensation entre les pertes et Gains latents car il s'agit d'éléments de même nature.

MONTANT DES DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	Au 31/12/04	Au 31/12/03
	MONTANT	MONTANT
Créances		
Créances clients	0	16 229
Dettes		
Dettes fournisseurs	0	0

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

A l'actif le poste « autres titres immobilisés » se compose de SICAV pour un montant de 95 330 €. Leur valeur actualisée au 31/12/04 est de 100 901 €. Ces SICAV sont nanties à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement.

Le poste Valeurs Mobilières de Placement se compose de SICAV pour un montant de 1 852 487 €. Leur valeur actualisée au 31/12/04 est de 1 876 757 €.

VMP au 31/12/03	256 664
Acquisitions 2004	2 987 882
Cessions 2004	- 1 392 059
VMP au 31/12/04	1 852 487

EFFECTIF MOYEN

	Au 31/12/04		Au 31/12/03	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	30	0	28	0
Non Cadres	2		2	
Total	32	0	30	0

Le personnel mis à disposition correspond à de la sous-traitance (régie).

REMUNERATION ALLOUEE AUX DIRIGEANTS

Cette information n'est pas communiquée car cela reviendrait à donner une information personnelle.

ENGAGEMENTS RETRAITE

Compte tenu de la création récente de la société, les engagements de départ en retraite sont non significatifs.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de solutions de sécurisation pour 82% et de lecteurs de cartes à puces pour 18%. Ces ventes ont été réalisées pour 73% d'entre elles en France et 27% à l'international

ENGAGEMENT HORS BILAN

	Au 31/12/04	Au 31/12/03
	MONTANT	MONTANT
Donnés		
SICAV nanties à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement de notre transitaire.	95 330	95 330
Reçus	0	0

Dans le cadre de l'entrée au capital de SPEF, CIC et BNP Paribas, la société a fait des déclarations et accordé des garanties bénéficiant à ces nouveaux investisseurs, pouvant se traduire par une indemnisation.

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Au 31/12/04		Au 31/12/03	
	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Créances clients et comptes rattachés			- 12 075	
Autres créances				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			18 444	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
POSTES DU BILAN	0	0	5 369	0
Autres charges financières			9 108	
CHARGES FINANCIERES	0	0	9 108	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0

Les comptes annuels de XIRING sont consolidés par AXALTO SA selon la méthode de l'intégration globale.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé pour 15.000 € correspond à l'IFA payé en 2004.

Le résultat de l'exercice n'est pas affecté par des dispositions fiscales notamment par des amortissements dérogatoires ou provisions réglementées.

Déficits reportables:

La société a au 31 décembre 2004 des déficits reportables qui s'élèvent à 9 532 K€ dont 4 499 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, 1.373 K€ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, 1 250 K€ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001 et 2.410 K€ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et des amortissements réputés différés qui d'élèvent à 705 K€.

Elle a par ailleurs constaté un crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999. Ce crédit d'impôt recherche a été déprécié à 100% suite à sa remise en cause par l'administration fiscale (cf. contrôle fiscal).

Contrôle fiscal du 15/02/2001:

La société a fait l'objet depuis le 15 février 2001 d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 15 juillet 1998 au 31 décembre 1999 pour l'ensemble de nos déclarations fiscales et jusqu'au 30 novembre 2000 en matière de TV.A. Suite à ce contrôle, la société a reçu le 12 octobre 2001 une notification de redressement à savoir:

TVA :

- Rappels de TVA de 13,4 k€ : Ce rappel de TVA a fait l'objet d'une provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/01. Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification rectificative à savoir: Rappel de TVA ramené à 11,2 k€.

Cette diminution du rappel de TVA a fait l'objet d'une reprise de provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/02.

Le 07/02/03 paiement du rappel concernant l'année 1999 soit 9,5 k€. Ce paiement a fait l'objet d'une reprise de provision au 31/12/03.

Crédit Impôt recherche :

- Diminution du crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ à 0,91k€.

Au 31/12/2001, la société n'avait pas provisionné le risque sur le Crédit d'Impôt Recherche car elle contestait sa remise en cause par l'administration fiscale et estimait disposer à ce stade de la procédure, d'arguments sérieux pour défendre avec succès sa position et éviter toute condamnation financière.

Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification maintenant sa position.

Au 31/12/2002, la société considère toujours disposer d'arguments sérieux pour recouvrer sa créance.

Cependant, compte tenu de l'ancienneté de la créance, d'une part, et du maintien de sa position par l'Administration, la société a décidé, par prudence, de provisionner le risque sur le Crédit Impôt Recherche pour l'intégralité de son montant soit 1230 K€.

Le 03/06/03, la Commission Départementale s'étant déclarée incompétente, la société a décidé de solliciter un recours ministériel devant intervenir au cours du 1er Semestre 2004.

Au 31/12/2004, la société est en contact avec la Direction des Services Fiscaux des Hauts de Seine pour un réexamen du dossier.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Au 31/12/03	Au 31/12/04		
	MONTANT BRUT TOTAL (*)	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:	
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN
Autres immobilisations financières	109 756	112 938		112 938
Autres créances clients	1 622 405	2 738 816	2 738 816	
Personnel et comptes rattachés	0	0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 511	0	0	
État - Impôts sur les bénéficiaires	1 229 921	1 229 921		1 229 921
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 349	106 549	106 549	
État - Divers	180 404	191 336	191 336	
Groupe et associés	0	0		
Débiteurs divers	15 536	15 054	15 054	
Charges constatées d'avance	217 974	146 867	146 867	
CREANCES	3 426 856	4 541 484	3 198 625	1 342 859

	Au 31/12/03	Au 31/12/04			
	MONTANT BRUT TOTAL	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:		
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes financières diverses	0	908 000		908 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	872 469	1 868 351	1 868 351		
Personnel et comptes rattachés	201 280	305 106	305 106		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	318 478	410 925	410 925		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 121	51 267	51 267		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 107	7 674	7 674		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0			
Groupe et associés	0	0			
Autres dettes	4 784	0			
Produits constatés d'avance	0	1 069	1 069		
DETTES	1 434 240	3 552 392	2 644 392	908 000	0

(*) Les créances et dettes au 31 décembre 2004 étaient à moins d'un an, exception faite du dépôt de garantie versé de 112 938 Euros, du crédit d'impôt recherche de 1.229.921 Euros qui étaient à plus d'un an et du dépôt de garantie reçu du Point XIRING de 908 000 Euros qui était à plus d'un an et moins de 5 ans.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	664 752		391 306		1 056 058
Autres postes d'immobilisations incorporelles	304 716		34 847		339 563
	969 468		426 154		1 395 621
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage ind.	401 554		291 365		692 919
Installations générales, agencements et divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	230 959		29 933		260 892
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	632 513		321 298		953 811
Immobilisations financières					
Participations					
Autres participations					
Autres titres immobilisés	95 330				95 330
Prêts et autres immobilisations financières	109 757		3 638	457	112 938
	205 087		3 638	457	208 268
TOTAL GENERAL	1 807 068		751 089	457	2 557 700

Détail des Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement de recherche et de développement

Baladeur santé

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 160 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 139 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de septembre 2002 date de la commercialisation des produits Baladeur Santé.

Vital'Act

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 92 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 129 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir d'octobre 2003 date de la commercialisation des produits Vital'Act.

Point XIRING Phase I

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 148 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 196 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING soit le 01/06/04.

Point XIRING Phase 2

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 9 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 57K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING soit le 01/10/04.

Vital'Act Auxiliaire

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 6 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 119 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Vital'Act Auxiliaire soit le 01/10/04.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit de :

- logiciel pour un montant de 126 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.
- frais de dépôt de brevets pour un montant de 176 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.
- d'achat de marque pour un montant de 38 K€ qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice			
Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	151 086	256 090	407 176
Autres postes d'immobilisations incorporelles	125 361	30 356	155 717
	276 448	286 446	562 893
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	225 228	81 684	306 912
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	131 804	47 198	179 002
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
	357 032	128 882	485 914
TOTAL GENERAL (I+II+III)	633 479	415 328	1 048 807

	Ventilation des dotations de l'exercice		
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	256 090		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 356		
	286 446		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	81 684		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 198		
Emballages récupérables et divers			
	128 882		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	415 328		

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 345 681	192 557	1 153 124
Prime de remboursement des obligations				

TRANSFERT DE CHARGES

NATURE	Au 31/12/04	Au 31/12/03
	MONTANT	MONTANT
Coûts de commercialisation du Point XIRING étalés sur 1 ou 3 ans durée de l'abonnement.	1 345 680	0
TOTAL	1 345 680	0

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

NATURE	Au 31/12/04	Au 31/12/03
	MONTANT	MONTANT
Produits exceptionnels		
Reprise provision risque divers non déductible	14 000	
Re prise provision risque contrôle fiscal		9 513
Abandon c/c Bull		574 014
Remboursement assurance		12 848
Règlement clients passée en perte en 2002		7 731
Ajust clients et fournisseurs	4 806	1 407
Reprise provision charges fournisseurs		6 533
Total	18 806	612 046
Charges exceptionnelles		
Charges de restructuration frais de personnel		188 185
Suite restructuration 34% des locaux inoccupés (loyer de février à décembre 2003)		176 877
Charges de restructuration diverses (honoraires, loc véhicule)		22 021
Mise au rebut matériel informatique		19 050
Contrôle fiscal TVA		9 513
Provision risque contrôle fiscal (CIR)		
Provision risque litiges fournisseurs		124 494
Provision risque divers non déductible		53 000
Mise au rebut agencement suite déménagement		
Ajustement clients		323
Total	0	593 463

DROITS INDIVIDUELS ALA FORMATION

Droits Individuels à la Formation	Nb d'heures
Droits acquis au titre du DIF au 31/12/04 par l'ensemble du personnel	609 heures

20.1.5 Annexe des comptes clos le 31 décembre 2003

Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que ceux de l'exercice précédent.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

a) immobilisations incorporelles

- Logiciel : Il s'agit de logiciels acquis enregistrés, à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.

- Marques : Il s'agit de :

- Frais de dépôt de marques qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.
- D'achat de marques qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

- Frais de Recherche et Développement : Il s'agit de dépenses correspondant à l'effort réalisé par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte et qui correspondent à des travaux entrepris pour des clients potentiels.

L'activation de ces dépenses s'effectue lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet de recherche et développement est nettement individualisé ;
- il existe de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale à la clôture ;
- les coûts sont distinctement établis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à partir de la date de commercialisation des différentes productions et sur une durée correspondant à la période de commercialisation estimée avec un maximum de 5 ans.

b) Immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilité prévues :

- Installations techniques, matériel et outillage industriels	de 3 à 5 ans
- Agencement et installation	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

c) Stocks et en cours.

La valeur brute des matières et des composants comprend le prix d'achat. Les stocks en dollars ont été valorisés au cours de fin du mois précédent le mois d'achat.

Une provision est constituée sur les marchandises, matières, approvisionnements, produits finis en stock qui sont démodés, défraîchis, inutilisés ou dont la réalisation apparaît comme aléatoire. Cette provision est calculée au moyen d'un pourcentage appliqué à la valeur brute de chacun des produits considérés.

- 100 % sur les composants programmés, invendus et dont les perspectives de rotation sont très faibles.
- 100 % sur les composants qui présentent un défaut de programmation.
- 100 % sur les produits finis obsolètes.

Une provision complémentaire est calculée afin de ramener la valeur des stocks au bilan à celle du marché.

d) Créances et dettes.

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués. Le fait générateur des créances est le suivant:

- Livraison classique : la livraison au client.
- Livraison FOB Hongkong: le départ usine du sous-traitant.

e) Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont converties en euro au taux de change à la date de clôture des comptes.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de clôture sont comptabilisées au bilan aux postes de conversion actif et passif. Les pertes latentes de change après compensation avec les gains latents de change font l'objet d'une provision pour risques.

f) Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

g) Valeurs Mobilières de Placement

Les VMP sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à leur valeur au 31/12.

h) Charge exceptionnelle

Les charges locatives des locaux inoccupés suite à la restructuration effectuée en début d'année 2003 ont été comptabilisées en exceptionnel.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 171	232 832
Dettes fiscales et sociales	321 776	422 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes:		
Divers, charges à payer		
Clients avoirs à établir	0	4 784
CHARGES A PAYER	578 731	655 705
 	 	
	Au 31/12/03	Au 31/12/02
Organismes Sociaux		
Produit à recevoir	10 511	10 511
État		
Subvention d'exploitation	180 404	144 728
Divers		
Produit à recevoir	12 848	12 848
Autres créances:		
Fournisseurs, avoirs à recevoir	2 689	2 689
PRODUITS A RECEVOIR	206 452	144 728

	AU 31/12/03		AU 31/12/02	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	217 974		145 663	0
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	217 974		145 663	0

Au 31/12/2003, les charges constatées d'avance correspondent pour 76 K€ à des honoraires activés en vue de leur imputation sur la prime liée à une future levée de fonds.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de la période	Augmentation	Dotation aux amort.de la période	Montant net à la fin de la période	Taux d'amort.
Charges différées	268 119		268 119	-	20%
Charges à étaler	205 381	-	205 381	-	20% et autres
TOTAL	473 500	473 500	473 500	-	

Les charges différées sont relatives à la réalisation par la société INFOTELECOM d'études de recherches et développement. XIRING est ainsi propriétaire de ces études pour toutes les applications liées à son objet social. Par ailleurs ce transfert de licences simples non exclusives de tous les droits de propriété intellectuelle rattachés à ces études. Ces charges différées ont été amorties sur une période de 5 ans se terminant le 31/07/03.

Le poste charges à étaler comprend les charges suivantes :

- Concessions de licence non exclusive d'objets licenciés, à savoir micros, objets portatifs et produits associés conformes à au moins l'un des brevets concédés. La licence non exclusive de brevets ainsi concédée est rémunérée selon des redevances calculées au taux de 3% du prix d'achat hors taxes des objets licenciés. En considération des chiffres d'affaires prévisionnels de XIRING et de l'évaluation de la valeur de la licence effectuée par les commissaires aux apports, en vertu de l'article L225-101 du code du commerce, il a été décidé à la signature du contrat que les redevances dues pour l'exploitation jusqu'à l'expiration du dernier brevet concédé et de ses améliorations et extensions seraient payées en une seule fois sous la forme d'un montant forfaitaire de 1 722 673, 89€ (11 300 000 francs). Ces redevances à étaler sont amorties chaque exercice à hauteur de 3% du chiffre d'affaires annuel de la société.
- Dossiers techniques cédés par la société Bull pour un montant de 494 531,65€ (3 243 915 F). Ces charges à étaler ont été amorties sur une période de 5 ans se terminant le 31/07/03.

TABLEAU DE SUIVI DE PROVISIONS

I Cadre général

Situations et Mouvements Rubrique	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				0
Provisions pour risques	0	235 941		235 941
Provisions pour impôt (*)	1 241 074		9 513	1 231 561
Provisions pour charges				0
Provisions pour dépréciations	215 419	19 558	1 477	233 500
TOTAL	1 456 493	255 499	10 990	1 701 002

(*) Provision pour impôt (cf note impôt sur les sociétés p. 19)

Au 31 décembre 2002 une provision de 1 241 K€ a été constituée pour couvrir d'une part le rappel de TVA pour 11K€ et d'autre part le rejet du Crédit Impôt Recherche pour 1230 K€ figurant sur la notification de redressement reçue le 12/10/01 modifiée le 29/04/02.

Au 31/12/03 une reprise de 10 k€ relatif au paiement partiel du rappel de TVA a été réalisée.

II Aménagement du cadre général

Développement de la colonne augmentation

	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotation de l'exercice	19 558	58 447	177 494

Développement de la colonne diminution

	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Reprise de l'exercice	1 477	0	9 513

CAPITAUX PROPRES

	Au début de la période	Créés pendant la période *	Remboursés pendant la période	A la clôture de la période	Au début de la période	A la clôture de la période
Actions ordinaires	9 165 350	5 000 000		9 165 350	1,60 euros	0,20 Euros
CATEGORIE	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31 décembre 2002	1 094 257
Augmentation de capital	1 000 000
Réduction de capital	-5 831 490
Diminution de report à nouveau débiteur	8 350 742
Diminution de la prime d'émission	- 2 519 252
Résultat de l'exercice	389 647
Capitaux propres au 31 décembre 2003	2 483 905

CAPITAL POTENTIEL

A/ Émissions de Bons de souscription d'actions

1^{ère} émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Mars 1999 a décidé, conformément aux engagements pris préalablement à la création de la société, l'émission de 1 772 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 220 FF, soit 33,53878€, (dont 120 FF, soit 18,29388 € de prime d'émission) au profit de huit des fondateurs de la société.

Chacune de ces 1 772 actions était assortie de 6 BSA, chaque bon permettant de souscrire à 10 actions de la société au prix unitaire de 100 FF, soit 15,24490 €, à libérer en totalité lors de la souscription.

Compte tenu de la division du nominal des actions décidée par l'Assemblée des actionnaires du 4 Septembre 2000, chaque bon permet aujourd'hui de souscrire à 100 actions de la société au prix unitaire de 1,52449 €. Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 1 063 200.

Les options ne peuvent être levées que deux ans après la date de l'assemblée suscitée et au plus tard dans les cinq années suivant cette date. A l'expiration de ce délai, les bons de souscription deviendront caducs.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003 a constaté que les titulaires de ces bons de souscription d'actions ont tous renoncé à exercer leur BSA sous condition de l'émission (cf. ci dessous 3^{ème} émission) de nouveaux bons de souscription à réaliser dans le cadre d'une augmentation de capital d'un million d'Euro.

2^{ème} émission :

L'Assemblée Générale Mixte du 30 Juin 2000 a décidé l'émission de 90 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au profit de deux autres fondateurs qui, bien qu'associés au projet XIRING dès l'origine, ont rejoint la société courant 1999 (Messieurs D. LAUBIER et Ph. CAILLIE).

Ces actions émises au prix unitaire de 660 FF, soit 100,61635€, (dont 560 FF, soit 85,37145€, de prime d'émission) sont assorties chacune de 6 bons de souscription d'actions, chaque bon permettant de souscrire à 10 actions de la société au prix unitaire de 300 FF, soit 45,73471 €, à libérer en totalité lors de la souscription.

Compte tenu de la division du nominale des actions décidée par l'Assemblée des actionnaires du 4 Septembre 2000, chaque bon permet aujourd'hui de souscrire à 100 actions de la société au prix unitaire de 30 FF, soit 4,57347€. Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 54 000.

Les options ne peuvent être levées que deux ans après la date de l'assemblée suscitée et au plus tard dans les cinq années suivant cette date. A l'expiration de ce délai, les bons de souscription deviendront caducs.

La réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003 a entraîné une modification du prix de souscription par action, lequel passe de 4,57€ à 3,25€.

A la suite d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003, les détenteurs des 540 BSA bénéficie d'un droit de souscription à 1,20037 actions nouvelles pour 1 action ancienne, soit 64 820 actions nouvelles de 0,20€ de nominal chacune, à souscrire au prix de 0,20€ par action.

3^{ème} émission :

L'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003 a décidé l'émission, sous la forme nominative, de 2 339 444 bons de souscription d'actions autonomes qui seront souscrits à titre gratuit, en échange de l'abandon des bons émis en 1999.

Chaque BSA donnera droit à souscrire 2 339 444 actions de 0,20€ de nominal chacune ; les actions seront souscrites moyennant le prix de 0,80€ par action, soit une prime d'émission par action de 0,60€ par action.

Ces BSA pourront être exercés à tout moment à compter du jour de la souscription jusqu'au 31 Mars 2006 ; ils perdront toute validité après cette date.

Suite à l'exercice de 2 330 202 BSA en Avril 2004, 2 330 202 actions nouvelles ont été émises ; 9 242 sont toujours susceptibles d'être émises.

Caractéristiques	BSA (2)	BSA (2a)	BSA (3)
Date de l'AGE	30/06/2000	14/04/2003	14/04/2003
Nombre maximal d'actions pouvant être souscrites ou achetées	54 000	64 820	2 339 444
Augmentation de capital potentielle, prime d'émission comprise	246 967	210 665	1 871 555
<u>Actionnaires concernés</u>			
Georges LIBERMAN			1 057 502
Société Civile MBI			444 917
Jean Philippe MICHEL			299 692
Bruno CHOISSET			299 692
Alain BRIANE			59 410
Jean François CHATAIN			59 410
Luc DEBORGIES			59 410
Stéphane BAILLEUL			50 169
Philippe CAILLIE	9 000	10 803	
Dominique LAUBIER	45 000	54 017	
Eric PLANCHARD			9 242
Cyril de MALEPRADE			9 242
Date de départ d'exercice des BSA	01/07/2002	14/04/2003	06/05/2003
Date d'expiration des BSA	30/06/2005	30/06/2005	31/03/2006
Prix de souscription	3,25 €	3,25 €	0,80 €

BSA- EFFET DE LA DILUTION POTENTIELLE SUR LE BENEFICE PAR ACTION		
Au 31/12/2003 en €	Avant exercice des BSA	Après exercice des BSA
Capitaux propres hors résultat	2 094 258	4 351 978
Résultat net	389 647	389 647
Nombre d'actions	9 165 350	11 623 614
Bénéfice Net par Action	0.04	0.03
Impact sur le BNA		25%

B/ Émissions de Stock Options

Sur décision du Conseil d'Administration en date du 26 Février 2001, une quantité de 135 750 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 26 Février 2004 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 26 Février 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Mai 2002, une quantité de 129 250 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Mai 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Mai 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 31/12/2003, 161 250 options sont attribuées et 138 750 peuvent toujours être attribuées par le Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions légales prévoyant qu'en cas de réduction et d'augmentation de capital, il faille procéder à un ajustement du prix et du nombre d'actions correspondant aux options consenties, le Conseil d'Administration du 13 Mai 2003 a ainsi décidé qu'une option donnerait droit à souscrire à 4 actions de la société au prix de 2,55€ par action.

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

	ACTIF (montant)	PASSIF (montant)	Compensation par les gains de change	Provision pour perte de change
Sur créances	67 975		9 528	58 447
Sur dettes financières			0	0
Sur dettes d'exploitation		9 528		0
TOTAL AU 31/12/03	67 975	9 528	9 528	58 447
TOTAL AU 31/12/02	6 906	35 535	6 906	0

La provision pour perte de change a été calculée après compensation entre les pertes et gains latents car il s'agit d'éléments de même nature.

MONTANT DES DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
	MONTANT	MONTANT
Créances		
Créances clients	16 229	0
Dettes		
Dettes fournisseurs	0	0

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

A l'actif le poste autres titres immobilisés se compose de SICAV pour un montant de 95 330 €. Leur valeur actualisée au 31/12/03 est de 98 882 €. Ces SICAV sont nantées à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement.

Le poste Valeurs Mobilières de Placement se compose de SICAV pour un montant de 256 664 €. Leur valeur actualisée au 31/12/03 est de 257 093 €.

EFFECTIF MOYEN

	Au 31/12/04		Au 31/12/03	
	Personnel salarié	Pers. mis à disposition	Personnel salarié	Pers. mis à disposition
Cadres	28	0	33	10
Non Cadres	2		1	
Total	30	0	34	10

Le personnel mis à disposition correspond à de la sous-traitance (régie).

REMUNERATION ALLOUEE AUX DIRIGEANTS

Cette information n'est pas communiquée car cela reviendrait à donner une information personnelle.

ENGAGEMENTS RETRAITE

Compte tenu de la création récente de la société, les engagements de départ en retraite sont non significatifs.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de solutions de sécurisation pour 80% et de lecteurs de cartes à puces pour 20%. Ces ventes ont été réalisées pour 46% d'entre elles en France et 54% à l'international

ENGAGEMENT HORS BILAN

	Au 31/12/03	Au 31/12/02
	MONTANT	MONTANT
Donnés		
SICAV nantis à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement de notre transitaire.	95 330	95 330
Reçus	0	0

Dans le cadre de l'entrée au capital de SPEF, CIC et BNP Paribas, la société a fait des déclarations et accordé des garanties bénéficiant à ces nouveaux investisseurs, pouvant se traduire par une indemnisation.

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Au 31/12/04		Au 31/12/03	
	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Créances clients et comptes rattachés	-12 075		766 760	
Autres créances				
Emprunts et dettes financières divers			564 906	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 444		7 383	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
POSTES DU BILAN	6 369	0	1 339 049	0
Autres charges financières	9 108		27 322	
CHARGES FINANCIERES	9 108	0	27 322	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0

Les comptes annuels de XIRING sont consolidés par SCHLUMBERGER SYSTEMES SA selon la méthode de l'intégration globale.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé pour 15.000 € correspond à l'IFA payé en 2004.

Le résultat de l'exercice n'est pas affecté par des dispositions fiscales notamment par des amortissements dérogatoires ou provisions réglementées.

Déficits reportables:

La société a au 31 décembre 2003 des déficits reportables qui s'élèvent à 7 121 K€ dont 4 499 K€ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, 1.373 K€ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, 1 250 K€ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001 et des amortissements réputés différés qui d'élèvent à 705 K€.

Elle a par ailleurs constaté un crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999. Ce crédit d'impôt recherche a été déprécié à 100% suite à sa remise en cause par l'administration fiscale (cf contrôle fiscal).

Contrôle fiscal du 15/02/2001:

La société a fait l'objet depuis le 15 février 2001 d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 15 juillet 1998 au 31 décembre 1999 pour l'ensemble de nos déclarations fiscales et jusqu'au 30 novembre 2000 en matière de TV.A. Suite à ce contrôle, la société a reçu le 12 octobre 2001 une notification de redressement à savoir:

TVA :

- Rappels de TVA de 13,4 k€ : Ce rappel de TVA a fait l'objet d'une provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/01. Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification rectificative à savoir: Rappel de TVA ramené à 11,2 k€.

Cette diminution du rappel de TVA a fait l'objet d'une reprise de provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/02.

Le 07/02/03 paiement du rappel concernant l'année 1999 soit 9,5 k€. Ce paiement a fait l'objet d'une reprise de provision au 31/12/03.

Crédit Impôt recherche :

- Diminution du crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ à 0,91k€.

Au 31/12/2001, la société n'avait pas provisionné le risque sur le Crédit d'Impôt Recherche car elle contestait sa remise en cause par l'administration fiscale et estimait disposer à ce stade de la procédure, d'arguments sérieux pour défendre avec succès sa position et éviter toute condamnation financière.

Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification maintenant sa position.

Au 31/12/2002, la société considère toujours disposer d'arguments sérieux pour recouvrer sa créance.

Cependant, compte tenu de l'ancienneté de la créance, d'une part, et du maintien de sa position par l'Administration, la société a décidé, par prudence, de provisionner le risque sur le Crédit Impôt Recherche pour l'intégralité de son montant soit 1230 K€.

Le 03/06/03, la Commission Départementale s'étant déclarée incompétente, la société a décidé de solliciter un recours ministériel devant intervenir au cours du 1er Semestre 2004.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Au 31/12/02	Au 31/12/03		
	MONTANT BRUT TOTAL (*)	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:	
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN
Autres immobilisations financières	108 801	109 756		109 756
Autres créances clients	2 290 114	1 622 405	1 622 405	
Personnel et comptes rattachés	0	0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	10 511	10 511	
État - Impôts sur les bénéfiques	1 229 922	1 229 921		1 229 921
État -Taxe sur la valeur ajoutée	55 265	40 349	40 349	
État - Divers	144 728	180 404	180 404	
Groupe et associés	0	0		
Débiteurs divers	0	15 536	15 536	
Charges constatées d'avance	145 663	217 974	217 974	
CREANCES	3 974 494	3 426 859	2 087 182	1 339 677

	Au 31/12/03	Au 31/12/04			
	MONTANT BRUT TOTAL	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:		
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes financières diverses	0	0			
Fournisseurs et comptes rattachés	2 397 735	872 469	872 469		
Personnel et comptes rattachés	250 631	201 280	201 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	384 522	318 478	318 478		
Taxe sur la valeur ajoutée	0	34 121	34 121		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	33 315	3 107	3 107		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0			
Groupe et associés	564 906	0			
Autres dettes	12 580	4 784	4 784		
Produits constatés d'avance	0	0			
DETTES	3 643 690	1 434 240	1 434 240	0	0

(*) Les créances et dettes au 31 décembre 2003 étaient à moins d'un an, exception faite du dépôt de garantie versé de 109 756 Euros, du crédit d'impôt recherche de 1.229.921 Euros qui étaient à plus d'un an.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	298 565		366 187		664 752
Autres postes d'immobilisations incorporelles	292 571		12 144		304 715
	591 136		378 331		969 467
Immobilisations corporelles					
Terrains					401 554
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage ind.	331 249		70 305		
Installations générales, agencements et divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	291 687		7 183	67 911	230 959
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	622 936		77 488	67 911	632 513
Immobilisations financières					
Participations					
Autres participations					
Autres titres immobilisés	95 330				95 330
Prêts et autres immobilisations financières	108 801		955		109 756
	204 131		955		205 087
TOTAL GENERAL	1 418 204		456 774	67 911	1 807 068

Détail des immobilisations incorporelles

Frais d'établissement de recherche et de développement

Baladeur santé

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 160 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 139 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de septembre 2002 date de la commercialisation des produits Baladeur Santé.

Vital'Act

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 92 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 129 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir d'octobre 2003 date de la commercialisation des produits Vital'Act.

Point Vital

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 86 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 59 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point Vital prévu pour avril 2004.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit de :

- logiciel pour un montant de 104 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.
- frais de dépôt de brevets pour un montant de 163 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.
- d'achat de marque pour un montant de 38 K€ qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	33 174	117 912		151 086
Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 410	32 950		125 361
	125 584	150 862		276 447
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	155 658	69 569		225 228
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	128 381	52 284	48 861	131 804
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	284 040	121 853	48 861	357 032
TOTAL GENERAL (I+II+III)	409 625	272 716	48 861	633 480

	Ventilation des dotations de l'exercice		
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	117 912		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 950		
	150 862		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	69 569		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 284		
Emballages récupérables et divers	121 853		
	272 716		

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	473 500		473 500	
Prime de remboursement des obligations				

TRANSFERT DE CHARGES

NATURE	Au 31/12/03	Au 31/12/02
	MONTANT	MONTANT
TOTAL	0	0

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

NATURE	Au 31/12/03	Au 31/12/02
	MONTANT	MONTANT
Produits exceptionnels		
Reprise provision risque fournisseurs débiteurs		31 460
Reprise provision risque contrôle fiscal	9 513	2 281
Abandon c/c Bull	574 014	
Remboursement assurance	12 848	
Règlement clients passée en perte en 2002	7 731	
Ajust clients et fournisseurs	1 407	
Reprise provision charges fournisseurs	6 533	
Total	612 046	33 741
Charges exceptionnelles		
Charges de restructuration frais de personnel	188 185	
Suite restructuration 34% des locaux inoccupés (loyer de février à décembre 2003)	176 877	
Charges de restructuration diverses (honoraires, loc véhicule)	22 021	
Indemnité transactionnelle		4 116
Mise au rebut matériel informatique	19 050	5 958
Contrôle fiscal TVA	9 513	
Provision risque contrôle fiscal (CIR)		1 229 921
Provision risque litiges fournisseurs	124 494	
Provision risque divers non déductible	53 000	
Mise au rebut agencement suite déménagement		21 850
Ajustement clients	323	5275
Total	593 463	1 267 120

20.2 États financiers consolidés

Non applicable. La société n'établit pas de comptes consolidés.

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 Exercice 2005

(A) Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux comptes 2005 arrêtés par le conseil d'administration du 23 août 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société XIRING tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration et ont fait l'objet d'un rapport d'audit de notre part le 16 mai 2006, ce rapport comportant une observation attirant l'attention du lecteur sur la note de l'annexe exposant les changements de méthode comptables.

Dans le cadre du processus d'introduction en Bourse, ces comptes annuels ont fait l'objet de modifications, visant à donner une information plus détaillée, notamment en ce qui concerne le chiffrage d'un engagement hors-bilan dans la note « Engagements hors-bilan » et les tableaux de flux de trésorerie dans la note « Flux de trésorerie ».

Les comptes annuels modifiés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, l'annexe expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly, le 23 août 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Albert AIDAN

(B) Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux comptes 2005 arrêtés par le conseil d'administration du 3 mai 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société XIRING tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, l'annexe expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly, le 16 mai 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Albert AIDAN

(C) Rapport spécial du commissaire aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce.

Neuilly, le 16 mai 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Albert AIDAN

20.3.2 Exercice 2004

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société XIRING tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Strasbourg et Neuilly, le 26 mai 2005
Les Commissaires aux Comptes

Claude KARLI Deloitte & Associés
Albert AIDAN

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce.

Strasbourg et Neuilly, le 26 mai 2005
Les Commissaires aux Comptes

Claude KARLI Deloitte & Associés
Albert AIDAN

20.3.3 Exercice 2003

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société XIRING tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Abandon de créance

Par une convention en date du 26 mars 2003, XIRING a bénéficié d'un abandon de créance de la part de Schlumberger Systèmes (par le biais d'un compte courant d'actionnaire) pour un montant de 574 014,56 euros (principal et intérêts).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 13 mai 2003, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Strasbourg et Neuilly, le 17 mars 2004
Les commissaires aux Comptes

Claude KARLI

Deloitte& Associés
Albert AIDAN

20.4 Date des dernières informations financières

Outre ses derniers comptes annuels clos le 31 décembre 2005, XIRING a établi une situation intermédiaire au 30 juin 2006.

20.5 Informations financières intermédiaires

20.5.1 Comptes au 30 juin 2006

20.5.1.1 Bilan au 30 juin 2006

ACTIF	30-juin-06		31-déc-05	
	Brut	Amo/Pro	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	2 145 367	972 794	1 172 573	984 041
Concessions, brev., licences, logiciels ...	395 456	207 098	188 358	165 273
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage ind.	987 735	595 668	392 067	428 429
Autres immobilisations corporelles	348 096	237 596	110 500	90 673
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	95 330		95 330	95 330
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 420		77 420	77 420
ACTIF IMMOBILISE	4 049 404	2 013 156	2 036 248	1 841 167
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières	1 146 702	86 543	1 060 159	568 765
En cours				
Produits intermédiaires et finis	736 781	268 898	467 883	404 400
Créances				
Avances et acpt. versés				
Clients et comptes rattachés	4 545 678		4 545 678	3 339 805
Autres créances	1 413 873		1 413 873	1 372 141
Capital souscrit appelé non versé				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	2 525 243		2 525 243	2 454 102
Disponibilités	687 286		687 286	291 651
Charges constatées d'avance	215 242		215 242	109 112
ACTIF CIRCULANT	11 270 804	355 441	10 915 363	8 539 976
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif	7 114		7 114	87
TOTAL GENERAL	15 327 323	2 368 597	12 958 726	10 381 230

	30-juin-06 Net	31-déc-05 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé: 2 807 089)	2 808 937	2 807 089
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 986 219	1 980 673
Écart de réévaluation		
Réserve légale	19 482	19 482
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 704 392	- 1 153 124
Résultat de l'exercice	1 087 747	448 732
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	5 197 993	4 102 852
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	338 667	383 000
AUTRES FONDS PROPRES	338 667	383 000
Provisions pour risques		117 962
Provisions pour charges	1 229 921	1 229 921
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 229 921	1 347 883
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 752 000	1 593 280
Avances et acomptes reçus /commandes	1 023 417	332 454
Fournisseurs et comptes rattachés	2 087 139	1 320 319
Dettes fiscales et sociales	1 183 809	1 235 445
Dettes sur immobilisations et cptes ratta.		
Autres dettes	71 662	1 025
Produits constatés d'avance	60 425	57 248
DETTES	6 178 452	4 539 772
Ecart de conversion passif	13 693	7 723
TOTAL GENERAL	12 958 726	10 381 230

20.5.1.2 Compte de résultat au 30 juin 2006

En €	30-juin-06		Total	31-déc.-05	30-juin-05 (*)
	France	Export			
Produits d'exploitation					
Vente de marchandises	25 930		25 930	145 520	109 130
Production vendue (biens)	2 624 991	1 468 375	4 093 366	5 921 093	2 517 802
Production vendue (services)	1 778 135	11 875	1 792 010	2 960 702	1 319 714
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 429 056	1 482 250	5 911 305	9 027 316	3 946 646
Production stockée			185 671	90 600	89 068
Production immobilisée			470 813	843 239	486 597
PNP sur opérations à LT					
Subventions d'exploitation				146 385	
Reprises/provisions & transferts de charges			6 830	152 066	
Autres produits			7	12	7
PRODUIT D'EXPLOITATION			6 574 627	10 259 618	4 522 317
Charges d'exploitation					
Achat Marchandises			19 267	37 468	16 313
Variation de stocks					
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.			253 018	538 770	318 287
Variation de stocks			- 484 565	83 708	- 212 962
Autres achats et charges externes (a)			3 454 336	4 913 919	2 574 467
Impôts, taxes et versements assimilés			113 392	217 707	93 048
Salaires et traitements			1 216 324	2 219 223	1 136 088
Charges sociales			594 757	1 069 391	548 900
Dotations amortissements & provisions					
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			377 053	587 296	301 031
* Sur immobilisations: dot. aux provisions					
* Sur actif circulant: dotations aux provisions			122 188	73 784	
* Pour risques et charges: dot. aux provisions					
Autres charges			6 555	23 817	4 458
TOTAL Charges d'exploitation			5 672 326	9 765 083	4 779 630
RESULTAT D'EXPLOITATION			902 300	494 535	- 257 312
Quote parts/ opérat. faites en commun					
Produits financiers					
De participations			2 584	4 569	689
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés			395	2 472	357
Reprises/provisions et transfert de charges					
Différences positives de change			22 309	68 808	25 122
Produits nets sur cessions de VMP			31 365	9 823	
			56 653	85 671	26 168
Charges financières					
Dotations aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			7 409	43 873	6 000
Différences négatives de change			2 064	46 444	15 148
Charges nettes sur cessions de VMP					
			9 473	90 317	21 148
RESULTAT FINANCIER			47 180	- 4 645	5 020
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			949 480	489 890	- 252 292

(*) Le compte de résultat au 30 juin 2005 n'a pas fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire aux comptes.

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	949 480	489 890	- 252 292
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	36 556	2 611	152
Sur opérations en capital			
Reprises, provisions et transfert de charges	117 962	47 173	6 533
	154 517	49 784	6 685
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		87 192	5 375
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et provisions			
		87 192	5 375
RESULTAT EXCEPTIONNEL	154 517	- 37 408	1 310
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les bénéfices	16 250	3 750	3 750
Total des produits	6 785 796	10 395 074	4 555 171
Total des charges	5 698 049	9 946 342	4 809 903
BENEFICE OU PERTE	1 087 747	448 732	- 254 732

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

La société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que ceux de l'exercice précédent.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

a) immobilisations incorporelles

- Logiciel

Il s'agit de logiciels acquis enregistrés, à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.

- Marques

Il s'agit de frais d'achat de marques qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

- Brevets

Il s'agit de frais de dépôt de brevets qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans.

- frais de Recherche et Développement :

Il s'agit de dépenses correspondant à l'effort réalisé par l'entreprise dans ce domaine pour son propre compte et qui correspondent à des travaux entrepris pour des clients potentiels.

L'activation de ces dépenses s'effectue lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet de recherche et développement est nettement individualisé ;
- il existe de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale à la clôture ;
- les coûts sont distinctement établis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à partir de la date de commercialisation des différentes productions et sur une durée correspondant à la période de commercialisation estimée avec un maximum de 5 ans.

b) Immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilité prévues :

- Installations techniques, matériel et outillage industriels	de 3 à 5 ans
- Agencement et installation	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

c) Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

d) Stocks et en cours.

La valeur brute des matières et des composants comprend le prix d'achat. Les stocks en dollar ont été valorisés au cours de fin du mois précédent le mois d'achat.

Une provision est constituée sur les marchandises, matières, approvisionnements, produits finis en stock qui sont démodés, défraîchis, inutilisés ou dont la réalisation apparaît comme aléatoire. Cette provision est calculée au moyen d'un pourcentage appliqué à la valeur brute de chacun des produits considérés.

- 100 % sur les composants programmés, invendus et dont les perspectives de rotation sont très faibles.
- 100 % sur les composants qui présentent un défaut de programmation.
- 100 % sur les produits finis obsolètes.

Une provision complémentaire est calculée afin de ramener la valeur des stocks au bilan à leur valeur vénale..

e) Créances et dettes.

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est le suivant :

* Ventes de lecteurs :

- Livraison classique : la livraison au client.
- Livraison FOB Hongkong pour les grands contrats internationaux. Par exception, et sous réserve d'accords spécifiques au moment de la signature des contrats, le fait générateur peut être soit le départ usine du sous-traitant ou encore la mise à disposition des biens dans les entrepôts.

- Offre de services « Le Point XIRING » : une facturation semestrielle est émise chaque 31 décembre et 30 juin, à terme échu en appliquant le cas échéant un prorata temporis à compter de l'ouverture effective du service chez le professionnel de santé.

f) Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont converties en euro au taux de change à la date de clôture des comptes.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de clôture sont comptabilisées au bilan aux postes de conversion actif et passif. Les pertes latentes de change après compensation avec les gains latents de change font l'objet d'une provision pour risques.

g) Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

h) Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à leur valeur au 30/06.

i) Avances conditionnées

Il s'agit de financements de l'administration sur un projet ANVAR et un projet du Ministère de l'Industrie (avances remboursables en cas de commercialisation des produits).

COMPLEMENTS D'INFORMATION

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

	Au 30/06/06	Au 31/12/05
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	744 073	674 131
Dettes fiscales et sociales	620 793	655 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes:		
Divers, charges à payer		
Clients avoirs à établir	66 522	0
CHARGES A PAYER	1 431 388	1 329 330
Organismes Sociaux		
Produit à recevoir	0	310 813
État		
Subvention d'exploitation		
Divers		
Produit à recevoir	0	0
Autres créances:		
Fournisseurs, avoirs à recevoir	2409	3 443
PRODUITS A RECEVOIR	2 409	314 255

	Au 30/06/06		Au 31/12/05	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	215 242	60 425	109 112	57 248
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	215 242	60 425	109 112	57 248

TABLEAU DE SUIVI DE PROVISIONS

I Cadre général

Situations et Mouvements Rubrique	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					0
Provisions pour risques	117 962			117 962	0
Provisions pour impôt (1)	1 229 921				1 229 921
Provisions pour charges					0
Provisions pour dépréciations	240 082	122 188	6 830		355 440
TOTAL	1 587 965	122 188	6 830	117 962	1 585 361

(1)provision pour impôt (cf. note impôt sur les sociétés)

Au 31 décembre 2002, une provision de 1 241 K€ a été constituée pour couvrir d'une part le rappel de TVA pour 11K€ et d'autre part le rejet du Crédit Impôt Recherche pour 1.230 K€ figurant sur la notification de redressement reçue le 12/1/01 modifiée le 29/04/02.

Au 31/12/03 une reprise de 10 k€ relatif au paiement partiel du rappel de TVA a été réalisée.
Au 31/12/05 une reprise de 1,6k€ pour solder la provision rappel de TVA devenue sans objet.

Au 31 décembre 2003, une provision de 117 962 € a été constituée pour couvrir un risque fournisseur. Au 30 juin 2006, reprise de cette provision de 117 962 € devenue sans objet.

II Aménagement du cadre général

Développement de la colonne augmentation

	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotation de l'exercice	122 188		

Développement de la colonne diminution

	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Reprise de l'exercice	6830		117 962

CAPITAUX PROPRES

	Au début de la période	Créés pendant la période *	Remboursés pendant la période	A la clôture de la période	Au début de la période	A la clôture de la période
Actions ordinaires	14 035 445	9 242		14 044 687	0,20 Euros	0,20 Euros
CATEGORIE	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 102 852
Augmentation de capital *	1 848
Augmentation de la prime d'émission	5 545
Résultat de l'exercice	1 087 747
Capitaux propres au 30 juin 2006	5 197 993

* Correspond à l'exercice courant mars 2006 de 9 242 BSA au nominal de 0,20 euro.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 Avril 2003 a décidé l'émission de 2 339 444 bons de souscription d'actions (BSA) attribués gratuitement au profit de personnes dénommées.

L'ensemble des **2 339 444 BSA** donnerait le droit de souscrire au total **2 339 444** actions de la société, à leur **valeur nominale de 0,20€** par action. Les actions seront souscrites à une valeur de 0,80 € par action, soit une prime d'émission de 0,60 € par action.

Les BSA pouvaient être exercés à tout moment jusqu'au 31 mars 2006. Ils ont tous été intégralement exercés à cette date.

CAPITAL POTENTIEL

A/ Émissions de Bons de souscription d'actions

Synthèse des bons de souscriptions en circulation au 30/06/2006

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Avril 2004 a décidé l'émission de 1 415 828 bons de souscription d'actions (BSA) au profit des personnes et dans les proportions suivantes :

- Mr Georges LIBERMAN à hauteur de 707 916 BSA ;
- Mr Bruno CHOISSET à hauteur de 176 978 BSA ;
- Mr Jean Philippe MICHEL à hauteur de 176 978 BSA ;
- Mr Eric PLANCHARD à hauteur de 176 978 BSA ;
- Mr Dominique LAUBIER à hauteur de 176 978 BSA.

Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action de 0,20€ de nominal chacune. Les actions seront souscrites au prix de 0,88€ chacune, soit avec une prime d'émission de 0,68€ par action.

Ces BSA pourront être exercés à tout moment, pendant 5 ans à compter du 23 Avril 2004.

Caractéristiques	BSA
Date de l'AGE	23/04/2004
Nombre de BSA en circulation	1415 828
Nombre maximal d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 415 828
Prix de souscription	0,88 €
Augmentation de capital potentielle, prime d'émission comprise	1 245 929
<u>Actionnaires concernés</u>	
Georges LIBERMAN	707 916
Jean Philippe MICHEL	176 978
Bruno CHOISSET	176 978
Dominique LAUBIER	176 978
Eric PLANCHARD	176 978
Date de départ d'exercice des BSA	23/04/2004
Date d'expiration des BSA	22/04/2009

BSA- EFFET DE LA DILUTION POTENTIELLE SUR LE BENEFICE PAR ACTION		
Au 30/06/2006 en €	Avant exercice des BSA	Après exercice des BSA
Capitaux propres hors résultat	4 110 246	5 356 175
Résultat net	1 087 747	1 087 747
Nombre d'actions	14 044 687	15 460 515
Bénéfice Net par Action	0,077	0,070
Impact sur le BNA		-9,113%

B/ Émissions de Stock Options

Date émission	Nbre d'options autorisées restant à attribuer	Date du CA ayant attribué les SO	Options attribuées	Prix d'exercice par action	Nombre d'actions en exercice des SO	début d'exercice	Date de revente des actions	Options caduques	Options réattribuables suite à départ de salariés	Options exercées	Options valides
		26/02/01	135 750	2,55 €	4 act. par SO	26/02/04	26/02/06		108 750	0	27 000
		02/05/02	129 250	2,55 €	4 act. par SO	02/05/05	02/05/06	112 500	0	0	16 750
AG 21/07/04	477 874	02/09/04	187 875	0,88 €	1 action par SO	02/09/05	02/09/09		35 625	0	152 250
AG 21/07/04	289 999	09/11/05	117 500	0,88 €	1 action par SO	02/09/06	02/09/10		5 375	0	112 125
AG 21/07/04	172 499	03/05/06	60 000	0,88 €	1 action par SO	03/05/07	03/05/10				60 000
	112 499		630 375					112 500	149 750	0	368 125

(1) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 26 Février 2001, une quantité de 135 750 d'options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 26 Février 2004 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 26 Février 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 30/06/2006, il reste 27 000 options attribuées sur les 135 750 attribuées initialement, à la suite des départs de certains salariés et de renoncements d'autres salariés à exercer leurs options.

(2) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Mai 2002, une quantité de 129 250 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Mai 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Mai 2006, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 30/06/2006, il reste 16 750 options attribuées sur les 129 250 attribuées initialement, à la suite des départs de certains salariés et de renoncement d'autres salariés à exercer leurs options.

Conformément aux dispositions légales prévoyant qu'en cas de réduction et d'augmentation de capital, il faille procéder à un ajustement du prix et du nombre d'actions correspondant aux options consenties pour les plans (1) et (2), le Conseil d'Administration du 13 Mai 2003 a ainsi décidé qu'une option donnerait droit à souscrire à 4 actions de la société au prix de 2,55€ par action.

(3) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 2 Septembre 2004, une quantité de 187 875 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Septembre 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Septembre 2009, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 30/06/2006, 152 250 options sont attribuées sur les 187 875 attribuées initialement, à la suite de la non acceptation du plan par certains salariés

(4) Sur décision du Conseil d'Administration en date du 9 Novembre 2005, une quantité de 117 500 options de souscription ont été attribuées aux salariés de XIRING présents dans l'entreprise à cette même date. Les bénéficiaires pourront lever les options à partir du 2 Septembre 2005 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit dès le 2 Septembre 2009, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au 30/06/2006, il reste 112 125 options attribuées sur les 117 500 attribuées initialement.

(5) Sur décision du Conseil d'Administration du 3 Mai 2006, une quantité de 60 000 d'options de souscriptions ont été attribuées à un salarié de XIRING présent dans l'entreprise à cette même date. Le bénéficiaire pourra lever les options à partir du 3 Mai 2007 et les revendre à l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale, soit le 3 Mai 2010, sous réserve du respect des conditions du plan par les bénéficiaires.

Au final, au 30/06/2006, 368 125 sont attribuées et 262 249 peuvent toujours être attribuées ou réattribuées par le Conseil d'Administration.

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

	ACTIF (montant)	PASSIF (montant)	Compensation par les gains de change	Provision pour perte de change
Sur créances		7 409		0
Sur dettes financière		6 284	0	0
Sur dettes d'exploitation	7 114		7 114	0
TOTAL AU 30/06/06	7 114	13 693	7 114	0
TOTAL AU 31/12/05	87	7 723	87	0

La provision pour perte de change a été calculée après compensation entre les pertes et gains latents car il s'agit d'éléments de même nature.

MONTANT DES DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	Au 30/06/06	Au 31/12/05
	MONTANT	MONTANT
Créances		
Créances clients	0	8 400
Dettes		
Dettes fournisseurs	0	0

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

A l'actif le poste « autres titres immobilisés » se compose de SICAV pour un montant de 95 330€. Leur valeur actualisée au 30/06/2006 est de 104 266 €. Ces SICAV sont nantées à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement.

Le poste Valeurs Mobilières de Placement se compose de SICAV pour un montant de 2 525 243 €. Leur valeur actualisée au 30/06/06 est de 2 585 801 €.

VMP au 31/12/05	2 454 102
Acquisitions 2006	1 549 202
Cessions 2006	- 1 478 061
VMP au 30/06/06	2 525 243

EFFECTIF MOYEN

	Au 30/06/06		Au 31/12/05	
	Pers.salarié	Pers. mis à disposition	Pers.salarié	Pers. mis à disposition
Cadres	33	6	31	3
Non Cadres	2		3	
Total	35	6	34	3

Le personnel mis à disposition correspond à de la sous-traitance (régie).

ENGAGEMENTS RETRAITE

Compte tenu de la création récente de la société, les engagements de départ en retraite sont non significatifs.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de solutions de sécurisation pour 69,7% et de contrats de prestations de services « Le Point XIRING » pour 30,3%. Ces ventes ont été réalisées pour 75% d'entre elles en France et 25% à l'international.

ENGAGEMENT HORS BILAN

	Au 30/06/06	Au 31/12/05
	MONTANT	MONTANT
Donnés		
SICAV nantis à 100% en garantie d'une caution de garantie de paiement d'un transitaire.	95 330	95 330
SICAV nantis représentant 25% de l'encours de crédits documentaires (**)	457 986	370 757
Reçus	0	0

(*) Montant donné en garantie d'une caution bancaire de 300.000 €.

(**) XIRING bénéficie au 30 juin 2006 d'une autorisation de crédits documentaires d'un montant total de 3M€ en contrepartie de laquelle la Société s'est engagée à nantir en SICAV 25% de l'encours utilisé.

Dans le cadre de l'entrée au capital de SPEF, CIC et BNP Paribas, la société a fait des déclarations et accordé des garanties bénéficiant à ces nouveaux investisseurs, pouvant se traduire par une indemnisation limitée à 3,8 M€, soit le montant des investissements réalisés.

Sous réserve de la réalisation définitive de l'admission des titres à la cote d'Alternext d'Euronext Paris, il est prévu que les investisseurs concernés renoncent au bénéfice de ces garanties.

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Au 30/06/06		Au 31/12/05	
	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
POSTES DU BILAN	0	0	0	0
Autres charges financières				
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0

Les comptes annuels de XIRING sont consolidés par AXALTO SA selon la méthode de l'intégration globale.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé pour 16 250 € correspond à l'IFA payé en 2006.

Le résultat de l'exercice n'est pas affecté par des dispositions fiscales notamment par des amortissements dérogatoires ou provisions réglementées.

Déficits reportables:

La société a au 31 décembre 2005 des déficits reportables qui s'élèvent à 9 745 K€.

Elle a par ailleurs constaté un crédit d'impôt recherche de 1 230 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999. Ce crédit d'impôt recherche a été déprécié à 100% suite à sa remise en cause par l'administration fiscale (cf contrôle fiscal).

Contrôle fiscal du 15/02/2001:

La société a fait l'objet depuis le 15 février 2001 d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 15 juillet 1998 au 31 décembre 1999 pour l'ensemble de nos déclarations fiscales et jusqu'au 30 novembre 2000 en matière de T.V.A.

Suite à ce contrôle, la société a reçu le 12 octobre 2001 une notification de redressement à savoir:

TVA :

- Rappels de TVA de 13,4 k€ : Ce rappel de TVA a fait l'objet d'une provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/01. Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification rectificative à savoir: Rappel de TVA ramené à 11,2 k€.

Cette diminution du rappel de TVA a fait l'objet d'une reprise de provision pour risque et charge exceptionnelle au 31/12/02.

Le 07/02/03 paiement du rappel concernant l'année 1999 soit 9,5 k€. Ce paiement a fait l'objet d'une reprise de provision au 31/12/03. Le solde du rappel soit 1,7 k€ a fait l'objet d'une reprise de provision au 31/12/05.

Crédit Impôt recherche :

- XIRING a constaté en 2000, un Crédit d'impôt recherche pour 1.230 K€.

Au 31/12/2001, la société n'avait pas provisionné le risque sur le Crédit d'Impôt Recherche car elle contestait sa remise en cause par l'administration fiscale et estimait disposer à ce stade de la procédure, d'arguments sérieux pour défendre avec succès sa position et éviter toute condamnation financière.

Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification maintenant sa position.

Au 31/12/2002, la société considèrait toujours disposer d'arguments sérieux pour recouvrer sa créance.

Cependant, compte tenu de l'ancienneté de la créance, d'une part, et du maintien de sa position par l'Administration, la société a décidé, par prudence, de provisionner le risque sur le Crédit Impôt Recherche pour l'intégralité de son montant soit 1230 K€.

Le 03/06/03, la Commission Départementale s'étant déclarée incompétente, la société a décidé de solliciter un recours ministériel devant intervenir au cours du 1er semestre 2004.

Au 31/12/2004, la société est en contact avec la Direction des Services Fiscaux des Hauts de Seine pour un réexamen du dossier.

Le 22/06/05, la société a saisi le Tribunal Administratif de Versailles en déposant une requête introductive d'instance.

Par ailleurs, au 31/12/05 la société a initié des contacts avec le Ministère des Finances en vue d'obtenir un réexamen du dossier.

Au 30/6/2006, la situation n'a pas évolué depuis le 31/12/2005.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Au 31/12/05	Au 30/06/06		
	MONTANT BRUT TOTAL (*)	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:	
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN
Autres immobilisations financières	77 420	77 420		77 420
Autres créances clients	3 339 805	4 545 678	4 545 678	
Personnel et comptes rattachés	0	38 203	38 203	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0		
État - Impôts sur les bénéfices	1 229 921	1 229 921		1 229 921
État -Taxe sur la valeur ajoutée	105 750	132 787	132 787	
État - Divers	0			
Groupe et associés	0			
Débiteurs divers	3 443	2 409	2 409	
Charges constatées d'avance	109 112	215 242	215 242	
CREANCES	4 865 452	6 241 660	4 934 242	1 307 341

	Au 31/12/05	Au 30/06/06			
	MONTANT BRUT TOTAL	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A:		
			UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5ANS
Emprunts et dettes financières diverses	1 593 280	1 752 000		1 752 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 320 319	2 087 139	2 087 139		
Personnel et comptes rattachés	390 888	369 059	369 059		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468 148	418 269	418 269		
Taxe sur la valeur ajoutée	331 665	339 389	339 389		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	44 744	57 093	57 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	0	0			
Groupe et associés	0	0			
Autres dettes	1 025	71 662	71 662		
Produits constatés d'avance	57 248	60 425	60 425		
DETTES	4 207 318	5 155 036	3 403 036	1 752 000	0

Le poste Emprunts et dettes financières diverses est constitué uniquement du dépôt de garantie reçu du Point XIRING.

(*) Les créances et dettes au 30 juin 2006 étaient à moins d'un an, exception faite du dépôt de garantie versé de 77 240 Euros, du crédit d'impôt recherche de 1.229.921 Euros qui étaient à plus d'un an et du dépôt de garantie reçu du Point XIRING de 1 752 000 Euros qui était à plus d'un an et moins de 5 ans.

IMMOBILISATIONS

Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	Réévaluations	Acquisitions		

Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 719 940		425 427	2 145 367
Autres postes d'immobilisations incorporelles	356 666		38 790	395 456
	2 076 606		464 217	2 540 823
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	917 922		69 813	987 735
Installations générales, agencements et divers	6 644		12 747	19 391
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	303 348		25 357	328 705
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	1 227 914		107 917	1 335 831
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	95 330			95 330
Prêts et autres immobilisations financières	77 420			77 420
	172 750			172 750
TOTAL GENERAL	3 477 270		572 134	4 049 404

Détail des Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement de recherche et de développement

Année 2002

Baladeur santé

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 160 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 139 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de septembre 2002 date de la commercialisation des produits Baladeur Santé.

Année 2003

Vital'Act

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 92 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 129 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir d'octobre 2003 date de la commercialisation des produits Vital'Act.

Point XIRING Phase I

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 86 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 59 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING soit le 01/06/04.

Année 2004

Point XIRING Phase 1

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 62 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 137 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING soit le 01/06/04.

Point XIRING Phase 2

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 9 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 57 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Point XIRING de la Phase 2 soit le 01/10/04.

Vital'Act Auxiliaire

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 6 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 119 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Vital'Act Auxiliaire soit le 01/10/04.

Année 2005

Point XIRING

Modification de l'application constituée de frais externe pour 7K€

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de modification de l'application soit le 25/03/05.

O2S

Nouvelle offre de solutions d'authentification forte conçue pour les besoins des banques

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 151 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 139 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits O2S soit le 01/12/05.

Santé

Évolution de la gamme baladeur vital 'act existante tant sur le plan matériel que logiciel.

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 107 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 260 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits santé soit le 01/01/06.

Autres immobilisations incorporelles : Il s'agit de :

- logiciels pour un montant de 138 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 3 ans.

- frais de dépôt de brevets pour un montant de 181 K€ qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une période de 10 ans. Les brevets sont relatifs à des technologies ou des procédés qui sont utilisés dans les produits et projets actuels de la Société.

- d'achat de marque pour un montant de 38 K€ qui ne fait pas l'objet d'amortissement.

Année 2006

O2S

Nouvelle offre de solutions d'authentification forte conçue pour les besoins des banques.

Les dépenses activées sont constituées de frais externes pour 128 K€ (Étude et Sous-traitance) et internes pour 297 K€ (Dépenses de personnel et frais de fonctionnement).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, sur une période de 3 ans, à partir de la date de commercialisation des produits Xi-Sign NG 4 constituant la nouvelle génération du lecteur Xi-Sign, soit le 01/09/06.

AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice			
Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	735 899	236 896	972 794
Autres postes d'immobilisations incorporelles	191 393	15 705	207 098
	927 291	252 601	1 179 892
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	489 493	106 175	595 668
Installations générales, agencements et divers	107	332	439
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	219 212	17 945	237 157
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	708 812	124 452	833 264
TOTAL GENERAL			
(I+II+III)	1 636 103	377 053	2 013 156

	Ventilation des dotations de l'exercice		
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	236 896		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 705		
	252 601		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	106 175		
Installations générales, agencements et divers	332		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 945		
Emballages récupérables et divers			
	124 452		
TOTAL GENERAL			
(I+II+III)	377 053		

TRANSFERT DE CHARGES

NATURE	Au 30/06/06	Au 31/12/05
	MONTANT	MONTANT
Coûts de commercialisation du Point XIRING étalés sur 1 ou 3 ans durée de l'abonnement.	0	0
TOTAL	0	0

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

NATURE	Au 30/06/06	Au 31/12/05
	MONTANT	MONTANT
Produits exceptionnels		
Reprise provision risque divers non déductible		39 000
Reprise provision risque contrôle fiscal		1 640
Remboursement assurance		346
Ajust clients et fournisseurs	357	2 265
Reprise provision pour charges fournisseurs	154 160	6 533
Total	154 517	49 784
Charges exceptionnelles		
Charges de frais de personnel		78 583
Ajustement clients et fournisseurs		8 609
Total	0	87 192

DROITS INDIVIDUELS ALA FORMATION

Droits Individuels à la Formation	Nb d'heures
Droits acquis au titre du DIF au 31/12/04 par l'ensemble du personnel	609 heures
Droits acquis au titre du DIF en 2005 par l'ensemble du personnel	640 heures
Droits pris au titre du DIF en 2005 par l'ensemble du personnel	0 heure
Droits acquis au titre du DIF au 31/12/05 par l'ensemble du personnel	1 249 heures
Droits acquis au titre du DIF au 30/06/06 par l'ensemble du personnel	1 495 heures

FLUX DE TRESORERIE

	juin-06	2005
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	1 087 747	448 732
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	259 092	540 123
Impôts différés		
Marge Brute d'autofinancement	1 346 839	988 855
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-429 707	- 426 143
Flux net de trésorerie lié à l'activité	917 132	562 712
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	572 136	955 088
Cessions ou diminution d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Variation des immobilisation financières	0	-35 518
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-572 136	-919 570
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Avances conditionnées et subvention nettes (remboursements)	-44 333	-108 375
Augmentation de capital net	7 394	64 928
Abandon compte courant d'associé		0
Dépôts de garantie Point XIRING	158 720	685 280
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	121 781	641 833
VARIATION DE TRESORERIE	466 777	284 975
Trésorerie à l'ouverture	2 745 752	2 460 777
Trésorerie à la clôture*	3 212 529	2 745 752
VARIATION DE TRESORERIE	466 777	284 975

* comprend des SICAV nantis à 100% en garantie de paiement de crédits documentaires import pour une valeur :

457 986

370 757

20.5.2 Attestation du commissaire aux comptes relative au 30 juin 2006

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à l'examen limité des comptes intermédiaires de la société Xiring relatifs à la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont établis pour les besoins du prospectus dans le cadre de l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA des actions de la société Xiring.

Nous précisons que votre société établissant des comptes intermédiaires pour la première fois au 30 juin 2006, les comptes intermédiaires couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006 et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Neuilly, le 23 août 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Albert AIDAN

20.6 Politique de distribution de dividendes

20.6.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.6.2 Politique de distribution de dividendes

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique régulière de versement de dividende.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours de l'exercice 2000, XIRING a constaté un crédit impôt recherche pour 1.230 K€. qui a été remis en cause par l'administration fiscale. Au 31/12/2001, la société n'avait pas provisionné le risque sur le Crédit d'Impôt Recherche car elle contestait sa remise en cause par l'administration fiscale et estimait disposer à ce stade de la procédure, d'arguments sérieux pour défendre avec succès sa position et éviter toute condamnation financière.

Suite à la contestation de ce redressement la société a reçu le 29 avril 2002 une notification maintenant sa position. Au 31/12/2002, la société considérait toujours disposer d'arguments sérieux pour recouvrer sa créance.

Cependant, compte tenu de l'ancienneté de la créance, d'une part, et du maintien de sa position par l'Administration, la société a décidé, par prudence, de provisionner le risque sur le Crédit Impôt Recherche pour l'intégralité de son montant soit 1230 K€.

Au 31/12/2005, la société est en contact avec la Direction des Services Fiscaux des Hauts de Seine pour un réexamen du dossier.

Par ailleurs, la Société a reçu le 17 août 2006 une assignation de la part d'une société (fournisseur de la grande distribution) avec laquelle XIRING avait conclu le 5 novembre 1999, un contrat de distribution exclusif pour le territoire Français, en contrepartie de quotas minimum d'achat, du produit « lecteur multi-cartes WAL0850 » et ce, pour une durée expirant le 31 décembre 2002.

Ce distributeur a acheté et écoulé entre 2000 et 2002, plus de 390.000 lecteurs. La dernière livraison de XIRING ayant été effectuée en 2002.

Il affirme disposer encore à ce jour, d'un stock de 30.000 unités (15.000 invendus et 15.000 chez ses clients de la grande distribution).

Il affirme pour diverses raisons que XIRING est responsable de cette situation.

La demande du plaignant porte sur une somme totale de 661 K€HT dont notamment :

- 445 K€ HT en principal (538,2 K€TTC) au titre de la reprise par XIRING du stock de 30.000 pièces invendues, et
- 187 K€ au titre de dommages et intérêts divers dont le préjudice commercial subi.

XIRING estime la demande du plaignant infondée pour les raisons suivantes :

- Le contrat avec ce distributeur ne prévoit en aucun cas de reprise de stock d'invendus.
- Durant toute la période 2002/2006, les produits n'étaient pas obsolètes et étaient commercialisables.
- Ayant écoulé plus de 10.000 produits par mois entre 2000 et 2002, le distributeur avait à l'évidence entre 2002 et 2006 les moyens de liquider les 30.000 derniers produits (représentant moins de 8% du volume vendu entre 2000 et 2002, ou encore 3 mois d'activité « 2000-2002 »).

De ce fait, XIRING entend demander à son Conseil d'engager une demande reconventionnelle pour les raisons suivantes :

- Le prix facturé par XIRING en 2002 pour ces 30.000 produits est de 225.000\$ environ. La demande du plaignant, quatre ans après, de plus de 661.000 € est de toute évidence abusive.
- Cette assignation intervient quatre années après la livraison des produits, en plein mois d'août, à trois semaines de l'opération d'introduction en bourse de XIRING.

Le management de XIRING considère donc que l'apparition subite de ce litige concernant une vente de 2002, l'exagération du montant réclamé, le processus d'attaque en justice, le tout dans un calendrier qui fortuitement empêche l'entreprise d'obtenir raison de la part d'un tribunal avant sa cotation générera obligatoirement une perte de valeur de l'entreprise à l'occasion de son introduction en bourse.. Elle entend démontrer l'absence de fondement de la réclamation, chiffrer le préjudice et en obtenir une réparation significative

A la date du présent document de base, à l'exception des deux litiges mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2005.

20.9 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau

	Exercice 2005		Exercice 2004			
	Deloitte & Associés		Deloitte & Associés		C. KARLI	
	K€	%	K€	%	K€	%
Audit						
Commissariat aux comptes	12,0	100%	12,5	100%	6,7	100%
Missions accessoires						
Sous-Total	12,0	100 %	12,5	100%	6,7	100%
Autres prestations le cas échéant						
* Juridique, fiscal, social						
* Technologies de l'information						
* Audit interne						
* Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)						
Sous-total						
TOTAL	12,0	100%	12,5	100%	6,7	100%

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications statutaires qui résulteront de l'approbation des résolutions soumises à une assemblée générale du 23 août 2006 sous condition suspensive de l'admission des titres à la cote d'Alternext.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Au 24 août 2006, le capital de la Société s'élève à 2 808 920,40 € divisé en 2.340.767 actions de 1,20 € de nominal.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date du présent document de base, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

21.1.4.1 Bons de souscription d'action

Les données chiffrées ci-après ont été ajustées pour tenir compte du regroupement d'actions intervenu le 23 août 2006.

	BSA
Date de l'assemblée	23-avr.-04
Date du CA	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du document de base par:	
* Les mandataires sociaux (2 personnes)	147 482
* Les dix premiers attributaires salariés autres que les mandataires sociaux (3 personnes)	88 488
Point de départ d'exercice des BSA	23/04/2004
Date d'expiration	23/04/2009
Conditions particulières d'exercice	
Prix de souscription	5,28 €
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de base	0
BSA annulés durant l'exercice 2006	
BSA restant en circulation	235 970

21.1.4.2 Stock-options

Le tableau ci-dessous synthétise les cinq plans d'options de souscription d'actions attribués à ce jour.

	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5
Date de l'assemblée générale	1-févr.-01	1-févr.01 & 26 avr. 02	21-juil.-04	21-juil.-04	21-juil.-04
Date du CA	26-févr.-01	2-mai-02	2-sept.-04	9-nov.-05	3-mai-06
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du document de base par:					
* Les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
* Les dix premiers attributaires salariés autres que les mandataires sociaux	17 996	11 164	25 370	18 685	10 000
Point de départ d'exercice des options	01/02/2004	02/05/2005	02/09/2005	09/11/2006	03/05/2007
Date d'expiration	26/02/2007	02/05/2008	02/09/2009	09/11/2010	03/05/2011
Conditions particulières d'exercice			cf (1)	cf (2)	cf (3)
Prix de souscription ou d'achat	15,30 €	15,30 €	5,28 €	5,28 €	5,28 €
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du document de base	0	0	0	0	0
Option de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2006					0
Options de souscription d'actions restant en circulation	17 996	11 164	25 370	18 685	10 000

(1) Conditions d'exercice du plan de stock options N°3

- 25% des stock-options sont exerçables à compter du 2 sept 2005
- 50% des stock-options sont exerçables à compter du 2 sept 2006
- 75% des stock-options sont exerçables à compter du 2 sept 2007
- 100% des stock-options sont exerçables à compter du 2 sept 2008 et jusqu'au 2 septembre 2009.

(2) Conditions d'exercice du plan de stock options N°4

- 25% des stock-options sont exerçables à compter du 9 novembre 2006
- 50% des stock-options sont exerçables à compter du 9 novembre 2007
- 75% des stock-options sont exerçables à compter du 9 novembre 2008
- 100% des stock-options sont exerçables à compter du 9 novembre 2009 et jusqu'au 9 novembre 2010.

(3) Conditions d'exercice du plan de stock options N°5

- 25% des stock-options sont exerçables à compter du 3 mai 2007
- 50% des stock-options sont exerçables à compter du 3 mai 2008
- 75% des stock-options sont exerçables à compter du 3 mai 2009
- 100% des stock-options sont exerçables à compter du 3 mai 2010 et jusqu'au 3 mai 2011

Au total, l'exercice intégral de l'ensemble des titres décrits ci-dessus (BSA et stock-options) conduirait à la création de 319.185 actions nouvelles, soit une dilution de 13,66 % (calculée sur la base du capital dilué).

En outre, au jour de l'introduction, il sera procédé à l'attribution d'un plan d'actions gratuites représentant environ 9% du capital post cotation (voir le détail au paragraphe 21.1.5).

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 23 août 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières (1)	26 mois	2.100.000 €
Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières (1)	26 mois	2.100.000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices (1)	26 mois	360.000 €
Possibilité de sur-allocation (1)	26 mois	Dans la limite de 15% du montant initial
Attribution d'actions gratuites (2)	38 mois	10% du capital post introduction
Options de souscription ou d'achat d'actions (2)	38 mois	41.000, soit environ 1% du capital post introduction
Attribution de BSA au profit d'administrateurs n'ayant pas la qualité de salarié ou dirigeant (2)		20.500 BSA, soit environ 0,5% du capital post introduction

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 2.100.000 €.

(2) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond global s'élève à 10% du capital post introduction.

Il est prévu préalablement à la cotation de faire usage de la résolution relative à l'attribution gratuite d'actions.

Le conseil d'administration qui constatera la réalisation effective de l'augmentation de capital à intervenir dans le cadre de la prochaine introduction sur Alternext, procédera à une attribution d'actions gratuites au profit de quelques personnes, fondateurs et hommes-clé dans les conditions suivantes :

Une attribution gratuite d'actions représentant un maximum de 9% du capital (7% pouvant être portés à 9%) post introduction en bourse sera effectuée au profit de onze personnes.

Le même conseil fixera des conditions d'attribution définitives de ces trois tranches d'actions gratuites qui seront les suivantes :

L'attribution ne sera définitive qu'à l'issue du délai de 2 ans à compter du jour du conseil d'administration et sous réserve de la vérification de niveau de performance minimum du cours de bourse depuis l'introduction sur Alternext. En effet, la volumétrie définitive de ces attributions gratuites variera selon les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Si l'un des trois cas de figure suivants était vérifié :

- Cours de bourse au 2^e anniversaire de l'introduction en bourse > ou = 140% du prix d'introduction, ou
- Cours de bourse moyen des 30 derniers jours de bourse avant le 2^e anniversaire de l'introduction en bourse > ou = 140% du prix d'introduction, ou
- Cours de bourse moyen des 90 derniers jours de bourse avant le 2^e anniversaire de l'introduction en bourse > ou = 140% du prix d'introduction,

Alors l'attribution d'une 1^{ère} tranche portant sur 7% du capital post introduction en bourse deviendra définitive.

Hypothèse 2 : Si dans l'un des trois cas de figure précités le cours de bourse était supérieur ou égal à 170% du prix d'introduction,

Alors, une attribution supplémentaire de 1% du capital post introduction deviendra définitive au bout de deux ans, venant s'ajouter à la 1^{ère} tranche portant sur 7% du capital social post-introduction.

Hypothèse 3 : Si dans l'un des trois cas de figure précités à l'hypothèse 1, le cours de bourse était supérieur ou égal à 200% du prix d'introduction,

Alors, c'est une attribution complémentaire de 2% du capital post introduction deviendra définitive au bout de deux ans, venant s'ajouter à la 1^{ère} tranche portant sur 7% du capital social post-introduction visée à l'hypothèse 1 ci-dessus.

La liste définitive des bénéficiaires sera arrêtée par le conseil d'administration qui constatera la réalisation effective de l'augmentation de capital à intervenir dans le cadre de la prochaine introduction sur Alternext mais à titre indicatif, le nombre de personnes concernées devrait être le suivant :

	Hypothèse 1	hypothèse 2	hypothèse 3)
Georges Liberman	3,5%	4%, soit 3,5% +0,5%	4,5%, soit 3,5%+1%
10 autres personnes physiques *	3,50%	4%, soit 3,5%+0,5%	4,5%, soit 3,5%+1%
TOTAL	7,00%	8,00%	9,00%

(*) dont aucune ne devrait se voir attribuer au total des trois tranches, plus de 1% du capital post-introduction.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
15 07 98	Création en SA	250 000,00	0,00	2 500	100 F	2500	250 000,00
10 08 98	Incorporation de C/c	30 000 000,00	0,00	300 000	100 F	302 500	30 250 000,00
10 08 98	Émission en numéraire	2 173 900,00	2 826 070,00	21 739	100 F	324 239	32 423 900,00
19 03 99	Émission en numéraire	177 200,00	212 640,00	1 772	100 F	326 011	32 601 100,00
19 03 99	Émission en numéraire	2 000 000,00	4 000 000,00	20 000	100 F	346 011	34 601 100,00
30 06 00	Émission en numéraire	9 000,00	50 400,00	90	100 F	346 101	34 610 100,00
04 08 00	Émission en numéraire	2 016 100,00	12 963 523,00	20 161	100 F	366 262	36 626 200,00
04 09 00	Division du nominal par 10			3 296 358	10 F	3 662 620	36 626 200,00
04 09 00	Conversion du capital en €				1,52 €	3 662 620	5 583 664,19
04 09 00	Arrondissement du nominal				1,60 €	3 662 620	5 860 192,00
26 07 02	Exercice BSA A	804 368,00	0,00	502 730		4 165 350	6 664 560,00
14 04 03	Réduction de capital motivée par des pertes	-5 831 490,00			0,20 €	4 165 350	833 070,00
14 04 03	Émission en numéraire	1 000 000,00	0,00	5 000 000	0,20 €	9 165 350	1 833 070,00
23 04 04	Émission en numéraire	215 777,80	733 644,52	1 078 889	0,20 €	10 244 239	2 048 847,80
10 06 04	Exercice de BSA	466 040,40		2 330 202	0,20 €	12 574 441	2 514 888,20
10 06 04	Émission en numéraire	227 272,80	772 727,52	1 136 364	0,20 €	13 710 805	2 742 161,00
01 09 05	Exercice de BSA	64928		324 640	0,20 €	14 035 445	2 807 089,00
03 05 06	Exercice de BSA	1848,4 €	5 545,20	9 242	0,20 €	14 044 687	2 808 937,40
23 08 06	Réduction capital	17 €		-85	0,20 €	14 044 602	2 808 920,40
23 08 06	Regroupement d'actions par 6	-	-	-	1,20 €	2 340 767	2 808 920,40

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

Les mouvements sur la répartition du capital intervenus au cours de trois derniers exercices sont :

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre actions Acquises *	Prix unitaire des actions acquises **	Décote/ Surcote ****	% capital acquis	% capital détenu après l'opération
Georges Liberman	Dirigeant	0,23%	avr-04	Actions acquises	421 315	0,20 €	A venir	4,60%	4,83%
JP Michel	Salarié	0,05%		auprès de	119 399		Id°	1,35%	1,36%
Bruno Choiset	Salarié	0,05%		divers actionnaires:	119 399		Id°	1,35%	1,36%
JF Chatain	Salarié	0,01%		* Equity Finance	23 669		Id°	0,26%	0,27%
Alain Briane	Salarié	0,01%		* Eparg Dvpt II FCPR	23 669		Id°	0,26%	0,27%
Luc Deborgies	Salarié	0,01%		* ED Capitali Interméd	23 669		Id°	0,26%	0,27%
Dominique Laubier	Salarié	0,02%		* Eparg Europ Dvpt Fund	119 399		Id°	1,31%	1,33%
MB Investissement	Dirigeant (***)	0,09%		* Pechel Industries	177 257		Id°	1,93%	2,02%
Eric Planchard	Dirigeant	0,00%		* Axalto	119 399		Id°	1,30%	1,30%
FCPI Bq Pop Innov 6	Inv. Financier	0,00%	avr-04	Émission d'ABSA	479 506	0,88 €	A venir	5,23%	4,68%
FCPI Bq Pop Innov 7	Id°	0,00%			239 753		Id°	2,62%	2,34%
FCPI CIC Innovation 2	Id°	0,00%			305 685		Id°	3,34%	2,98%
FCPI Crédit Mutuel Innovation	Id°	0,00%			53 945		Id°	0,59%	0,53%
FCPI Bq Pop Innov 6	Inv. Financier	4,68%	avr-04	Exercice BSA	1 035 645	0,20 €	A venir	10,11%	12,05%
FCPI Bq Pop Innov 7	Id°	2,34%		Id°	517 823		Id°	5,05%	6,02%
FCPI CIC Innovation 2	Id°	2,98%		Id°	660 224		Id°	6,44%	7,68%
FCPI Crédit Mutuel Innovation	Id°	0,53%		Id°	116 510		Id°	1,14%	1,36%
Antin FCPI 1	Inv. Financier	0,00%	juin-04	Emission	454 546	0,88 €	A venir	3,61%	3,32%
Antin FCPI 2	Id°	0,00%		d'actions	454 546		Id°	3,61%	3,32%
Antin FCPI 3	Id°	0,00%			227 272		Id°	1,81%	1,66%
Sade	Inv. Financier	0%	juil. 04	Exer. Nantissement de Capidea	170155	NS	A venir	1,24%	1,24%
FCPI Bq Pop Innov 6	Inv. Financier	11,05%	6 5 05	Exercice BSA	108 224	0,20 €	A venir	0,79%	11,57%
FCPI Bq Pop Innov 7	Id°	5,53%	Id°	Id°	54 112		Id°	0,39%	5,78%
FCPI CIC Innovation 2	Inv. Financier	7,04%	7 6 05	Exercice BSA	68 993	0,20 €	Id°	0,50%	7,37%
FCPI Crédit Mutuel Innovation	Id°	1,24%	Id°	Id°	12 175		Id°	0,09%	1,30%
Antin FCPI 1	Inv. Financier	3,32%	8 6 05	Exercice BSA	32 454	0,20 €	Id°	0,24%	3,47%
Antin FCPI 2	Id°	3,32%	Id°	Id°	32 454		Id°	0,24%	3,47%
Antin FCPI 3	Id°	1,66%	Id°	Id°	16 228		Id°	0,12%	1,73%
FCPI Bq Pop Innov 7	Inv. Financier	5,78%	12 7 05	Actions cédées par Capidéa et Inforéalité	34 684	0,33 €	Id°	0,25%	6,03%
FCPI Bq Pop Innov 6	Id°	11,56%	Id°		69 227		Id°	0,50%	12,06%
Axalto	Aut. Pers. Morale	22,15%	21 7 05	Actions cédées par Capidéa	55 148	0,33 €	Id°	0,40%	22,55%
MCI	Inv. Financier	0,86%	8 8 05	Actions cédées par Capidéa	2 163	0,33 €	Id°	0,02%	0,88%
Georges Liberman	Dirigeant	3,25%	Id°		11 132		Id°	0,08%	3,23%
FCPI CIC Innovation 2	Inv. Financier	7,38%	10 8 05	Actions cédées par Capidéa	17 135	0,33 €	Id°	0,12%	7,50%
FCPI Crédit Mutuel Innovation	Inv. Financier	1,30%	12 8 05	Actions cédées par Capidéa	3 014	0,33 €	Id°	0,02%	1,32%
Cyril de Maleprade	Pers. Physiq	0%	31 8 05	Actions cédées par Capidéa	30 000	0,33 €	Id°	0,22%	0,22%
Antin FCPI 2	Inv. Financier	3,47%	18 11 05	Actions cédées par Capidéa	20 149	0,33 €	Id°	0,14%	3,61%
Alain Briane	Salarié	0,18%	25 11 05	Actions cédées par Capidéa	437	0,33 €	Id°	0,00%	0,18%

Cyril de Maleprade	Pers. Physiq	0,22%	29 3 06	Exercice BSA	9 242	0,80 €	Id°	0,07%	0,28%
Bertrand Hainquerlot	Pers. Physiq	0%	30 6 06	Actions cédées par Pechel	22 155	1,31 €	Id°	0,16 %	0,16 %
Hélène Ploix	Pers. P hysiqu	0%			34 815	1,31 €		0,24%	0,24%
Jean Gore	Pers. Physi.	0%			22 155	1,31 €		0,16%	0,16%

(*) Nombre d'actions avant regroupement par 6 des actions

(**) Prix avant regroupement par 6 des actions

(***) Holding groupe familial Liberman

(****) Les pourcentages de décote seront précisés dans la note d'opération à venir.

Synthèse de la répartition du capital sur les trois dernières années

	Sept 2003		Sept 2004		Sept 2005		24-août 2006	
	Nb d'actions et droits de vote	% capital et droits de vote	Nb d'actions et droits de vote	% capital et droits de vote	Nb d'actions et droits de vote	% capital et droits de vote	Nb d'actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Georges Liberman	21 442	0,23%	442 756	3,23%	453 888	3,23%	75 647	3,23%
MB Investissement	8 002	0,09%	185 259	1,35%	185 259	1,32%	30 876	1,32%
Sous-total G. Liberman	29 444	0,32%	628 015	4,58%	639 147	4,55%	106 524	4,55%
AXALTO (ex-Schlumberger)	3 590 269	39,17%	3 110 499	22,69%	3 165 647	22,55%	527 607	22,54%
FCPI Bq Pop Innov 6			1 515 150	11,05%	1 692 621	12,06%	282 102	12,05%
FCPI Bq Pop Innov 7			757 576	5,53%	846 312	6,03%	141 052	6,03%
SPEF Venture			1	NS	1	NS	1	NS
Sous-total Banques Populaires	0		2 272 727	16,58%	2 538 934	18,09%	423 155	18,08%
Pechel Industries	1 582 524	17,27%	1 371 050	10%	1 371 050	9,77%	215 320	9,20%
Eric Planchard	0		119 399	0,87%	119 399	0,85%	19 899	0,85%
Bernard Yoncourt	0		1	NS	1	NS	1	NS
Sous-Total Conseil d'administration	5 202 237	56,76%	7 501 691	54,72%	7 834 178	55,81%	1 292 505	55,22%
Antin FCPI 1			454 546	3,32%	487 000	3,47%	81 166	3,47%
Antin FCPI 2			454 546	3,32%	507 149	3,61%	84 524	3,61%
ANTIN FCPI 3			227 272	1,66%	243 500	1,73%	40 583	1,73%
Sous-total groupe BNP	0	0%	1 136 364	8,30%	1 237 649	8,81%	206 273	8,81%
SADE	0		170 155	1,24%	170 155	1,21%	28 359	1,21%
FCPI CIC Innovation 2			965 909	7,04%	1 052 037	7,50%	175 339	7,49%
FCPI Crédit Mutuel Innovation			170 455	1,24%	185 644	1,32%	30 940	1,32%
Sous-total groupe CIC	0		1 136 364	8,28%	1 237 681	8,82%	2 063 279	8,81%
Equity Finance	1 705 964	18,61%	1 477 995	10,78%	1 477 995	10,53%	246 332	10,52%
Eparg Dvpt II FCPR	397 064	4,33%	344 004	2,51%	344 004	2,45%	57 334	2,45%
ED Capitali Interméd FPR	1 155 395	12,61%	1 000 999	7,30%	1 000 999	7,13%	166 833	7,13%
Eparg Europ Dvpt Fund FCPR	153 457	1,67%	132 951	0,97%	132 951	0,95%	22 158	0,95%
Sous-total CHEQUERS	3 411 880	37,22%	2 955 949	21,56%	2 955 949	21,06%	492 657	21,05%
MCI (ex-Robinvet)	121 405	1,33%	121 405	0,88%	123 568	0,88%	20 594	0,88%
Info telecom/Capidea	413 204	4,51%	243 049	1,77%	0	0,00%	0	
Sous-total actionnaires financiers	3 946 489	38,55%	5 763 286	42,03%	5 725 002	40,78%	954 162	40,76%
Sous-total autres pers. physiques	546	0,01%	546	0,01%	30 546	0,21%	19 817	0,85%
Sous-total salariés	16 078	0,16%	445 282	3,25%	445 719	3,19%	74 283	3,17%
Public		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
TOTAL	9 165 350	100,00%	13 710 805	100,00%	14 035 445	100,00%	2 340 767	100,00%

C. Répartition du capital et des droits de vote au 24 août 2006

	Nb actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Georges Liberman	75 647	3,23%
MB Investissement	30 876	1,32%
Sous-total G. Liberman	106 524	4,55%
AXALTO	527 607	22,54%
FCPI Bq Pop Innov 6	282 102	12,05%
FCPI Bq Pop Innov 7	141 052	6,03%
SPEF Venture	1*	0,00%
Sous-total Banques Populaires	423 155	18,08%
Pechel Industries	215 320	9,20%
Eric Planchard	19 899	0,85%
Bernard Yoncourt	1*	0,00%
Sous-Total Conseil d'administration	1 292 505	55,22%
Antin FCPI 1	81 166	3,47%
Antin FCPI 2	84 524	3,61%
ANTIN FCPI 3	40 583	1,73%
Sous-total groupe BNP	206 273	8,81%
SADE	28 359	1,21%
FCPI CIC Innovation 2	175 339	7,49%
FCPI Crédit Mutuel Innovation	30 940	1,32%
Sous-total groupe CIC	206 279	8,81%
Equity Finance	246 332	10,52%
Eparg Dvpt II FCPR	57 334	2,45%
ED Capitali Interméd FPR	166 833	7,13%
Eparg Europ Dvpt Fund FCPR	22 158	0,95%
Sous-total CHEQUERS	492 657	21,05%
MCI	20 594	0,88%
Sous-total actionnaires financiers	954 162	40,76%
Sous-total 5 autres personnes physiques	19 817	0,85%
Sous-total 7 salariés	74 283	3,17%
Public	0	0,00%
TOTAL	2 340 767	100,00%

(*) Action faisant l'objet d'un contrat de prêt.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote, ni aucune action de concert.

21.2

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 août 2006 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.

21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La société a pour objet principal en France et dans tous les pays :

- la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques destinés aux professionnels comme au grand public et mettant généralement en œuvre la carte à puce avec ou sans contact,
- la conception, le développement et la commercialisation de logiciels, de systèmes et de solutions, principalement pour des applications de sécurité, ainsi que leur exploitation et les prestations de services associés,
- et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des objets sus-énoncés, ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration (Article 11)

Composition

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites prévues par la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil en vertu de l'alinéa ci-dessus sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Tout administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le conseil fixe sa rémunération.

Le président organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président du conseil ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue du mandat en cours. Sous réserve de cette disposition, le président du conseil est toujours rééligible.

Censeur

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus proche assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder trois. Ils sont choisis librement à raison de leurs compétences.

Ils sont nommés pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes du deuxième exercice suivant celui au cours duquel est intervenue leur nomination.

Les censeurs étudient les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans toutefois que leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence le cas échéant alloués par l'assemblée générale aux administrateurs.

21.2.2.2 Réunion du Conseil d'Administration (Article 12)

12.1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

12.2. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du code du travail, doivent être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France indiqué dans la convocation.

12.3. Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres en fonction.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

12.4. Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 232-16 du code de commerce.

12.5. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

12.6. Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, courrier électronique ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

12.7. Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

21.2.2.3 Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

14.1. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, exception faite des actes dont la société est en mesure de démontrer que le ou les tiers concernés savaient qu'ils dépassaient cet objet ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

14.1.2. Le directeur général ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus proche du conseil d'administration, au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

14.1.3. Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf lorsque le directeur général assume par ailleurs les fonctions de président du conseil d'administration.

14.1.4. Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe 14.1.1. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article L. 706-43 du code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

14.2.1. Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus proche du conseil d'administration, au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Les droits et obligations attachés à l'action suivent celle-ci, dans quelque main qu'elle passe, et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir et, le cas échéant, la quote-part des réserves et des provisions.

La propriété de l'action entraîne, ipso facto, l'approbation par le titulaire des présents statuts ainsi que celle des décisions des assemblées générales d'actionnaires.

En plus du droit de vote que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

21.2.3.1 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.2 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.3 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.4 Titres au porteur identifiable

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.5 Négociabilité des titres

A compter de l'introduction en bourse, les titres de la Société seront librement négociables et cessibles.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui lui indiquent leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale ;

- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article 136 du décret du 23 mars 1967, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, voter à distance et adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire réunie sur deuxième convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou de directeur général délégué ou par le secrétaire de l'assemblée.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Les études suivantes sont citées dans le chapitre 6 :

- Étude de Janney Montgomery Scott,
- Étude JMS research sur le marché de l'authentification,
- Étude de APACS sur l'évolution de la fraude liée à l'usurpation d'identité,
- Étude relative aux attaques de PC de Tower Group 2004,
- Étude relative à la fraude liée aux cartes de paiement de APACS,
- Étude sur l'utilisation des services en ligne de Gartner Research, Mai 2005,
- Étude sur la migration de la carte à puce EMV de Gartner, Mai 2006,
- Étude sur le basculement des terminaux de paiement de Mastercard, Novembre 2005,
- Étude sur le basculement des terminaux de paiement et distributeurs de billets du GIE-Carte bleue,
- Étude relative aux taux d'équipement en terminal d'authentification des professionnels de la santé du GIE SESAM Vitale,
- Étude sur les systèmes de gestion des marchés de la santé en Europe de EuroSmart.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Non applicable.

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

GLOSSAIRE

PKI : Une **PKI** (*Public Key Infrastructure*), aussi communément appelée **IGC** (*Infrastructure de Gestion de Clefs*) ou **ICP** (*Infrastructure à Clefs Publiques*), est un ensemble de composants physiques (des ordinateurs, des cartes à puces), de procédures humaines (vérifications, validation) et de logiciels (système) en vue de créer et de gérer le cycle de vie des certificats numériques.

Une infrastructure à clés publiques délivre un ensemble de services pour le compte de ses utilisateurs.

En résumé, ces services sont les suivants :

- Enregistrement des utilisateurs,
- Génération de certificats,
- Révocation de certificats,
- Publication des certificats valides et révoqués,
- Identification et authentification des utilisateurs,
- Archivage des certificats.

Cryptographie : La **cryptographie** est une des disciplines de la cryptologie, s'attachant à protéger des messages (assurant confidentialité et/ou authenticité), en s'aidant souvent de *secrets* ou *clés*.

Elle est utilisée depuis l'antiquité, mais certaines de ses méthodes les plus importantes, comme la cryptographie asymétrique, n'ont que quelques dizaines d'années d'existence.

Signature numérique : La **signature numérique** un mécanisme permettant d'authentifier l'auteur d'un document électronique et de garantir son intégrité, par analogie avec la signature manuscrite d'un document papier. Un mécanisme de signature numérique doit présenter les propriétés suivantes :

- Il doit permettre au lecteur d'un document d'identifier la personne ou l'organisme qui a apposé sa signature.
- Il doit garantir que le document n'a pas été altéré entre l'instant où l'auteur l'a signé et le moment où le lecteur le consulte.

Pour cela, les conditions suivantes doivent être réunies :

- La signature ne peut pas être falsifiée.
- La signature n'est pas réutilisable. Elle fait partie du document signé et ne peut être déplacée sur un autre document.
- Un document signé est inaltérable. Une fois qu'il est signé, on ne peut plus le modifier.

La signature électronique n'est devenue possible qu'avec la cryptographie asymétrique.

Elle se différencie de la signature écrite par le fait qu'elle n'est pas visuelle, mais correspond à une suite de nombres.

Certificat numérique : Telle qu'on l'utilise en cryptographie et en sécurité informatique, un **certificat électronique** ou **certificat numérique** est un bloc de données contenant, dans un format spécifié, les parties suivantes :

- la partie publique d'une paire de clés asymétriques,
- des informations sur le porteur de cette paire de clés, telles que son nom, son adresse électronique, son titre, son numéro de téléphone, le nom de l'entité qui a délivré ce certificat, etc.
- et enfin la signature numérique des données ci-dessus par une personne ou entité prenant en charge la création ou l'authentification de ce certificat et servant d'autorité de certification

GIP CPS : Le Groupement d'Intérêt Public " Carte de Professionnel de Santé " (GIP "CPS"), créé en 1993, a pour mission de promouvoir la sécurité des échanges électroniques du secteur de Santé.

Il est né de la volonté commune des partenaires du secteur santé de répondre aux exigences d'identification et de sécurité posées dans le domaine sanitaire et social par le développement des technologies de l'information.